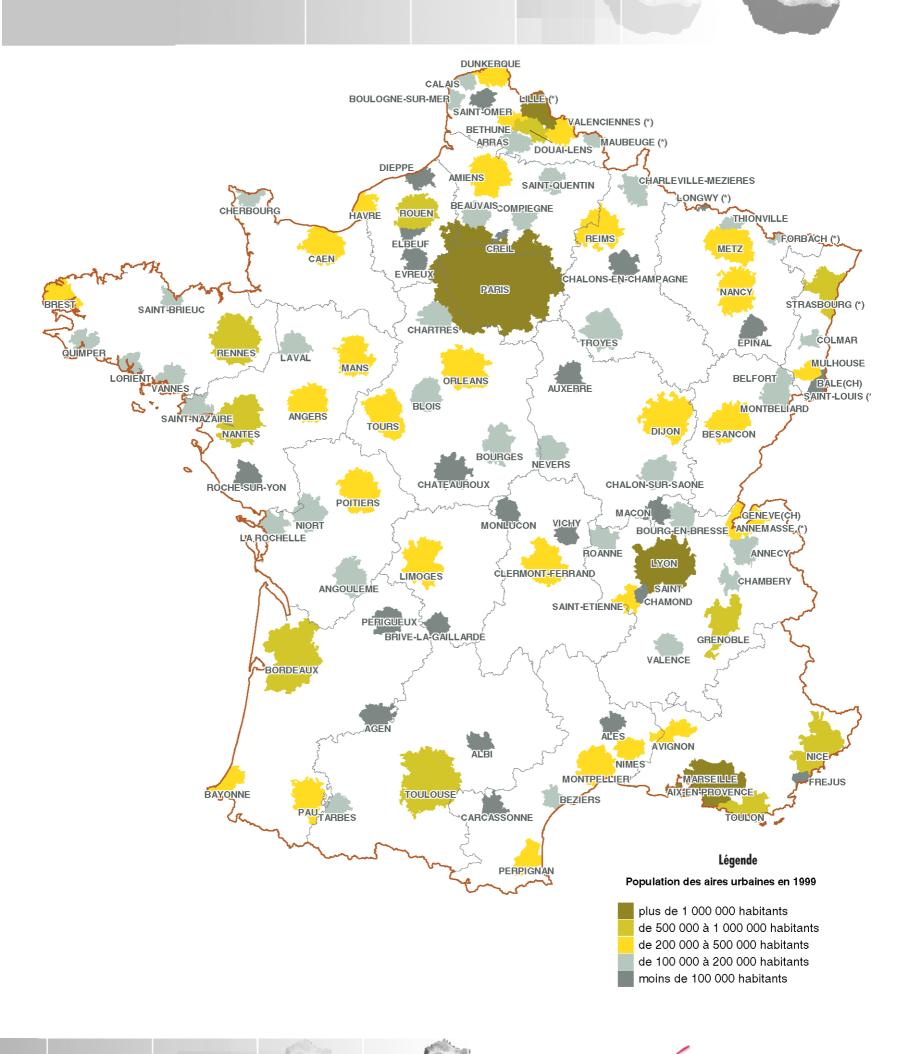


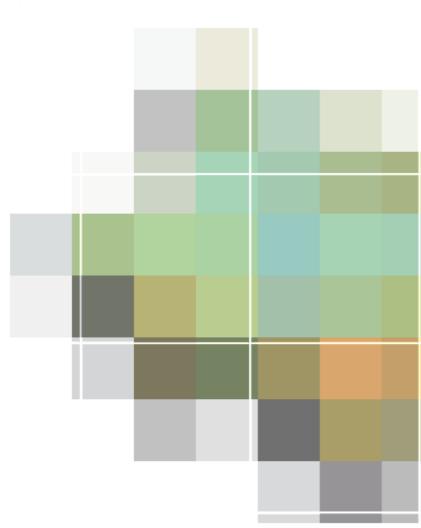
Décembre 2001

FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

Typologie des aires urbaines selon la population



Avant-propos



Durant les cinquante dernières années, la France s'est massivement urbanisée. Plus de trois Français sur quatre habitent désormais "en ville" et la civilisation urbaine s'est imposée sur tout le territoire. En changeant de forme et de fonction, les espaces urbains se sont dilatés, diversifiés, complexifiés : les aires urbaines d'aujourd'hui ressemblent peu aux villes denses et compactes d'autrefois. Les institutions urbaines elles-mêmes se sont rénovées, portées par les dynamiques d'intercommunalité. Communautés d'agglomération, communautés urbaines, communautés de communes... sont devenues les acteurs clés de l'action urbaine.

En publiant l'Atlas des aires urbaines, la Fédération nationale des agences d'urbanisme a souhaité dresser une photographie du "monde urbain" dans la France de 1999 et mettre en évidence les lignes de force qui le traversent.

L'Atlas analyse les cent premières aires urbaines de France métropolitaine. Toutes ont une population supérieure à 80 000 habitants et beaucoup d'entre elles ont vocation, compte tenu de leur taille et si elles en sont encore dépourvues, à se doter d'une agence d'urbanisme. Dans les espaces urbains trop souvent cloisonnés de la ville moderne, les agences d'urbanisme s'efforcent de rassembler, dans un esprit d'ouverture territoriale, toutes les institutions qui y interviennent. Elles ont comme premier objectif l'harmonisation des politiques publiques de développement et d'aménagement de leurs membres et elles constituent à ce titre un outil incomparable de gouvernance territoriale.

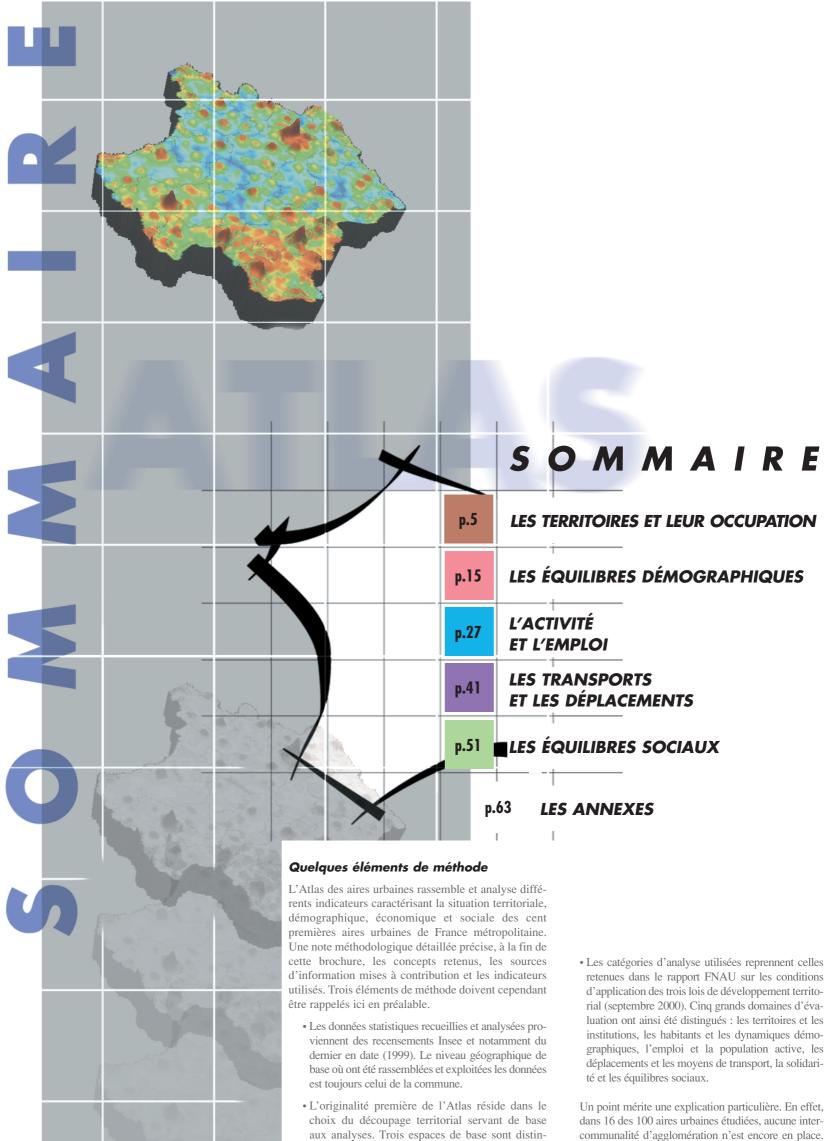
Toutes les données de base de l'Atlas sont issues des recensements Insee. Elles sont ici présentées selon deux niveaux originaux de lecture :

- d'abord, celui des institutions et de leurs territoires. A l'intérieur des "aires urbaines", les intercommunalités d'agglomération constituent le cœur de la ville contemporaine et elles méritent une attention particulière. Il convient d'en mesurer le poids et d'en identifier les possibles lignes de fracture, telles celles qui existent parfois entre la ville-centre et les communes de banlieue. Il est cependant tout aussi important de bien cerner les évolutions des communes périurbaines qui, bien que non intégrées dans l'intercommunalité d'agglomération, pèsent de plus en plus sur les équilibres économiques et sociaux de celle-ci.
- ensuite, celui des moyens d'action de ces institutions. La FNAU a publié, à l'occasion de la XXIe Rencontre nationale des agences d'urbanisme (Strasbourg, octobre 2000), un rapport consacré au nouveau contexte du développement territorial offert par les trois lois récemment votées (Voynet, Chevènement et SRU). Elle s'est efforcée d'y mesurer la marge de manœuvre des intercommunalités d'agglomération en matière de capacité d'extension, de développement économique, de politiques de déplacements et de solidarité sociale. L'Atlas des aires urbaines reprend ces catégories d'analyse et confronte les institutions en charge de la ville à la " matière " urbaine, économique et sociale, qu'elles ont à administrer.

La réalisation de l'Atlas a nécessité la mobilisation d'un groupe d'experts d'une dizaine d'agences. Un comité de pilotage a assuré la coordination générale du travail : choix, traitement, analyse et cartographie des données, rédaction des fiches d'analyse et des synthèses... L'ensemble du réseau FNAU a été associé à ce travail collectif de capitalisation et de mutualisation des savoirs.

En proposant une photographie de la France urbaine en 1999, l'Atlas publié par la FNAU offre l'occasion d'engager un débat sur les moyens de l'action publique dans les territoires urbains, tout en dessinant le champ d'action futur des agences d'urbanisme.

André ROSSINOT Président de la FNAU



gués : la "ville-centre", l'"intercommunalité

d'agglomération" et l'"aire urbaine". Ils sont

complétés par les deux espaces intermédiaires

obtenus par différence des précédents : la "banlieue" (intercommunalité d'agglomération moins

ville-centre) et le "périurbain" (aire urbaine

moins intercommunalité d'agglomération).

Un point mérite une explication particulière. En effet, dans 16 des 100 aires urbaines étudiées, aucune intercommunalité d'agglomération n'est encore en place. Dans ces territoires, afin de pouvoir généraliser l'analyse sans fausser les comparaisons, le choix a été fait de retenir l'"unité urbaine", au sens de l'Insee, comme espace représentatif de l'intercommunalité d'agglomération. Le plus souvent en effet, les limites de celleci sont assez voisines de celle de l'unité urbaine Insee

et le choix de ce périmètre est donc apparu justifié.

FEDERATION NATIONALS DES AGENCES D'URBANISME

Synthèse générale

Les recensements généraux de la population sont des outils d'analyse incomparables pour appréhender les évolutions urbaines. Leurs données de base sont recueillies à l'échelle du quartier et de la commune. Agrégées au niveau des agglomérations et des aires urbaines, elles permettent de suivre le développement urbain dans ses diverses composantes géographiques, de mettre en évidence les évolutions démographiques et migratoires différenciées des territoires, d'éclairer les équilibres sociaux et de mesurer l'attractivité économique des villes.

Le champ d'investigation de cet Atlas (les 100 premières aires urbaines françaises), les domaines d'investigation retenus (démographie, déplacements, économie et solidarité) et les "clés" d'analyse territoriale utilisées (ville-centre, intercommunalité d'agglomération, aire urbaine) sont rappelés et explicités dans une note méthodologique. En dressant la photographie des aires urbaines de plus de 80 000 habitants, l'Atlas publié par la FNAU dessine aussi ce que peut être l'avenir de la France urbaine. Plusieurs points ressortent plus particulièrement de cet exercice.

L'intercommunalité est chaque jour un peu plus le cadre d'action incontournable des politiques urbaines. Dans les 100 premières aires urbaines de France métropolitaine, 40 % des communes n'appartiennent cependant encore à aucune intercommunalité. Le modèle d'organisation institutionnelle le plus courant est celui d'une communauté d'agglomération (ou urbaine) regroupant la ville centre et sa banlieue, elle-même entourée de plusieurs communautés de communes. Dans 16 aires urbaines cependant (sur les 100 analysées), la ville-centre reste isolée et n'est pas intégrée dans une intercommunalité de projet. Parmi les aires urbaines encore réticentes à la coopération intercommunale, et en se limitant aux dix premières d'entre elles, on peut notamment citer Paris, Nice ou Toulon. Au total et en dépit de ces limites, le mouvement d'intercommunalité apparaît irréversible. Il ne s'arrêtera plus.

Les cent premières aires urbaines de France métropolitaine se sont toutes étendues dans l'espace depuis dix ans, occupant en 1999 une surface plus de 35 % supérieure à celle qu'elles couvraient en 1990 : les habitants des villes travaillent de plus en plus loin de leur domicile.

Les diminutions de densité, de la ville-centre aux communes périurbaines, sont d'autant plus accusées que l'aire urbaine est plus grande. La densité des villes-centres varie toutefois beaucoup d'une aire urbaine à l'autre, Paris détenant en cette matière le record national avec 20 000 habitants au km².

En 1999, 2 Français sur 3 (soit 38 millions) résidaient dans les 100 premières aires urbaines, se répartissant à peu près à part égale entre les villes-centres, les communes de banlieue et les communes périurbaines.

Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre de tendances démographiques lourdes : la baisse de la fécondité et l'allongement de la durée de vie. Lors de la dernière période inter-censitaire, le gain démographique des aires urbaines a été acquis uniquement grâce à leur excédent naturel et durant cette même période, elles ont connu un déficit migratoire (0,1 % par an), ce phénomène étant plus marqué au nord (déficitaire) qu'au sud (excédentaire).

En trente ans, la France rurale et mono-centralisée est devenue urbaine et polycentrique. Longtemps limité aux communes de ban-lieue, l'étalement urbain déborde maintenant largement des frontières des "intercommunalités d'agglomération" et il touche toutes les communes périurbaines. Dans le même temps, un mouvement vers une plus grande "compacité urbaine" a cependant pu être observé : en témoigne, depuis dix ans, le regain d'attractivité des villes-centres dont beaucoup ont recommencé à croître.

En matière d'emploi et d'activité, les dix dernières années se sont caractérisées, dans les 100 premières aires urbaines françaises, par une forte évasion des actifs, et dans une moindre mesure des emplois, vers les périphéries.

FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

C'est toujours dans les villes-centres que se concentrent les ménages de petite taille et les plus diplômés, avec cependant une diffusion progressive vers les banlieues. C'est aussi dans les villescentres que la classe d'âge des 20-39 ans est la mieux représentée.

Les familles nombreuses sont surtout présentes dans la moitié nord de la France. On les retrouve aussi davantage en banlieue que dans les villes-centres et bien davantage encore dans les communes périurbaines. Corrélativement, le poids des jeunes de moins de 15 ans augmente régulièrement de la ville-centre à la banlieue et au périurbain, à l'inverse de ce que l'on constate pour les personnes âgées de plus de 75 ans, très présentes dans les villes-centres.

En matière d'activité, l'opposition ancienne entre la France de l'Ouest et de l'Est s'estompe au profit d'une France "moyenne" où trois antagonismes perdurent cependant : entre la France du Nord et la France du Sud, entre les zones littorales et l'intérieur, entre Paris et le reste du pays enfin.

Le processus de "métropolisation" se caractérise par la croissance et la concentration des emplois et des actifs qualifiés sur certains territoires. Il continue bien sûr de concerner Paris et sa région dont le rôle ne peut s'apprécier que par rapport à la vingtaine de "mégalopoles" mondiales concurrentes comme Londres, New York, Pékin, Tokyo ou Mexico. Fait nouveau cependant, la métropolisation parisienne ne nuit plus aux autres grands pôles régionaux ou locaux du pays, bien au contraire.

C'est principalement au travers des migrations domicile-travail "inter aires urbaines" que s'exprime la polarisation du territoire français. Elle suit à peu près les lignes de force des grandes infrastructures de transport collectif (TGV, avion) et le recensement de 1999 consacre le succès des métropoles d'équilibres proposées par la Datar il y a une trentaine d'années. Lille, Lyon, Marseille et, dans une moindre mesure, Nantes et Strasbourg ou Toulouse sont devenues les locomotives du territoire français. A noter aussi la structuration de plus en plus fréquente du territoire français autour de vastes conurbations qui englobent plusieurs aires urbaines : Lyon-Saint-Etienne-Grenoble, Aix-Marseille-Toulon, Lille-Arras-Valenciennes ou des bi-pôles comme Nantes-Saint-Nazaire, Rouen-Elbeuf ou Rouen-le Havre, Genève-Annecy ou Bâle-Mulhouse.

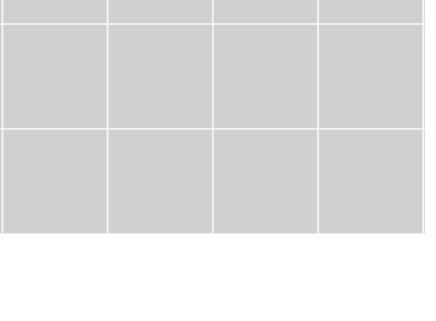
Plus de deux Français actifs sur trois utilisent leur voiture pour aller travailler et seulement trois pour cent d'entre eux prennent leur "vélo". Ces ratios témoignent de la prégnance de la "ville automobile", mais ils ne doivent cependant pas faire oublier que l'utilisation des transports en commun augmente fortement avec la taille de l'agglomération, faisant même un bond en avant significatif dans les aires urbaines "millionnaires" comme les régions parisienne, lilloise, lyonnaise ou marseillaise. En revanche, et comme on pouvait s'y attendre, 80 % des actifs qui résident dans le périurbain utilisent leur voiture pour se rendre à leur travail, et ceci est particulièrement marqué dans les aires urbaines de petite taille où l'usage de l'automobile est quasi exclusif.

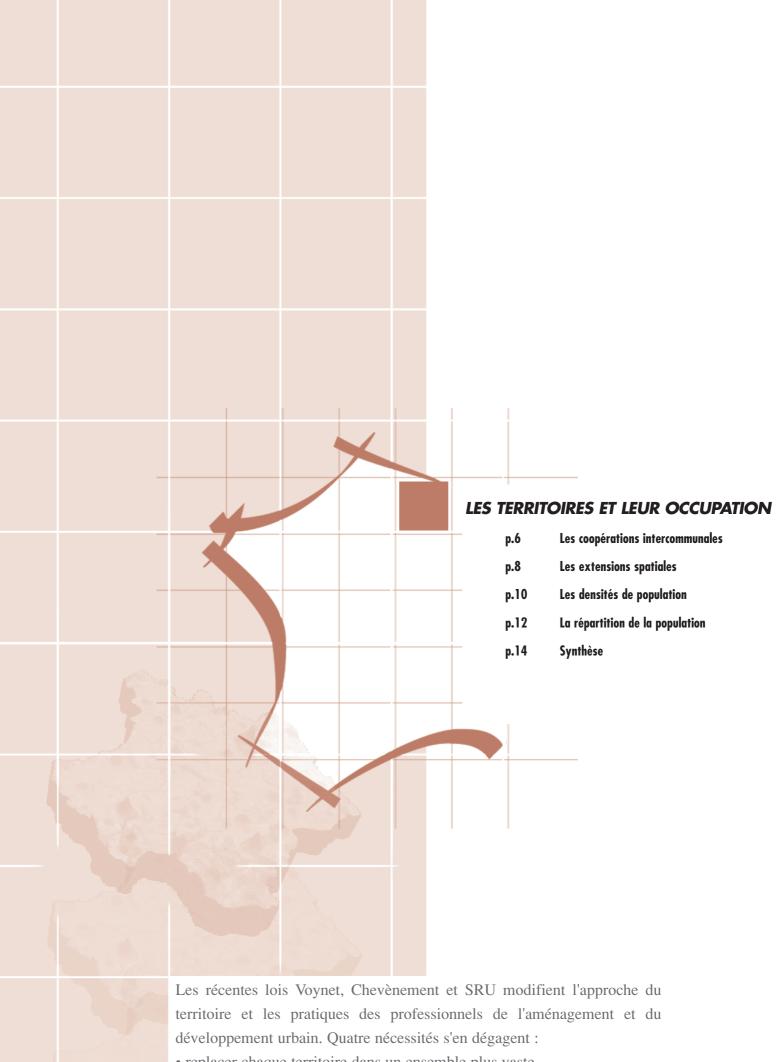
Pris globalement, dans les 100 premières aires urbaines françaises, le parc HLM représente 19 % du nombre total de logements, ce pourcentage variant beaucoup d'une aire urbaine à l'autre. Dans les aires urbaines de grande taille, les logements sociaux sont surtout concentrés dans les communes de banlieue. Dans les aires urbaines de petite taille, c'est au contraire dans les villes-centres qu'ils sont les plus nombreux. Dans tous les cas, les communes périurbaines n'en accueillent presque pas.

Ce rapide survol des évolutions démographiques, économiques et sociales des 100 premières aires urbaines de France métropolitaine conduit aussi à s'interroger sur les découpages géographiques, les catégories statistiques et les outils de mesure des phénomènes urbains.

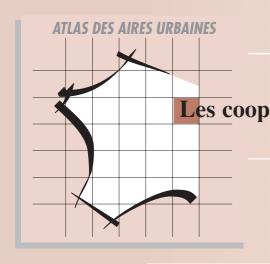
La notion d'aire urbaine par exemple, qui a considérablement enrichi notre perception et notre compréhension des espaces urbains, mérite sans doute d'être "revisitée". Première par le rang, l'aire parisienne, dépasse les 11 millions d'habitants et déborde maintenant des limites de la région Ile-de-France, atteignant les portes de Chartres, Compiègne ou Rouen. Trois autres grandes aires "millionnaires" posent problème : autour de Lille où cinq aires urbaines sont contiguës, autour de Lyon où le continuum urbain est patent avec l'aire de Saint-Chamond, autour de Marseille enfin où l'imbrication avec Toulon est très forte. D'autres aires urbaines soulèvent aussi des questions, qu'il s'agisse de Nancy-Metz, Belfort-Monbéliard, Pau-Tarbes, Rouen-Elbeuf ou Mulhouse-Saint Louis... sans parler des aires urbaines transfrontalières dont le recensement a évidemment du mal à traduire l'importance et mesurer la richesse.

Au total, c'est bien d'un instrument de mesure et de suivi des phénomènes urbains que les aménageurs et les planificateurs ont aujourd'hui le plus besoin. A l'heure où la France urbaine s'impose sur tout le territoire et où elle se structure autour de réseaux métropolitains de plus en plus complexes, la mise en place d'un système d'observation des villes est une nécessité. En publiant cet Atlas, la FNAU s'est efforcée d'y apporter sa contribution.





- replacer chaque territoire dans un ensemble plus vaste,
- analyser les interactions, les complémentarités ou les concurrences entre territoires proches ou plus lointains, du quartier au "pays urbain",
- anticiper les comportements des différents acteurs (élus, aménageurs, monde économique, habitants...),
- simplifier la géographie de l'aménagement.



Les coopérations intercommunales

L'intercommunalité est chaque jour un peu plus le cadre d'action incontournable des politiques urbaines. Le modèle d'organisation institutionnelle le plus courant est la communauté d'agglomération (ou urbaine), regroupant la ville-centre et sa banlieue, elle-même entourée de plusieurs communautés de communes.

Au moins une intercommunalité par aire urbaine

Si toutes les aires urbaines comptent au moins une intercommunalité, pour 17 d'entre elles, la ville-centre n'appartient à aucun EPCI. Sont exclues du champ d'analyse les structures qui ne sont que de simples outils de mise en œuvre d'une thématique (eaux, déchets). A noter que la situation de référence date du 1 janvier 2001, et que d'ores et déjà, des modifications de périmètres et des créations sont en cours.

Parmi les 10 aires urbaines les plus importantes, seules Nice $(6^{\text{ème}})$ et Toulon $(10^{\text{ème}})$ ne disposent pas d'intercommunalité.

Paris, ville-capitale, mais aussi département, se place dans une situation particulière vis-à-vis de l'intercommunalité.

En moyenne, plus de 8 intercommunalités par aire urbaine

Sur les 100 aires analysées, on dénombre 840 intercommunalités, dont le territoire est totalement ou partiellement inclus dans l'aire urbaine.

Plus la taille de l'aire urbaine est importante, plus le nombre des intercommunalités s'accroît. Pour les petites aires (< 100 000 habitants), on compte en moyenne 5 intercommunalités, ce chiffre variant de 0 pour Saint-Chamond à 11 pour l'aire urbaine de Châlon-sur-Saône.

On recense en moyenne 28 intercommunalités sur les aires urbaines millionnaires, avec ici aussi de fortes disparités, puisque l'aire de Paris totalise 70 intercommunalités, tandis que les aires de Marseille et Lille n'en comptent respectivement que 6 et 7.

4 intercommunalités sur 5 relèvent d'une communauté de communes

Pour les 20 % restants, soit 91 intercommunalités principales au regard de la loi Chevènement, on dénombre 15 communautés urbaines et 76 communautés d'agglomérations. Certaines aires urbaines accueillent à la fois communauté urbaine et communauté d'agglomérations (Marseille, Lille) ou deux communautés d'agglomérations (Toulouse, Douai-Lens, Grenoble ou Valenciennes) voire trois, demain (aire urbaine de Nice).

Une intercommunalité sur 3 applique la TPU

Sur les 840 intercommunalités analysées, seules 290 (35 %) appliquent la TPU, soit 4 sur 10 pour les aires urbaines millionnaires, et seulement 2 pour 10 pour les "petites aires".

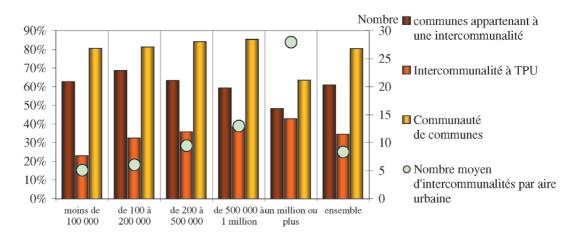
40 % des communes des aires urbaines échappent à l'intercommunalité

Plus la taille de l'aire urbaine est petite, plus les communes se structurent autour d'une intercommunalité (exception faite des très petites aires inférieures à 100 000 habitants).

Pour les aires millionnaires, le taux d'appartenance à une intercommunalité s'avère plutôt faible (48 %), ce taux moyen masquant des cas particuliers (Lyon et Lille 20 %, Marseille 10 % et Paris 62 %).

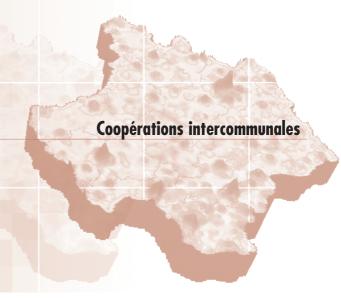
L'interpénétration des territoires statistique, politique ou "vécu" par les habitants ou les entreprises renforce l'hétérogénéité territoriale, liée soit à la taille (surface, population), soit à la géographie voire même à l'histoire.

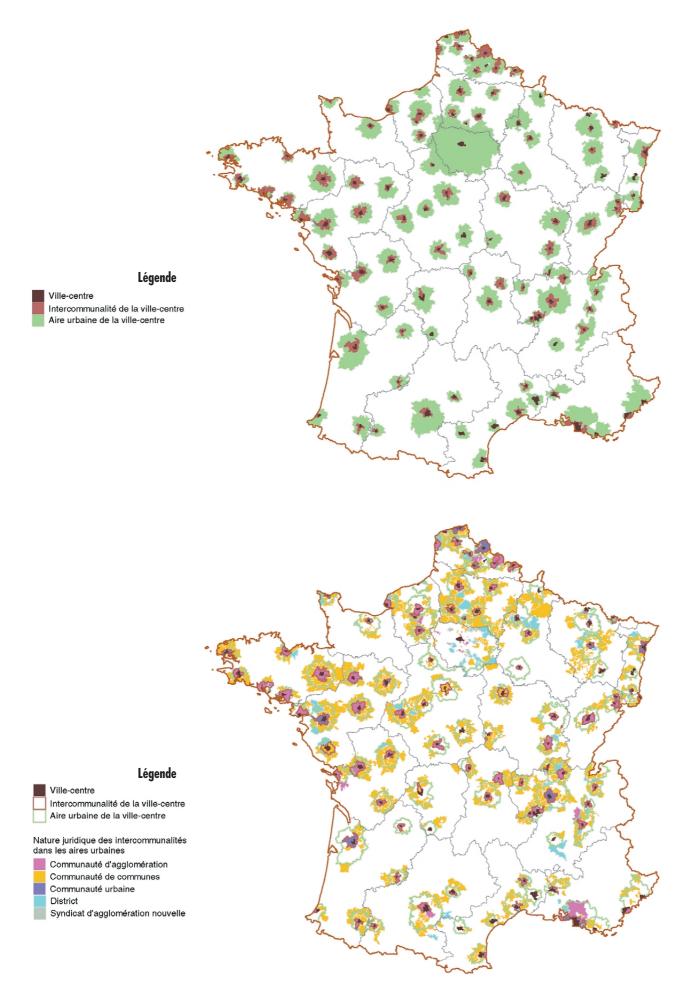
Les intercommunalités



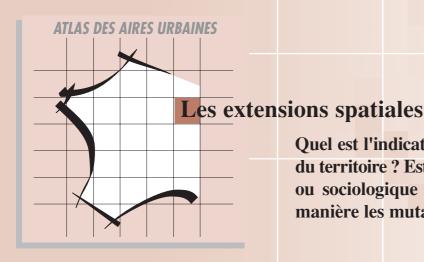
	moins de 100 000 hab	de 100 000	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000	plus 1 000 000 hab	ensemble
Communes appartenant à une intercommunalité	63 %	69 %	63 %	59 %	48 %	61 %
Intercommunalités à TPU	23 %	32 %	36 %	38 %	43 %	35 %
Communautés de communes	81 %	81 %	84 %	85 %	63 %	80 %
Nombre moyen d'intercommunaltés par aire urbaine	5	6	9	13	28	8

- C'est une surprise : 40 % des communes des aires urbaines n'appartiennent à aucune intercommunalité, y compris trois villes-centres parmi les plus importantes : Paris, Nice et Toulon. Le nombre d'intercommunalités (8 en moyenne par aire urbaine) s'accroît avec la taille de l'aire urbaine, sauf pour Marseille et Lille qui n'en comptent respectivement que 6 et 7.
- Le modèle le plus courant est une communauté d'agglomérations (ou urbaine) au centre, entourée de plusieurs communautés de communes.
- Plus intéressant, parmi toutes les structures intercommunales des principales aires urbaines, seule une sur trois applique la taxe professionnelle unique. Cette utilisation de la TPU croît avec la taille de l'aire urbaine. C'est le cas, quatre fois sur dix, pour les aires millionnaires et seulement deux fois sur dix pour les plus petites.





LE DES AGENCES D'URBANISME



Quel est l'indicateur le plus pertinent pour analyser l'aménagement du territoire ? Est-il géographique ? administratif ? démographique ? ou sociologique ? Aucun n'est à privilégier. Chacun illustre à sa manière les mutations urbaines de la dernière décennie.

L'aire urbaine est un territoire avant tout statistique, basé sur les migrations domicile-travail, c'est-à-dire l'espace vécu au quotidien par les "urbains" et les "rurbains". C'est un espace d'échanges fondé sur deux fonctions vitales : habiter et travailler.

L'accroissement territorial, une constante

Seules quatre aires urbaines sur les 100 étudiées ne sont pas concernées : Lorient, Colmar, Montbéliard et Saint-Chamond. Pour certaines aires, l'agrandissement s'est réalisé par absorption d'une aire urbaine existante en 1990. C'est le cas de Rouen qui a englouti celle de Bolbec ou de Clermont-Ferrand avec Riom. (voir Insee Première n° 766/767, avril 2001)

Une extension globale supérieure à 31 000 km²

L'ensemble des 100 aires urbaines s'est accru de plus de 31 000 km², soit une extension de 35 % par rapport à 1990.

L'essentiel de cet accroissement est porté par les agglomérations dont la population est comprise entre 100 000 et 200 000 habitants. Les petites aires urbaines croissent nettement moins vite.

Les nouvelles communes intégrées se situent en moyenne à 30 km de la ville-centre

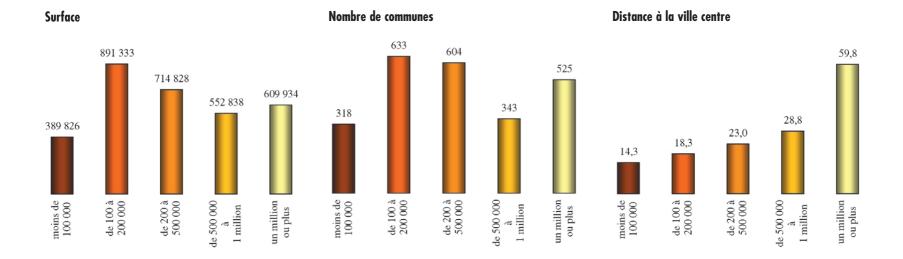
Cet indicateur cache de profondes variations allant du simple au double. En effet, si pour les aires millionnaires, la distance moyenne s'établit à 60 km, pour les petites aires (moins de 100 000 habitants), elle se fixe à 14 km. La distance moyenne de l'extension décroît en fonction de la taille de l'aire urbaine.

2 500 nouvelles communes intégrées dans les aires urbaines...

Les aires de 100 à 500 000 habitants attirent plus de la moitié des nouvelles communes, les aires millionnaires seulement 22 %.

... et près de 2 millions d'habitants supplémentaires

Un tiers d'entre eux le sont dans les aires entre 100 et 200 000 habitants et un quart dans les aires millionnaires. Les petites aires (moins de 100 000 habitants) n'accueillent que 7 % de la nouvelle population.

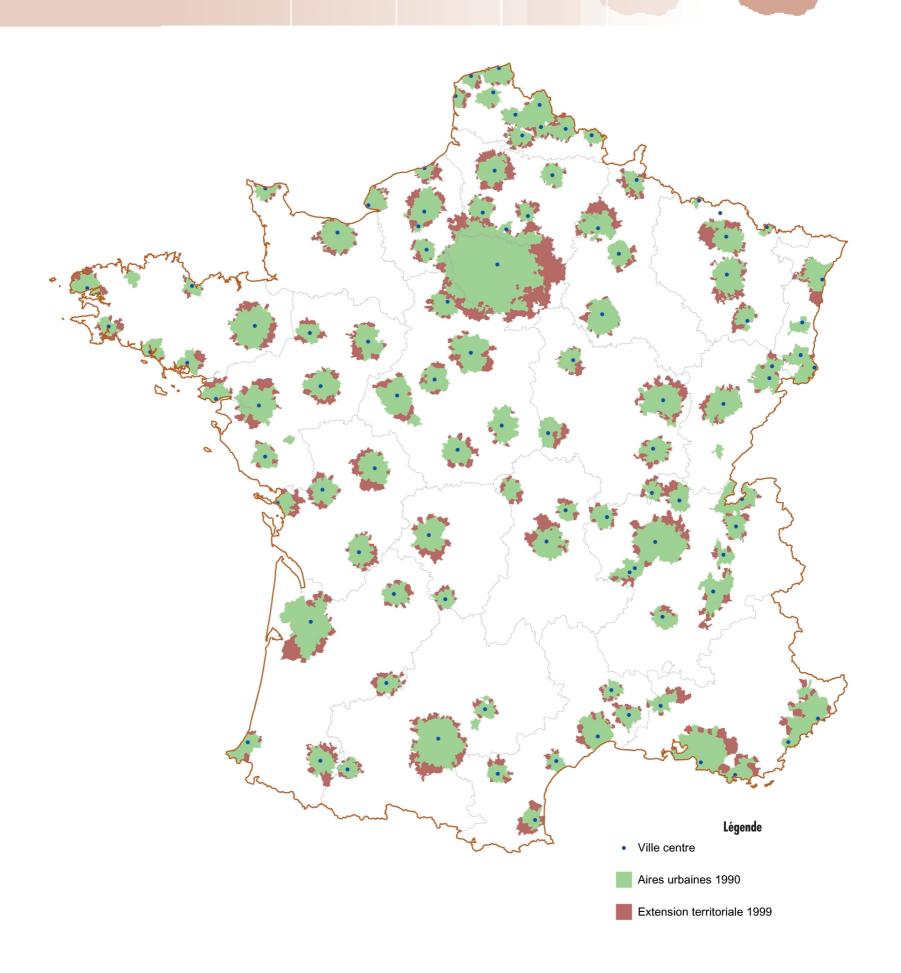


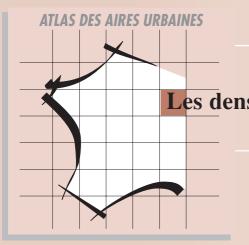
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble
Nombre de communes	318	633	604	343	525	2423
Surface	389 826	891 333	714 828	552 838	609 934	3 158 759
Distance à la ville centre	14,3	18,3	23,0	28,8	59,8	29,4

• C'est une évidence : toutes les aires urbaines se sont étendues dans l'espace entre les deux derniers recensements. Les Français travaillent de plus en plus loin de leur domicile.

• Cette extension est, en superficie, de plus du tiers (35 %) par rapport à 1990. Elle concerne surtout les aires urbaines de taille moyenne (100 000 à 200 000 habitants). De plus, elle n'est pas homogène dans l'espace et suivant les cas, les extensions se sont réalisées dans certaines directions et pas dans d'autres. Ainsi, l'aire parisienne s'est-elle étendue surtout à l'est, au nord et au sud-ouest.

Extension des aires urbaines





Les densités de population

La densité de population en France est de 108 habitants au km²; celle des aires urbaines étudiées est de 317 en moyenne, et celle des villescentres dépasse, toujours en moyenne, les 2 800 habitants au km².

La densité est en lien direct avec la taille de l'aire urbaine

La densité varie dans un rapport voisin de 1 à 5 suivant les aires urbaines : de 150 habitants au km² pour les très petites à 700 pour les aires millionnaires. Le périurbain est proche de la moyenne nationale (106 habitants au km²), mais avec de fortes variations suivant la taille des aires : 63 pour les petites et 178 pour les millionnaires.

Pour les intercommunalités, le rapport de densité varie de 1 à 7,7 entre les petites et les grandes aires urbaines, où elle atteint près de 3 000 habitants au km², le rapport étant le même pour ce qui concerne uniquement les villes-centres. Dans les banlieues, ce rapport passe à plus de 12 : 190 habitants au km² pour les aires inférieures à 100 000 habitants et 2 330 habitants au km² pour les aires millionnaires.

Des densités plus faibles à l'ouest

Si les aires millionnaires, principalement situées à l'est, connaissent les plus fortes densités, des aires plus petites, comme en Alsace ou en PACA, affichent toutefois des densités élevées. Ce phénomène se retrouve au travers des diverses composantes de l'aire urbaine.

Une densification des aires urbaines

Entre 1990 et 1999, la plupart des aires urbaines se densifient. Les aires urbaines traditionnellement industrielles connaissent une baisse de la densité : le Nord (Lille), la Lorraine (Nancy, Longwy), les aires de Belfort, Montbéliard ou Saint-Étienne ou encore les aires portuaires (Cherbourg, Le Havre, Lorient).

Une situation contrastée dans les villes-centres

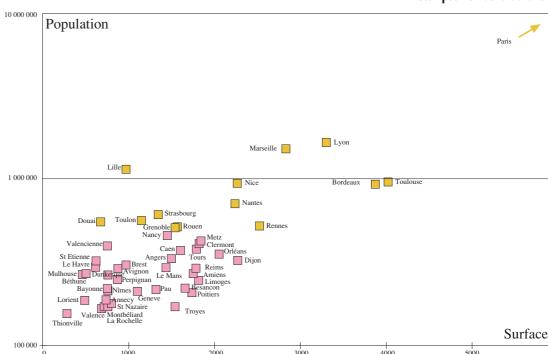
Parmi les aires millionnaires, Paris et Marseille connaissent une légère baisse de population, tandis que Lille et Lyon se densifient.

Si les banlieues, dans le sud et l'ouest en particulier, se densifient (excepté la Normandie), celles au nord et au nord-est, en Lorraine, et pour partie en Rhône-Alpes, connaissent une légère baisse de densité.

Une densification périurbaine avant tout

Elle se focalise principalement dans les Alpes, autour de la Méditerranée, à Toulouse et dans le Nord Pas-de-Calais.

Décomposition de la densité



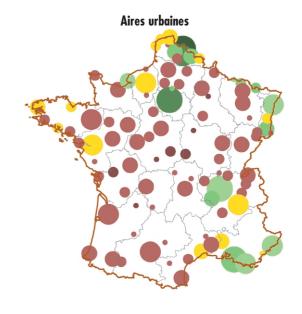
		Densité						
		moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble	
res	Aire urbaine	148	184	253	321	712	317	
premières	Ville-centre	1082	1591	3206	4069	8379	2826	
	Intercommunalité	379	532	1047	1121	2913	1122	
100	Banlieue	190	284	534	730	2330	786	
Les	Périurbain	63	74	105	109	178	106	

DENSITÉ DE POPULATION = POPULATION / SURFACE EN KM²

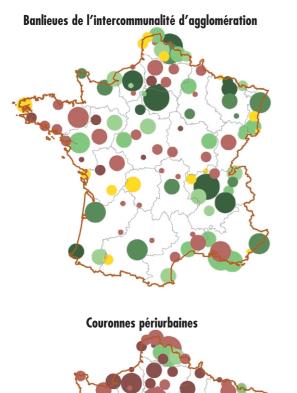
- La ville se définit par la densité. Ainsi, celle des aires urbaines françaises (317 habitants par km²) est le triple de la densité moyenne française (108).
- Plus surprenant : la densité globale, variable de 1 à 5 selon les aires, croît très vite avec la taille.
- Mais surtout, fruit de l'histoire, de la géographie et des découpages politiques, les villes-centres ont une densité variant de 1 000 à plus de 8 000 habitants au km². A noter le record national de l'aire parisienne, avec 20 000 habitants au km².

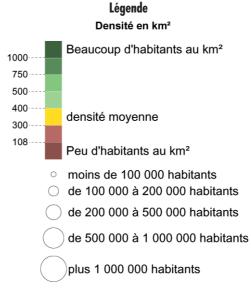
Densité de population (habitants par km²)

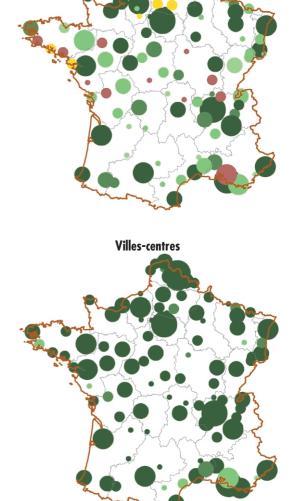


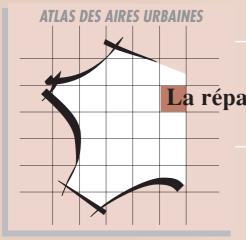


Intercommunalités d'agglomération









La répartition de la population

Les 100 aires urbaines analysées totalisent 37,5 millions d'habitants, soit 83 % des 354 aires urbaines définies par l'Insee au printemps 2001, suite au recensement de 1999.

Le fait que 7 aires urbaines soient situées dans des agglomérations transfrontalières introduit quelques distorsions dans l'analyse.

5 d'entre elles sont à dominante française (Lille, Strasbourg, Valenciennes, Maubeuge et Forbach) et les 2 autres sont à dominante suisse : Genève pour Annemasse et Bâle pour Saint-Louis.

De 1 à 140 tel est l'étagement des 100 premières aires passant de 78 500 pour la 100 Montluçon et 11 200 000 pour Paris, classée première.

Paris et le désert "urbain"

Rang	Aire urbaine	Population
1	PARIS	11 173 000
2	LYON	1 648 000
3	MARSEILLE-AIX-EN-PROVENCE	1 527 000
4	LILLE (*)	1 143 000
5	TOULOUSE	965 000
6	NICE	933 000
7	BORDEAUX	921 000
8	NANTES	711 000
9	STRASBOURG (*)	611 000
10	TOULON	565 000
11	DOUAI-LENS	553 000
12	RENNES	521 000
13	ROUEN	518 000
14	GRENOBLE	515 000
somm	ne des aires de Lyon à Grenoble	11 131 000

L'aire urbaine parisienne accueille 30 % de la population des 100 aires étudiées (et le quart de celle des 354 aires). Elle concentre plus de 11 millions d'habitants, c'est à dire autant que les 13 aires urbaines les plus peuplées qui suivent, de Lyon ou Marseille (respectivement 1,65 millions et 1,53 millions; soit environ 4 % chacune de la population) à Grenoble (515 000 habitants).

Paris continue à jouer un rôle de ville-capitale : rôle d'"aimant" au niveau mondial et de "redistributeur" au niveau des métropoles régionales.

Trois habitants sur quatre de l'aire habitent l'intercommunalité

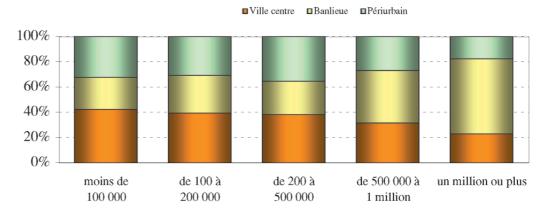
Globalement, un habitant sur trois habite la villecentre, un habitant sur quatre habite le périurbain, quatre habitants sur dix habitent la banlieue. Le poids de la ville-centre varie dans un rapport de 1 à 10 sur l'ensemble des 100 aires étudiées : entre 6,5 % pour l'aire de Douai-Lens et 64 % pour Le Havre ou Reims.

Il en est même pour les banlieues : une banlieue imposante à Lille (79 %), inexistante à Carcassonne.

Un quart des aires urbaines présente un profil moyen (ville-centre : 1/3 ; périphérie : 1/4 ; banlieue : 4/10)

Parmi celles-ci, on rencontre des aires de grande taille comme Lyon, Nantes, Bordeaux, Strasbourg, et toutes les intermédiaires (Clermont-Ferrand, Évreux...) ou des petites aires comme Annecy ou Roanne.

Répartition de la population



Répartition de la population de 100 000 à de 200 000 à de 500 000 à moins de ensemble **sula** 1 000 000 hab 100 000 hab 200 000 hab 500 000 hab 1 000 000 hab Ville-centre 31,4 31 42.5 39.3 38.2 22.8 **Banlieue** 25,3 43.5 30.0 26.4 41.9 59.5 Pé riurbain 32.2 30.7 26.8 17.7 25.5 Aire urbaine 100,0 100,0 100,0 100,0 100,0 100

Dans 1/3 des cas, la ville-centre domine

A l'exception des grandes aires, toutes les tailles d'aires sont concernées, à commencer par les millionnaires avec Marseille, les intermédiaires avec entre autre Montpellier ou Brest et les très petites avec par exemple Brive ou Montluçon.

Dans 1/4 des cas, le périurbain domine

Par exemple à Toulouse, Caen, Bayonne ou encore Carcassonne.

Quelques exceptions

Dans 3 aires, la population se concentre dans la banlieue : Paris, Lille et Lorient.

Dans 4 aires (Tarbes, Pau, Alès et Bourg-en-Bresse), la population de banlieue est peu nombreuse.

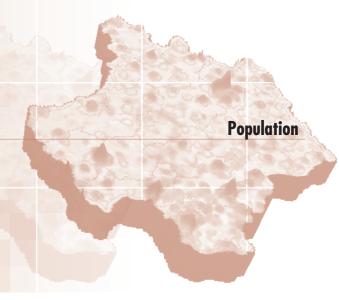
Dans 5 aires (Nice, Vannes, Saint-Brieuc, Boulogne-sur-mer et Vichy), la population se concentre principalement dans les intercommunalités

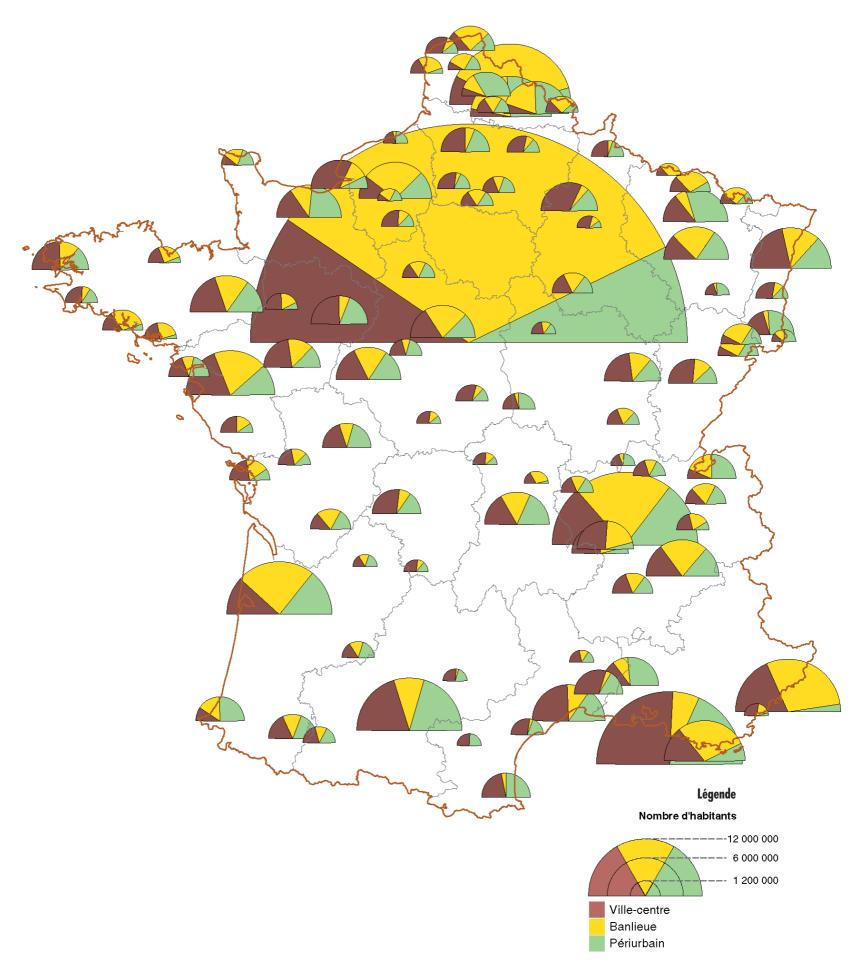
Enfin, à Saint-Omer, Montbéliard et Belfort, la population est diffuse en banlieue et dans le périurbain.

• Au recensement de 1999, les aires urbaines étudiées totalisaient près de 38 millions d'habitants, soit 2 Français sur 3. Sept appartenaient à des agglomérations à cheval sur une frontière avec la Belgique, l'Allemagne ou la Suisse et dont seule la partie française a été décomptée au recensement.

• Ainsi, l'aire lilloise ne compte-t-elle "que" 1 143 000 habitants, alors que l'ensemble urbain franco-belge en comprend de fait près du double.

- Grossièrement, cette population agglomérée se répartit (avec naturellement d'importantes variantes selon les cas) entre un tiers pour la commune-centre, un tiers pour la banlieue et un tiers pour le périurbain.
- En masse, l'aire urbaine parisienne (11,2 millions d'habitants) représente, comme on pouvait s'y attendre, le quart du total de la population française dite urbaine et se situe dans un rapport de 1 à 7 avec l'aire lyonnaise (1,65 millions).



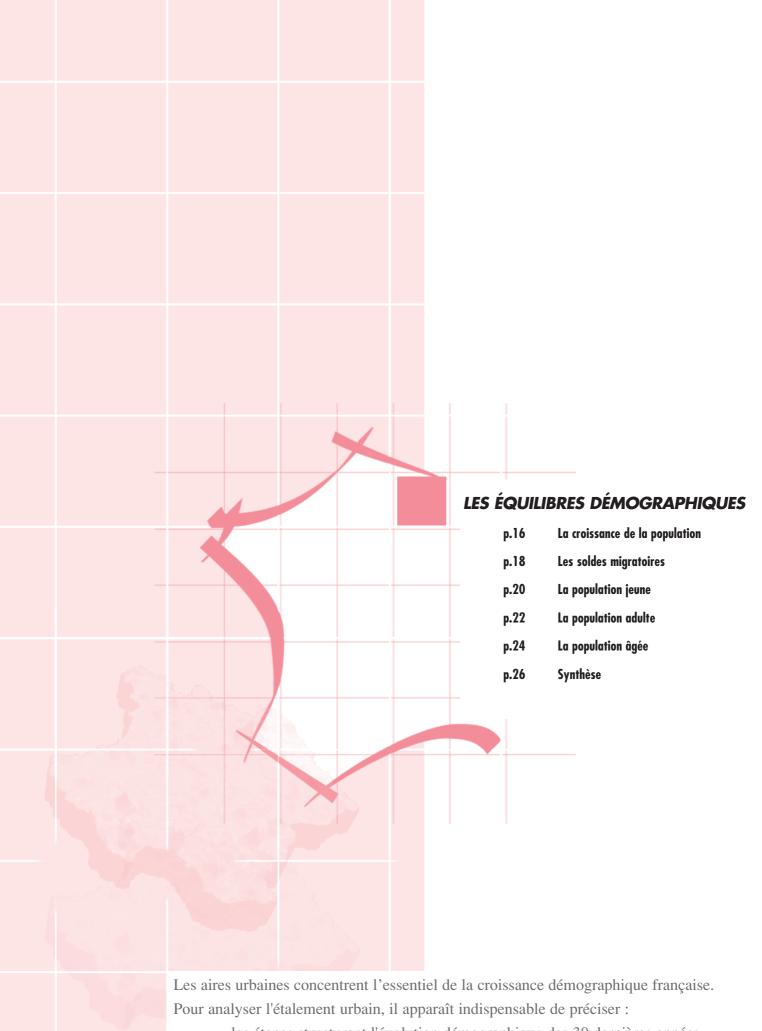


Synthèse

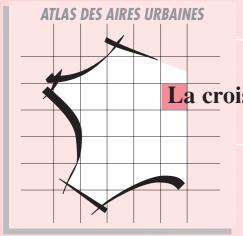
- L'extension est plus spatiale que démographique, et s'éloigne de plus en plus du centre des aires urbaines, ce qui engendre un accroissement des déplacements domicile travail.
- Plus la taille de l'aire urbaine est importante, plus l'accroissement en termes de communes, de population ou de distance au centre est important.
- Paris concentre 1 habitant sur 3 des 100 premières aires urbaines.
- Les aires urbaines, territoires statistiques, mais aussi vécus, sont par là-même un cadre général d'approche des phénomènes urbains. Toutefois, les méthodes trop strictes de construction de l'aire urbaine ne permettent pas toujours la mesure de ces phénomènes, en particulier autour des grandes métropoles et dans les aires urbaines transfrontalières.
- On note un phénomène de métropolisation autour des grandes aires urbaines (plus de 500 000 habitants) et pour certaines aires de taille inférieure (Clermont-Ferrand, Besançon, Périgueux...) qui renforcent leur rayonnement. Paris "jouant dans une autre division", redistribue quant à lui une part importante de son pouvoir.
- Les aires urbaines concentrent toutes les formes d'intercommunalités. On trouve aussi bien des aires urbaines multi-intercommunalités que des intercommunalités inter-aires urbaines.
- Enfin, la répartition très variable des structures de coopération intercommunales dans les aires urbaines analysées, voire leur absence dans certains cas (4 communes sur 10), ainsi que l'accroissement territorial des aires urbaines, posent la question de l'échelle du territoire pertinente en matière de planification et d'aménagement.

Atlas des aires urbaines





- les étapes structurant l'évolution démographique des 30 dernières années,
- les échanges migratoires de la dernière décennie conditionnant le sens de ces équilibres,
- la structure par âge de la population (jeunes, adultes, seniors), dont les besoins et les activités dessinent, en filigrane, les spécificités de chaque aire urbaine et au sein de leur territoire.



La croissance de la population entre 1968 et 1999

Les aires urbaines n'ont pas cessé de gagner des habitants depuis 1968, à un rythme de moins en moins soutenu.

Si dans un premier temps, la hausse concernait les banlieues, puis le périurbain, avec depuis 1975 un déclin des villes-centres, ce n'est qu'à partir de 1990 que ces dernières regagnent des habitants.

La croissance démographique française est portée par les aires urbaines

En trente ans, les aires urbaines ont accueilli sept millions de personnes supplémentaires. Elles ont ainsi concentré 83 % de la croissance démographique de la France métropolitaine, alors qu'elles ne regroupent en moyenne que 62 % de la population.

Le rythme d'accroissement annuel moyen des aires urbaines a été particulièrement élevé entre 1968 et 1975 (+ 1,2 % par an).

Il a subi une forte baisse de 1975 à1982 (+ 0,6 %). Il s'est établi autour de + 0,7 % de 1982 à 1990 puis + 0,5 % de 1990 à 1999.

Un bilan 1968-99 d'autant plus positif que l'aire urbaine est grande

De 1968 à 1999, la croissance continue concerne la quasi-totalité des aires urbaines, à l'exception de celles situées dans les anciens bassins industriels et miniers du nord, de l'est et du Massif central. Les principales bénéficiaires de ces hausses ont été les grandes aires urbaines, celles du sudest méditerranéen, de la région Centre, des vallées alpines et de l'ouest.

La perception commune de l'étalement urbain, qui correspond à une croissance d'autant plus forte que l'on s'éloigne du centre, ne concerne en fait que la moitié des aires urbaines

La croissance dans le périurbain et les banlieues est d'autant plus forte que l'aire urbaine est grande.

Une croissance encore forte dans les villes-centres entre 1968 et 1975

La majorité des villes-centres des aires urbaines de moins de 500 000 habitants connaissaient encore un accroissement de leur population entre 1968 et 1975 (près de 30 % de la croissance). Cela a représenté un volume de population supérieur à celui engrangé par les communes du périurbain d'aujourd'hui.

Les plus grandes faisaient exception et voyaient déjà leur ville centre décliner.

Mais c'est dans les banlieues que la grande partie de la croissance se réalise à cette époque. De fait, ces territoires correspondent au périurbain de l'époque

L'étalement urbain ne s'inscrit alors que dans les limites des intercommunalités d'aujourd'hui.

De 1975 à 1990, l'étalement urbain préfigure les aires urbaines de 1999

À partir de 1975, la quasi totalité des villescentres entament leur déclin démographique. Les banlieues continuent de gagner de la population, mais leur rythme de progression est nettement moins fort qu'entre 1968 et 1975. Il est dépassé par celui du périurbain, en particulier dans les grandes aires urbaines.

La croissance des aires urbaines est en moyenne un peu plus forte entre 1982 et 1990. En effet, si on note alors un fléchissement de la croissance dans les banlieues et le périurbain, par ailleurs, la baisse des villes-centres ralentit. Ces éléments préfigurent les évolutions 1990-1999.

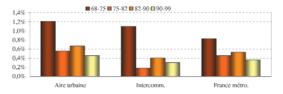
Les années 90 marquent le regain des villes-centres

Entre 1990 et 1999, un peu plus de 60 villescentres bénéficient d'un accroissement de population. Elles n'étaient qu'une vingtaine dans ce cas entre 1975 et 1990. Ce renouveau de l'intérêt pour les villes-centres s'accompagne d'un net ralentissement de la croissance dans les banlieues, quelle que soit la taille de l'aire urbaine considérée.

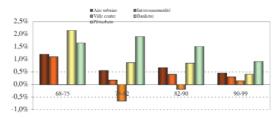
Le ralentissement de la croissance démographique touche aussi, mais moins nettement, les communes du périurbain.

Il est difficile de dire si ces évolutions récentes traduisent le passage à une urbanisation plus "compacte" ou s'il s'agit seulement d'une pause dans l'étalement urbain. Celui-ci s'est tout de même poursuivi dans les communes dans et au delà du périurbain d'aujourd'hui.

Évolution annuelle de la population depuis 1968



Évolution annuelle de la population depuis 1968



		Evolution annuelle de la population entre 1968 et 1999							
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble			
Aire urbaine	0,6%	0,6%	0,8%	1,0%	0,6%	0,7%			
Ville-centre	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	-0,6%	-0,2%			
Intercommunalité	0,4%	0,5%	0,6%	0,8%	0,3%	0,5%			
Banlieue	1,2%	1,1%	1,5%	1,5%	0,8%	1,0%			
Périurbain	1,0%	1,1%	1,2%	1,5%	2,1%	1,5%			

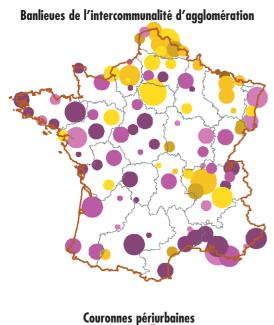
EVOLUTION ANNUELLE = (POPULATION 99/POPULATION 90) (1/9,01) -1

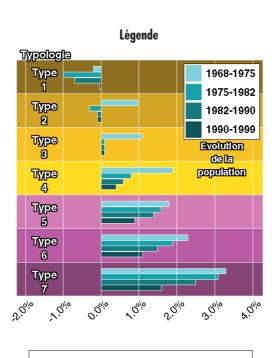
- La France est de plus en plus urbaine : de 1968 à 1999, la croissance française (7 millions d'habitants supplémentaires) s'est concentrée à 83 % dans les dites aires urbaines et ceci d'autant plus que ces dernières sont importantes.
- N'ont échappé à cette augmentation de population que les aires des anciens bassins industriels et miniers du Nord, de la Lorraine et plus ponctuellement du Sud-Est, du Centre, de l'Ouest et du Massif Central.
- Tout s'est passé comme si, dans une première phase, le déclin des villes-centres s'était reporté sur la banlieue, puis dans une deuxième phase sur le périurbain.
- Mais la surprise vient des villes-centres, dont la population, ces dernières années, s'est stabilisée, voire a augmenté légèrement presque partout entre les deux derniers recensements.

Croissance de la population

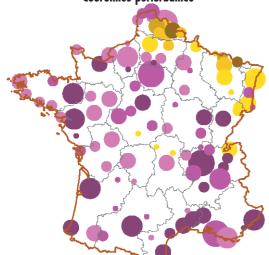






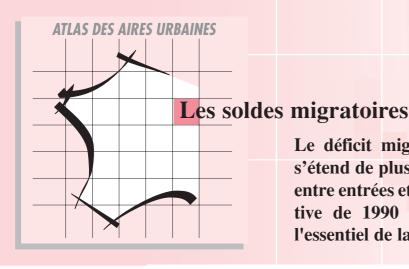








Villes-centres



Le déficit migratoire, d'abord concentré dans les villes-centres, s'étend de plus en plus dans les banlieues. Ainsi, la balance globale entre entrées et sorties dans les aires urbaines est-elle devenue négative de 1990 à 1999. Dorénavant, l'excédent naturel constitue l'essentiel de la croissance démographique.

Un déficit migratoire de 330 000 personnes entre 1990 et 1999

Jusqu'en 1990, le solde migratoire et le solde naturel, tous deux positifs, tiraient conjointement à la hausse la population des aires urbaines. Depuis lors, le solde migratoire s'affiche en négatif (- 0,1 % par an). Seule la différence entre naissances et décès, toujours positive, continue de soutenir la croissance globale des aires urbaines (+ 0,55 % par an). Cet excédent naturel s'explique par la présence d'une population jeune, en âge d'avoir des enfants.

Il est trop tôt pour apprécier quelle part du déficit migratoire attribuer à l'évolution des flux de départs et d'arrivées. Néanmoins, ce constat indique un changement dans le développement et l'équilibre interne du territoire métropolitain.

L'évolution globale observée est toutefois très contrastée selon les aires urbaines et leurs composantes.

Une opposition nord-sud

Les migrations font perdre des habitants aux aires urbaines du nord de la France, alors que celles de l'ouest, du sud et des vallées alpines en gagnent. Ces écarts se retrouvent depuis 1982, même s'ils se sont réduits durant la dernière période intercensitaire. Ils s'observent quel que soit le territoire considéré (ville centre, banlieue ou périurbain).

Les aires urbaines "attractives" sont celles comprises entre 200 000 et un million d'habitants et particulièrement les plus grandes d'entre elles. Celles de Montpellier et Toulouse ont par exemple bénéficié d'un apport migratoire annuel supérieur à 1 %. À l'opposé, les aires urbaines de moins de 200 000 habitants et, plus encore, les "millionnaires", perdent plus d'habitants qu'elles n'en captent.

Redéploiement du déficit migratoire dans le centre des aires urbaines

Presque systématiquement, l'excédent migratoire est d'autant plus fort que l'on s'éloigne du centre de l'aire urbaine.

Les migrations résidentielles font globalement perdre des habitants aux villes-centres. Le déficit migratoire, quasiment nul pour les villes-centres des aires urbaines de 500 000 à un million d'habitants, devient d'autant plus fort que l'aire urbaine est petite. Mais ce déficit est nettement moins fort et moins répandu qu'auparavant. Nantes, qui a subi un déficit migratoire de 1982 à 1990, est la plus grande ville-centre à bénéficier d'un apport migratoire net, de + 0,4 % par an, entre 1990 et 1999.

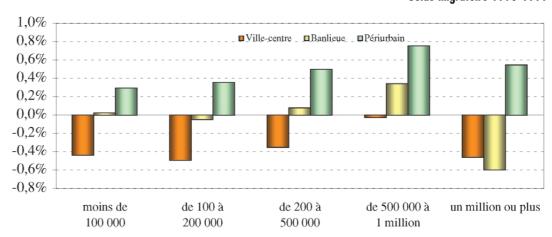
Ce regain d'intérêt pour les villes-centres s'accompagne d'une baisse d'attractivité des banlieues. Pour 72 de ces dernières, le solde migratoire diminue, devenant parfois même négatif. Cette baisse concerne toutes les aires urbaines, même si les banlieues des grandes aires urbaines maintiennent encore un net excédent migratoire. Au total, les principales intercommunalités des aires urbaines connaissent un léger excédent migratoire, les hausses des soldes entrées-sorties dans les villes-centres compensent davantage les baisses dans les banlieues, à l'exception des aires urbaines millionnaires.

Une croissance du périurbain moins forte qu'auparavant

La baisse d'attractivité des banlieues se ressent aussi dans le périurbain, plus fortement dans les petites aires urbaines et les "millionnaires". Cependant, le périurbain concentre toujours les taux les plus élevés de la croissance due aux migrations. Ce taux croît avec la taille des aires urbaines, sauf pour les "millionnaires".

La perte de vitesse des banlieues et du périurbain et le renouveau des villes-centres sont peut-être des signes, à confirmer, d'un retour à une certaine centralisation autour des grandes villes régionales, même si par ailleurs, les apports migratoires dans le reste de la France ne cessent de progresser.

Solde migratoire 1990-1999



	Solde migratoire annuel 1990 à 1999							
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble		
Aire urbaine	-0,1%	-0,1%	0,1%	0,3%	-0,4%	-0,1%		
Ville-centre	-0,4%	-0,5%	-0,4%	0,0%	-0,5%	-0,3%		
Intercommunalité	-0,2%	-0,3%	-0,2%	0,2%	-0,6%	-0,3%		
Banlieue	0,0%	0,0%	0,1%	0,3%	-0,6%	0,5%		
Périurbain	0,3%	0,4%	0,5%	0,8%	0,5%	-0,4%		

Solde migratoire = ((population 99/population 90) $^{(1/9,01)}$ -1) x (solde naturel / (population 99 - population 90))

EDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

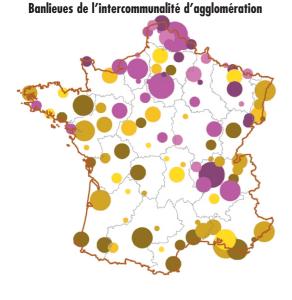
- En matière migratoire (immigrations moins émigrations), les résultats du recensement ont surpris : en général, pour les aires urbaines, le solde a été légèrement négatif. Donc le solde naturel (naissances moins décès) a, à lui seul, tiré la croissance globale.
- Il faut nuancer cette vision moyenne des migrations urbaines : autant le déficit migratoire est élevé au nord de la France, autant le solde est au contraire fortement positif pour les villes de l'Ouest, du Sud et des Alpes.
- L'excédent migratoire est d'autant plus positif que la commune d'accueil est éloignée du centre.

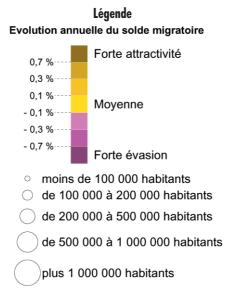
Solde migratoire (évolution annuelle)

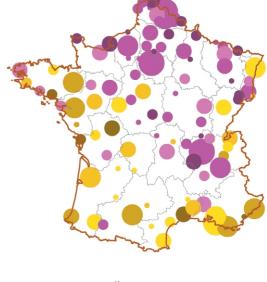


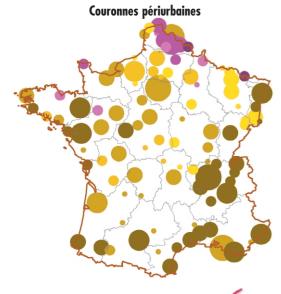


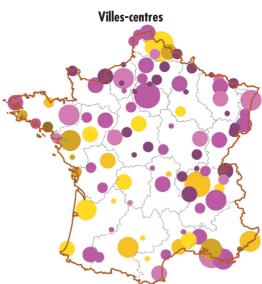
Intercommunalités d'agglomération

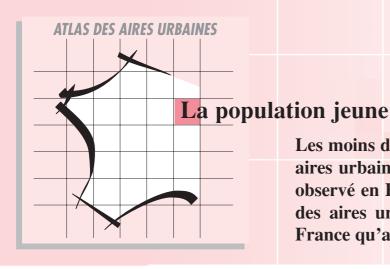












Les moins de 15 ans ne représentent que 18,2 % des habitants des aires urbaines, ce qui correspond à la baisse du taux de fécondité observé en France. Plus présents en périphérie que dans le centre des aires urbaines, ils sont plus représentés dans le nord de la France qu'au sud.

Dans les aires urbaines, près d'un habitant sur cinq a moins de 15 ans

Ce chiffre, homogène selon la taille des aires urbaines, reste légèrement supérieur à la moyenne française.

Les contrastes se situent à un niveau géographique, où deux groupes s'opposent. Le premier est constitué des aires urbaines de l'ouest et surtout du nord (plus de 20 % dans les aires urbaines de Lille, Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer ou Douai-Lens). Le second se compose des aires urbaines du centre et de tout le sud de la France (moins de 16 % à Clermont-Ferrand, Limoges, Poitiers, Bayonne ou Nice) avec quelques exceptions (Lyon, Annecy, Chambéry, Avignon et Nîmes, qui sont au dessus de la moyenne).

Les écarts observés sont à relier à la fois aux différences de fécondité, traditionnellement plus élevée au nord, ainsi qu'au poids de la présence "concurrente" des personnes âgées, notamment dans le centre et sur les façades maritimes du sud ; ou à la présence de parents "potentiels", soit la classe d'âge entre 25 et 55 ans.

Une baisse absolue des effectifs, accentuée par la croissance du reste de la population

Entre 1990 et 1999, le nombre des jeunes de moins de 15 ans dans les aires urbaines, et plus encore dans le reste de la France, a diminué. C'est La part des moins de 15 ans est passée de 19 % en 1990 à 18 % en 1999. Cette baisse du poids relatif des jeunes a été plus forte pour les petites aires urbaines et plus nette dans le nord de la France. Cette évolution contraste avec celle du sud où effectif et proportion des moins de 15 ans ont progressé.

Une relative homogénéisation de la représentation des jeunes semble se produire dans les aires urbaines.

Un poids relatif des jeunes plus important hors des villes-centres

La proportion des moins de 15 ans est d'autant plus faible que l'on se rapproche des villes-centres où leur population avoisine en moyenne les 15 %, alors qu'elle s'établit à 19 % dans les banlieues et 20 % dans le périurbain.

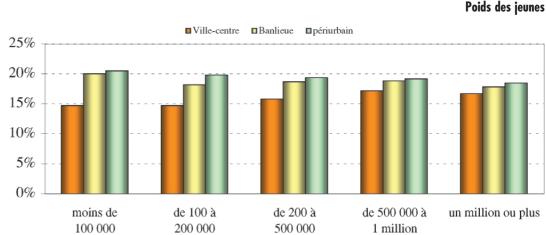
Une corrélation du centre à la périphérie variable selon la taille de l'aire urbaine

L'opposition centre-périphérie est d'autant plus marquée et vérifiée que l'aire urbaine est importante et, de façon générale, l'évolution 1990-99 n'a pas diminué ces contrastes. Quelques nuances ou exceptions sont à noter, comme à Marseille où les trois territoires de l'aire urbaine enregistrent des proportions de jeunes similaires, à chaque fois compris entre 17 % et 18 %.

Cette opposition centre-périphérie est moins forte pour les petites aires urbaines, où l'on note une homogénéité plus grande de la structure par âge.

Les villes-centres des grandes aires urbaines sont peu propices à l'accueil des familles, le plus souvent en raison d'une structure de l'habitat peu adaptée, tant en termes de taille des logements que de coût de l'immobilier.

une conséquence de l'effritement du niveau de fécondité.



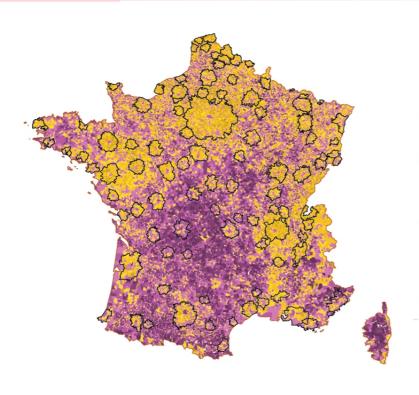
	Les jeunes (moins de 15 ans)						
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble	
Aire urbaine	17,5	17,9	18,1	17,5	18,9	18,2	
Ville-centre	16,7	16,5	16,1	14,7	14,7	15,5	
Intercommunalité	17,1	17,4	17,2	16,6	18,5	17,7	
Banlieue	17,8	18,5	18,9	18,1	20,0	19,3	
Périurbain	20,6	21,0	21,7	21,4	20,0	20,9	

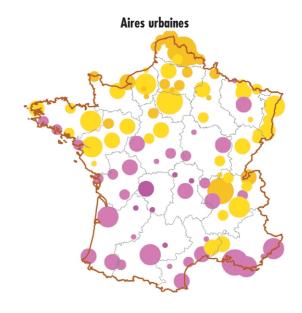
PART DE LA POPULATION JEUNE = POPULATION DE MOINS DE 15 ANS / ENSEMBLE DE LA POPULATION X 100

Atlas des aires urbaines

- Les jeunes sont plus nombreux dans le périurbain et la banlieue que dans la ville-centre. Ainsi, les moins de 15 ans, au recensement de 1999, 18 % de la population en moyenne, représentent-ils seulement 16 % du total des villes-centres, 16 % en banlieue et 20 % dans le périurbain.
- Géographiquement, les jeunes sont plus nombreux au nord qu'au sud, ainsi qu'en Rhône-Alpes.
- Entre 1990 et 1999, la population "jeune" a diminué de 330 000 unités, dans les 100 aires urbaines étudiées.

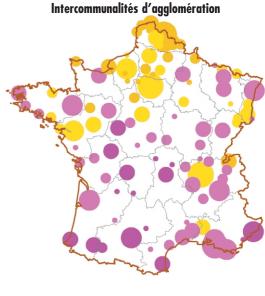
Population jeune (pourcentage)

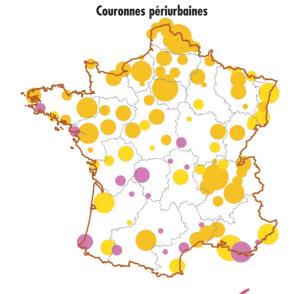


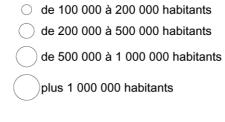


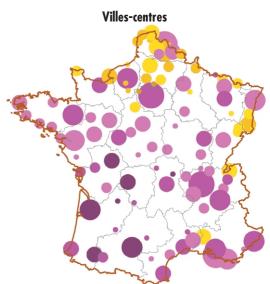


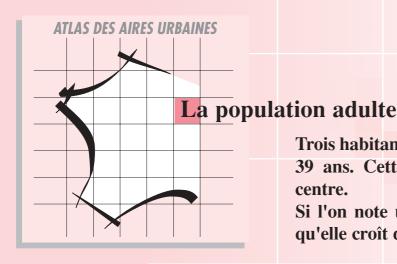












Trois habitants sur dix vivant dans les aires urbaines ont entre 20 et 39 ans. Cette classe d'âge privilégie une implantation en villecentre.

Si l'on note une baisse globale de cette population, il est à noter qu'elle croît dans les aires urbaines les plus peuplées.

Une forte proportion d'adultes dans les aires urbaines

Ce niveau est nettement supérieur au reste de la France métropolitaine (25 %) et croît avec la taille des aires urbaines. De 27 % pour celles de moins de 100 000 habitants, il passe à 31 % dans les aires urbaines "millionnaires".

Les taux les plus forts sont enregistrés dans les aires urbaines de Rennes, Montpellier, Poitiers et Toulouse. Une seule aire urbaine de moins de 200 000 habitants (Chambéry) dépasse la moyenne des aires urbaines. Seules quatre aires urbaines de plus de 200 000 habitants — toutes sur les façades maritimes du sud (Bayonne, Nice, Perpignan et Toulon) - se retrouvent parmi les trente dernières.

Cette logique d'implantation correspond aux aires urbaines les plus peuplées, où ces adultes jeunes trouvent une variété de formations et d'emplois qui existe moins ailleurs.

Mais une baisse des effectifs et de leur poids démographique

Entre 1990 et 1999, les contingents ont diminué de 2 % (- 4 % en moyenne nationale). Cette baisse, qui fait passer leur poids relatif dans l'ensemble de la population des aires urbaines de 32 % à 30 %, est la conséquence des naissances moins nombreuses qui ont suivi le baby-boom de l'après guerre, dans un contexte d'augmentation global de la population.

Cette évolution est très contrastée selon la taille de l'aire urbaine. Elle est proche de la baisse moyenne dans les "millionnaires" et dans celles dont la population est comprise entre 200 000 et 500 000 habitants. La baisse est plus forte dans celles comprenant moins de 200 000 habitants (en moyenne entre -6~% et -8~%).

À l'exact inverse, les aires urbaines de 500 000 à un million d'habitants ont connu une croissance des 20-39 ans d'environ 2 %. Ce mouvement atypique s'explique en grande partie par le fort développement des universités dans les grandes métropoles régionales, impulsé par le plan "Université 2000".

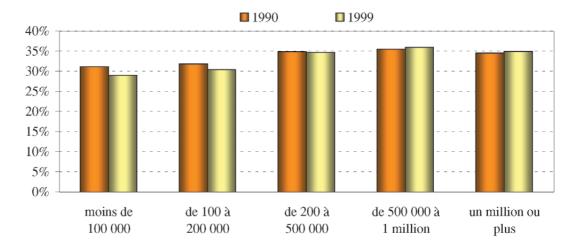
Une concentration dans le centre des aires urbaines

Les habitants des villes-centres sont pour un tiers d'entre eux âgés de 20 à 39 ans, contre un quart seulement dans le péri-urbain. Ce chiffre décroît avec la taille des aires urbaines. Il peut atteindre plus de 40 % dans des villes-centres comme Lille, Nancy, Poitiers, Toulouse, Rennes ou Montpellier. Les minima sont atteints dans le sud de la France, à Albi, Nice Toulon, Béziers ou Alès (moins de 27 %). Cette caractéristique s'est renforcée entre 1990 et 1999 dans les aires urbaines de plus de 200 000 habitants.

Les moyennes se situent autour de 29 % dans les banlieues et de 27 % dans le périurbain, et ce de manière plus homogène que dans les villescentres. Le poids relatif des 20-39 ans a diminué plus vite que dans les villes-centres.

Le contraste centre/périphérie est d'autant plus marqué (sauf pour les "millionnaires") que l'aire urbaine est peuplée. La présence privilégiée des adultes jeunes dans les villes-centres est liée à l'implantation et l'accessibilité des pôles d'attractivité - universités et emplois - de cette classe d'âge.

Poids des adultes



	Les jeunes adultes (20 à 39 ans)						
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble	
Aire urbaine	26,8	27,8	29,9	30,1	31,1	29,9	
Ville-centre	29,0	31,1	35,2	36,0	34,9	33,9	
Intercommunalité	27,5	28,8	31,9	31,2	31,8	31,0	
Banlieue	25,2	25,8	27,2	27,6	30,5	28,9	
Périurbain	25,2	25,3	26,3	27,0	24,9	25,7	

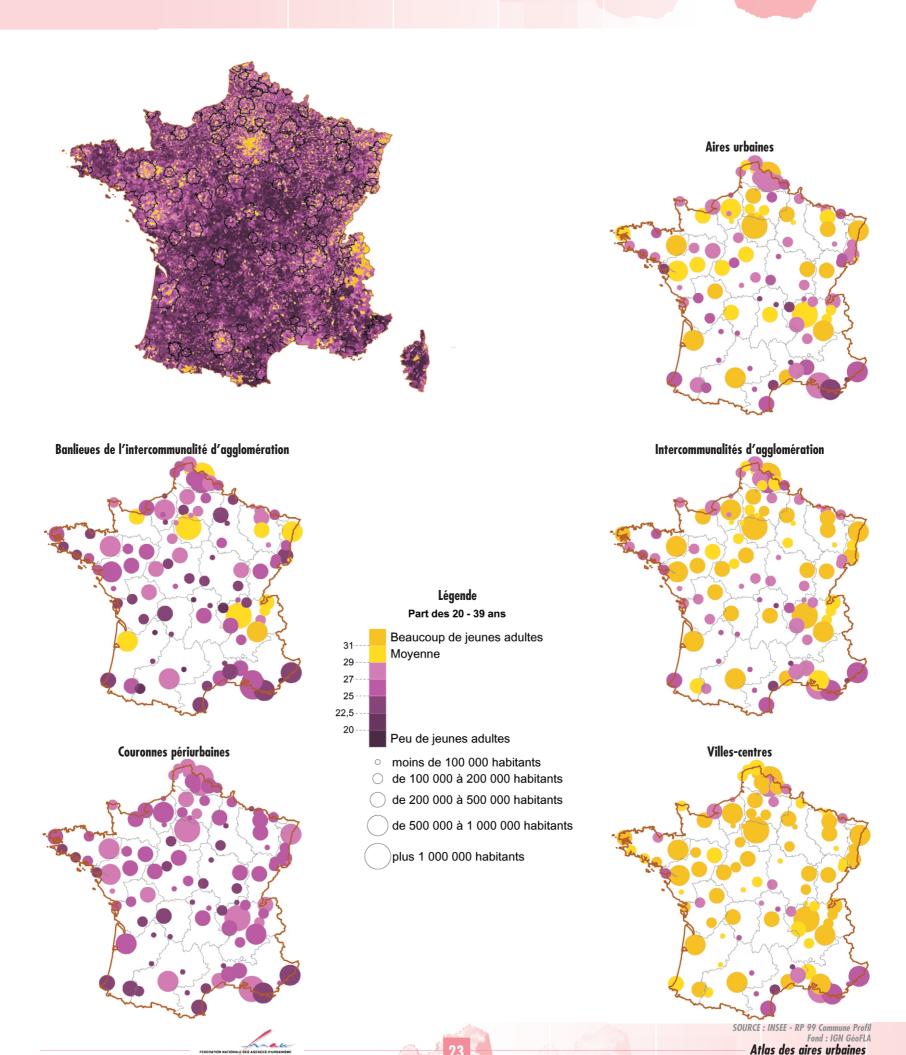
PART DE LA POPULATION ADULTE = POPULATION DE 20 À 39 ANS / ENSEMBLE DE LA POPULATION X 100

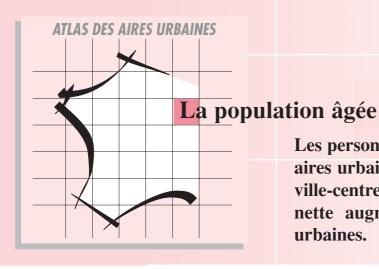
Atlas des aires urbaines 22



- 30 % des habitants des 100 premières aires urbaines avaient, au recensement de 1999, entre 20 et 39 ans. En valeur relative, leur poids dans la population urbaine globale baisse légèrement (-2 %) de 1968 à 1999, ce qui correspond aux classes creuses de l'après baby-boom.
- Dans les villes-centres correspondantes, cette classe d'âge représente 34 % de la population et 25 % en banlieue ou dans le périurbain.

Population adulte (pourcentage)





Les personnes âgées de 75 ans ou plus sont plus présentes dans les aires urbaines les plus petites, mais plus souvent installées dans la ville-centre que dans la banlieue ou le périurbain. Elles sont en très nette augmentation dans l'ensemble des territoires des aires urbaines.

Plus d'un habitant sur vingt des aires urbaines a 75 ans ou plus

Ces personnes représentent 7 % de la population des aires urbaines. Cette proportion est nettement inférieure à celle enregistrée sur le reste du territoire métropolitain (9 %). Elle est en général d'autant plus importante que l'aire urbaine est petite.

Mais cette corrélation se modifie au sud de la France selon la taille des aires urbaines qui, hormis Toulouse et Montpellier, enregistrent une présence des 75 ans ou plus nettement supérieure à la moyenne des aires urbaines.

Les choix résidentiels au moment de la retraite aboutissent à une implantation forte des personnes âgées sur les façades maritimes du sud de la France.

Une nette croissance des effectifs

Entre 1990 et 1999, le nombre des personnes âgées a nettement progressé (+ 13 %). Cette hausse est à relier à la fois à l'augmentation de l'espérance de vie et à l'arrivée, dans cette classe d'âge, des générations nées après la première guerre mondiale. Cette évolution a été très marquée dans les aires urbaines de moins d'un million d'habitants

Les hausses les plus soutenues sont intervenues sur les façades maritimes ouest (Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire) et sud-est, et plus modérément en Rhône-Alpes et dans le nord de la France.

Une installation plus fréquente dans les villes-centres

Les personnes âgées privilégient une installation en ville-centre. Elles y représentent près de 8 % de la population contre 6 % dans les banlieues et le périurbain.

Cette observation est valable quelle que soit la taille de l'aire urbaine. La concentration ou l'accessibilité dans les villes-centres des équipements de proximité, notamment médicaux, est un argument en faveur de la présence des personnes âgées en leur sein.

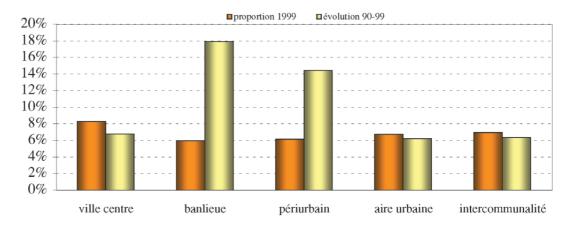
Progression importante dans les banlieues

Entre 1990 et 1999, la prédominance des villescentres dans l'accueil des personnes âgées s'est maintenue, malgré une progression plus forte en banlieue et dans le périurbain. Part et effectif des 75 ans ou plus ont augmenté partout en villecentre (+ 7 % en moyenne), sauf à Paris, Lyon et Lille ainsi qu'à Bordeaux et Nancy où ils ont diminué.

Les banlieues de huit aires urbaines sur dix ont vu une progression de plus de 20 % de cette classe d'âge. L'influence démographique des 75 ans ou plus s'est, de la même façon, accrue dans le périurbain. La croissance des effectifs a été en moyenne supérieure à 14 %, à l'exception des aires urbaines de moins de 100 000 habitants.

Le développement de l'accessibilité des villescentres, pour qui vient de banlieue ou du périurbain, peut expliquer une partie de l'accroissement des 75 ans ou plus hors des villes-centres. Il n'est plus besoin d'y résider pour bénéficier de leurs avantages.

Poids de la population âgée

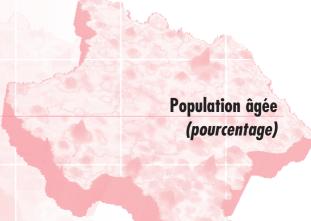


	Les personnes âgées (75 ans et plus)						
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble	
Aire urbaine	8,0	7,4	6,7	7,4	6,0	6,7	
Ville-centre	9,4	8,7	7,6	8,6	8,1	8,3	
Intercommunalité	8,5	7,7	6,9	7,8	6,2	6,9	
Banlieue	7,1	6,4	5,9	7,3	5,4	6,0	
Périurbain	6,9	6,8	6,3	6,1	4,8	5,9	

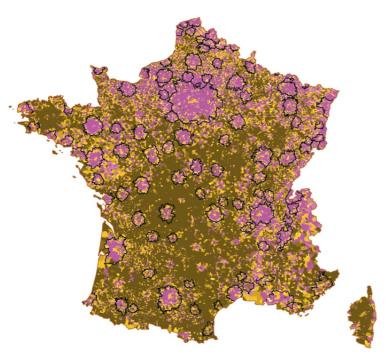
PART DE LA POPULATION ÂGÉE = POPULATION DE PLUS DE 75 ANS / ENSEMBLE DE LA POPULATION X 100

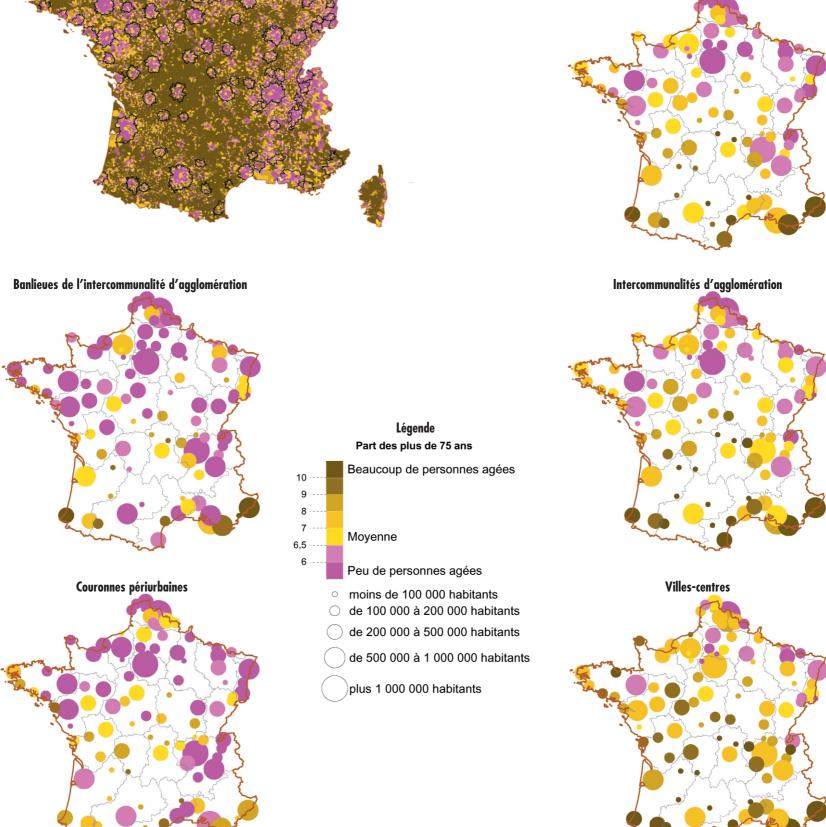
Atlas des aires urbaines 24

- · Les personnes âgées sont plus présentes dans les aires urbaines de faible taille que dans les grandes, mais elles résident plutôt dans leur ville-centre, où elles représentent entre 8 et 9 % de la population (moins de 7 % ailleurs).
- · Conformément à une idée répandue, la France urbaine est coupée en deux, selon une ligne Poitiers - Lyon : les retraités sont beaucoup plus nombreux au sud qu'au nord. Pour les agglomérations de Nice, Toulon et Montpellier par exemple, ils représentent plus de 10 % de la population de l'agglomération, alors que le pourcentage est inférieur à 6 % au nord de la Loire.
- On sait par ailleurs que la France, globalement, a tendance à vieillir et que le poids des plus de 75 ans continuera à augmenter en valeur absolue et relative, avec de nombreuses conséquences (habitat, équipements, déplacements, services) pour l'urbanisme et la gestion locale.



Aires urbaines







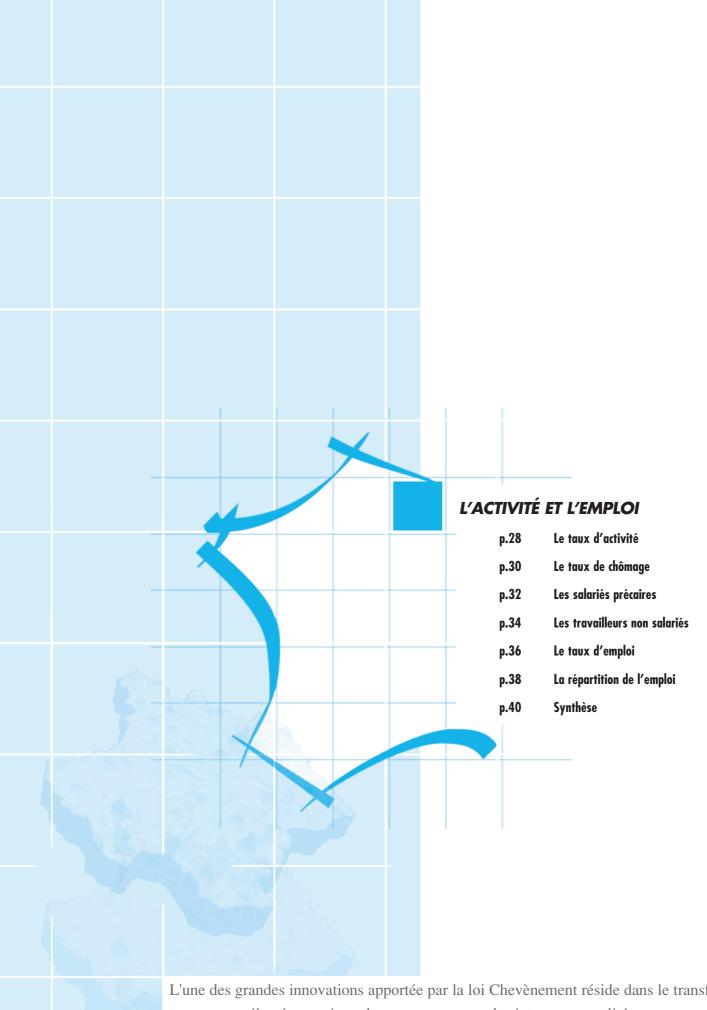
Les trente dernières années ont vu le passage d'une France rurale et monocentralisée à une France urbaine et polycentrique. L'étalement urbain, d'abord centré sur les intercommunalités d'aujourd'hui, a largement débordé les frontières des banlieues. Particulièrement fort durant les années 70 et 80, il semble aujour-d'hui changer de nature : si les zones périurbaines continuent de croître par les apports migratoires, on note un regain d'attractivité des villes-centres. Ainsi, un mouvement paradoxal vers une plus grande compacité urbaine semble s'amorcer.

Cette évolution s'accompagne de tendances démographiques lourdes, comme la baisse de la fécondité, le poids croissant de la population âgée ou celui décroissant des jeunes. Mais cette inertie de la démographie se module en fonction de la taille de l'aire urbaine et des territoires qui la composent. Ainsi, les aires urbaines les plus petites semblent-elles les plus homogènes du point de vue de la structure de leurs populations. Les plus grandes connaissent un éventail de situations plus variées. Leur centre ne cesse de capter la frange la plus active de la population, les banlieues et le périurbain accueillant pour leur part la majeure partie des familles et, de plus en plus, une proportion importante de personnes âgées.

Cette dernière évolution, avant même l'arrivée des générations du baby-boom dans les classes d'âges élevées, pose la question de l'adaptation des équipements spécifiques pour cette catégorie de population.

Les pôles d'attractivité envers les étudiants, les actifs, les familles ou les retraités, sont différents et distribués de façon hétérogène selon les aires urbaines. Les migrations résidentielles sont un outil d'ajustement entre les besoins de chaque type de population et l'offre de chaque aire urbaine et de chacun de ses territoires. Mais cette offre évolue et l'ajustement se fait aussi par les migrations alternantes qui semblent s'affranchir de plus en plus de la distance.

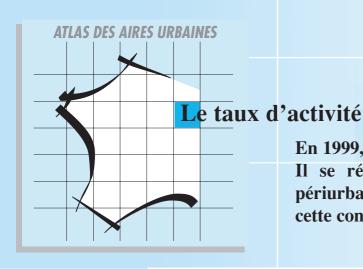
FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME



L'une des grandes innovations apportée par la loi Chevènement réside dans le transfert de compétence en matière économique des communes vers les intercommunalités.

Très longtemps, la ville-centre active et multi-fonctionnelle s'est opposée aux banlieues dortoirs ou industrielles. On assiste aujourd'hui à une modification des fonctions de ces différents territoires.

NB de lecture : Les quatre premières cartes de ce chapitre font référence à la population au lieu de résidence. La cinquième carte établit le lien entre la population en son lieu de résidence à son lieu d'emploi. La dernière carte est relative au lieu d'emploi.



En 1999, le taux d'activité est élevé dans les aires urbaines. Il se révèle particulièrement important dans les communes périurbaines qui concentrent de nombreuses personnes d'âge actif, cette configuration ayant tendance à s'accentuer depuis 1990.

Des actifs surtout présents dans les communes périurbaines

En 1999, le taux d'activité s'établit, en France métropolitaine, à 55 %, soit un taux inférieur de deux points à celui de la moyenne des aires urbaines étudiées. Il se révèle particulièrement fort dans les grandes agglomérations et notamment en Ile-de-France, sur une large partie nordouest du pays, en Rhône-Alpes et en Alsace. A contrario, ce taux reste modéré sur le Massif Central et en Corse.

Pour ce qui concerne les aires urbaines, quelques villes-centres se distinguent par des taux d'activité plus élevés. Les intercommunalités et les aires urbaines au nord d'une ligne Brest-Grenoble, concentrent davantage d'actifs que les autres. L'activité reste plus modérée pour les périphéries des localités méditerranéennes et dans les environs des frontières belge et luxembourgeoise.

Globalement, les actifs sont moins nombreux dans les villes-centres (54 %). Ce taux s'élève au fur et à mesure que l'on s'éloigne des cœurs d'agglomérations, pour arriver à près de 57 % dans les intercommunalités.

Les actifs sont particulièrement bien représentés dans les communes de moins de 100 000 habitants.

Le taux d'activité est étroitement lié à l'attractivité étudiante de l'aire urbaine

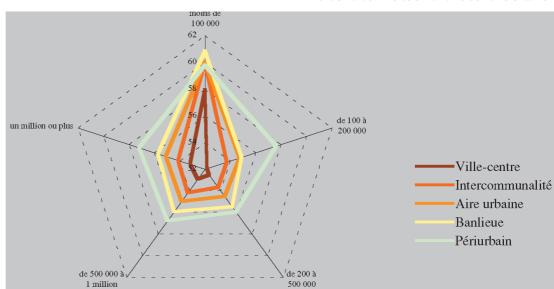
Quel que soit le découpage retenu, le taux d'activité varie selon la taille des aires urbaines. Cette variation s'explique en partie par la présence ou non d'étudiants : là où ils sont nombreux, le taux d'activité est plus faible.

Les écarts entre le périurbain et le cœur d'agglomération se creusent

Entre 1990 et 1999, l'évolution des taux d'activité a été très contrastée sur les aires étudiées. En effet, si la situation est globalement stable, progressions et régressions peuvent se retrouver sur les différents territoires d'une même aire urbaine.

Les territoires les plus proches des limites territoriales sont ceux où les taux ont le plus progressé : les actifs se concentrent de plus en plus dans des communes de deuxième ou de troisième couronne.

Le taux d'activité selon la taille de l'aire urbaine

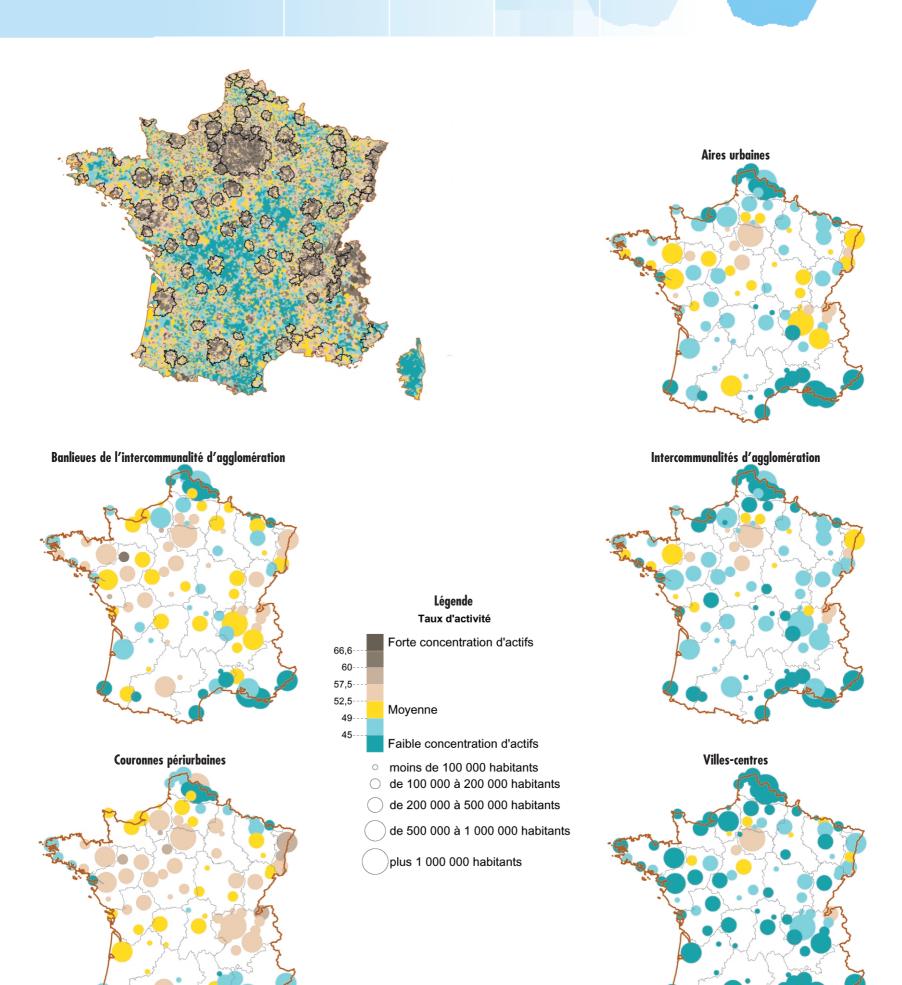


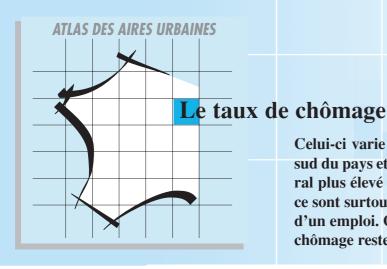
	Le taux d'activité						
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble	
Aire urbaine	47,4	47,5	46,7	46,9	52,4	49,2	
Ville-centre	44,0	43,6	43,5	43,1	49,4	45,3	
Intercommunalité	45,8	46,0	45,4	45,6	52,1	48,6	
Banlieue	48,4	49,2	48,2	47,3	53,3	51,0	
Périurbain	51,0	50,7	49,2	50,9	53,2	51,1	

TAUX D'ACTIVITÉ = POPULATION ACTIVE / POPULATION DE PLUS DE 15 ANS X 100

- Pour les 100 premières aires urbaines, le taux d'activité, qui mesure le rapport du nombre d'actifs par rapport à la population de plus de 15 ans, s'établit à 57 % (55 % en moyenne pour la France).
- Le taux est légèrement plus élevé dans les communes périurbaines et de banlieue (toutes deux à 58 %) que dans les communes-centres (54 %).
- Plus curieusement, ce taux, assez stable quelle que soit la taille de l'aire urbaine, est cependant nettement plus élevé (60 %) pour les petites aires urbaines.

Taux d'activité (pourcentage)





Celui-ci varie fortement en France selon les communes. Plus marqué dans le sud du pays et dans les régions traversant des crises industrielles, il est en général plus élevé en périphérie immédiate des aires urbaines. Dans ces dernières, ce sont surtout les villes-centres qui concentrent les populations à la recherche d'un emploi. Cette dichotomie entre les communes périurbaines, où le taux de chômage reste modéré, et les villes-centres, s'est accentuée entre 1990 et 1999.

Concentration du chômage sur les pôles urbains

Lors du recensement de 1999, le taux de chômage en France s'élève en moyenne à 13 %. Particulièrement nombreux le long du littoral méditerranéen, les chômeurs se concentrent également dans les départements du Nord et de façon plus diffuse autour de Bordeaux, en Normandie et dans le Nivernais. Le chômage reste peu présent dans les communes rurales, où la rareté de l'emploi incite les personnes à la recherche d'un travail à partir s'installer près des pôles urbains.

Les aires urbaines sont donc particulièrement concernées par le phénomène. Cependant, suivant le découpage géographique, les agglomérations ne sont pas touchées dans les mêmes proportions. En effet, le poids des chômeurs semble particulièrement élevé dans les villes-centres du nord de la France, du sud-ouest et du littoral méditerranéen.

Des inégalités sensibles entre les villescentres et leur couronne

Les villes-centres sont les plus concernées par le chômage (taux de 20 %) et la tendance s'inverse au fur et à mesure que l'on s'éloigne du cœur d'agglomération (12 % dans le périurbain). Cet écart, toujours supérieur de plus de deux points, entre les villes-centres et les autres découpages retenus, s'explique peut-être par une concentration des aides dans ces communes. C'est généralement dans ces villes que les personnes en difficulté sont les plus à même de trouver des logements sociaux ou des services adaptés à leur situation.

Les communes périurbaines, d'abord, et de banlieue ensuite, sont les moins touchées par le chômage. La grande majorité de ces localités connaissent des taux modérés et seule la situation de quelques communes périphériques autour de Marseille, Toulon ou Lille reste préoccupante.

Les petites aires urbaines beaucoup moins touchées par le chômage

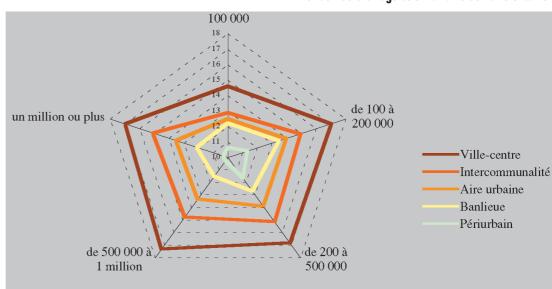
Le taux de chômage varie par ailleurs en fonction de la taille de l'aire urbaine. S'il est vrai que les agglomérations de moins de 100 000 habitants concentrent moins de chômeurs que les autres, au-delà, les taux sont plus élevés, surtout pour les agglomérations comprises entre 100 000 et 500 000 habitants.

Une forte progression des taux entre 1990 et 1999

Entre progression soutenue et légère diminution, l'évolution du taux de chômage est contrastée à l'échelle communale sur l'ensemble du territoire. Le Bassin parisien et la région Rhône-Alpes semblent, davantage que les autres, s'inscrire dans une tendance à la hausse.

En ce qui concerne les 100 premières aires urbaines, l'évolution est très différenciée entre les villes-centres, où le chômage a souvent progressé, et les communes périurbaines où il a tendance à diminuer, particulièrement dans l'ouest du pays.

Le taux de chômage selon la taille de l'aire urbaine



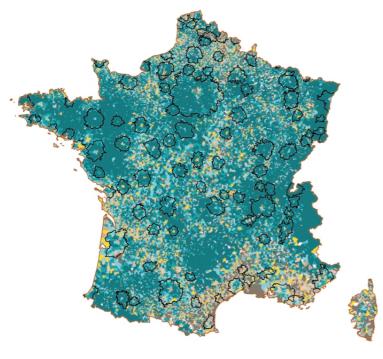
	Le taux de chômage						
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble	
Aire urbaine	15,7	15,5	16,2	16,3	14,3	15,2	
Ville-centre	20,5	21,0	20,3	20,6	17,1	19,5	
Intercommunalité	17,8	17,4	17,9	17,6	14,8	16,3	
Banlieue	13,9	13,1	14,6	15,6	14,0	14,2	
Périurbain	11,6	11,5	13,3	12,8	11,9	12,3	

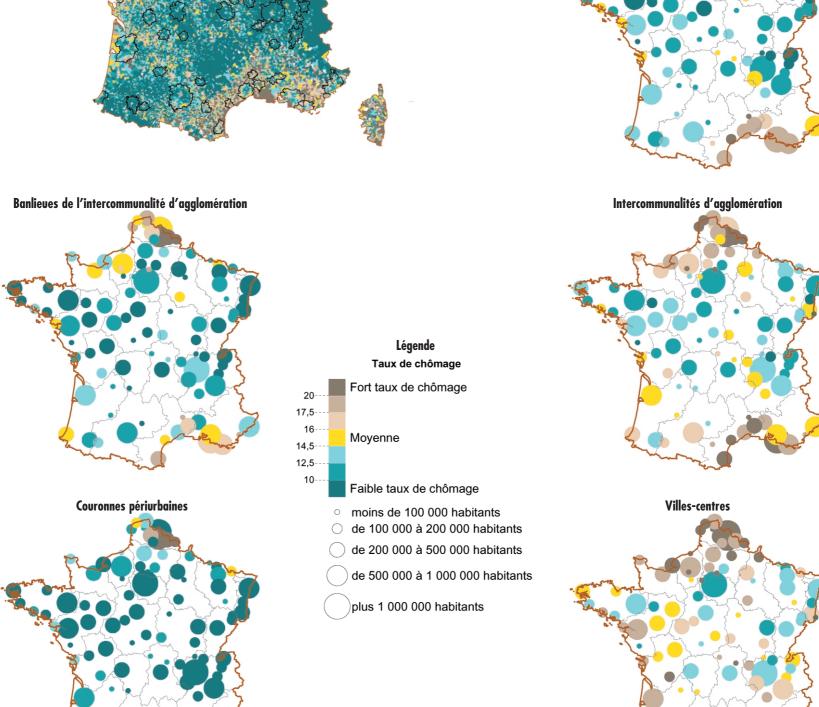
TAUX DE CHÖMAGE = NOMBRE TOTAL DE CHOMEURS / POPULATION ACTIVE TOTALE X 100

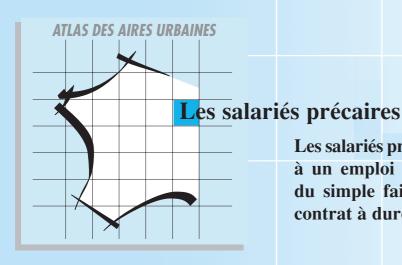
- La carte du chômage 1999 dans les 100 aires urbaines analysées (15 % en moyenne) fait apparaître des variations tranchées, suivant la situation géographique des villes concernées : globalement, le taux est supérieur à 16 % pour les agglomérations du Nord- Pas-de-Calais et du pourtour méditerranéen ainsi que pour celles du Havre, de Saint-Quentin et de Charleville-Mézières et inférieur à 14 % pratiquement partout ailleurs, y compris en Île-de-France. Il est particulièrement faible par exemple à Rennes, Orléans et Strasbourg.
- Il est nettement plus élevé dans les villes-centres, dépassant presque partout 15 %, sauf pour Paris, Dijon, Chartres, Colmar et Bourg-en-Bresse, où il est inférieur à 12 %.
- Enfin, il est plus bas dans les aires de moins de 100 000 habitants.

Taux de chômage (pourcentage)

Aires urbaines







Les salariés précaires regroupent les actifs qui accèdent difficilement à un emploi stable, à la consommation ou même au logement, du simple fait qu'il ne sont ni fonctionnaires ni titulaires d'un contrat à durée indéterminée.

Qui sont les deux millions de "précaires"?

Quatre grandes catégories peuvent être distinguées :

- les CDD (contrats à durée déterminée), catégorie qui concerne plus d'un "précaire" sur deux (57 %) et inclut tous les contrats saisonniers.
- Les stagiaires (21 %), qui recouvrent plusieurs types de salariés bénéficiant d'aides gouvernementales à l'emploi (CES, emploi jeune ou SIFE).
- Les intérimaires (12 %), employés par des sociétés de travail temporaire, qui constituent une part non négligeable des "précaires".
- Les apprentis (10 %), qui sont plutôt sousreprésentés dans les villes-centres et sur-représentés dans le périurbain.

Deux types d'aire urbaine face à la précarité

Les aires urbaines de 200 à 500 000 habitants concentrent fortement les précaires. A l'opposé, les aires urbaines millionnaires semblent beaucoup moins touchées par ce type de salariat (1 à 2 points au dessous de la moyenne) : elles accueillent 4 précaires sur 10 des 100 aires étudiées.

Les aires supérieures à 500 000 habitants apparaissent plus homogènes (écart 3 points) que celles de moins de 500 000 (6 à 8 points), comme à Bourgen-Bresse (13 %) ou à Maubeuge (21 %) par exemple.

Avant tout, un phénomène de ville-centre

Avec un poids moyen de 15 % sur l'ensemble des aires urbaines, les "précaires" représentent 18 % des salariés des villes-centres, contre seulement 13 % dans les banlieues.

Les villes-centres des aires millionnaires n'accueillent que 16 % de cette catégorie contre près de 19 % pour l'ensemble des villes-centres de taille inférieure. Pour l'ensemble des villes-centres, le poids des "précaires" varie de 1 à 2 entre Saint-Louis (12 %) ou Thionville (13 %) et Elbeuf (25 %) ou Maubeuge (24 %).

Les "précaires" représentent 13 % des salariés résidant dans les banlieues. Ces dernières s'avèrent être plus hétérogènes que les villes-centres, la variation allant de 1 à 2 : Bourg-en-Bresse ou Albi (9 %), Saint-Nazaire ou Cherbourg (20 %). Dans le périurbain, on retrouve une plus grande hétérogénéité de ce type de salariés (écart 7 à 8 points).

Une répartition géographique singulière

A l'échelle communale, on distingue clairement une France du nord-est, au nord d'une ligne Caen-Grenoble, avec un salariat précaire faible, et une France du sud où il est fort.

En revanche, à l'échelle des aires urbaines, le taux est fort dans deux ensembles : l'un à l'ouest d'une ligne Nantes-Maubeuge et l'autre sur les rives de la Méditerranée.

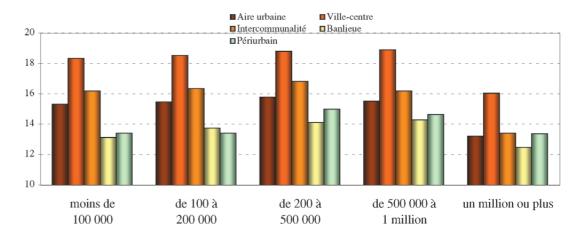
Pour expliquer cette répartition, il faut penser à deux activités saisonnières qui sont d'une part les travaux agricoles (vendanges, récoltes, ...) et d'autre part et avant tout le tourisme pour la plupart des zones du sud-ouest ou littorales.

Pour les autres zones, en particulier les villescentres ou certaines banlieues du Nord, l'explication de ce phénomène semble plutôt liée au fort recours à l'apprentissage ou à l'intérim.

La situation particulière des précaires à temps partiel

Ce rapide bilan ne serait pas complet sans une référence au temps partiel qui touche près d'un salarié sur cinq, mais un "précaire" sur trois. On relève une forte homogénéité dans les territoires étudiés. La part des "précaires-précaires" a une légère tendance à se concentrer sur les villescentres plutôt qu'en banlieue.

Part des salariés précaires



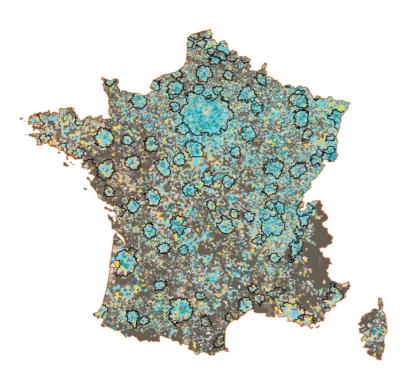
	Le taux de salariés précaires						
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble	
Aire urbaine	15,3	15,5	15,8	15,5	13,2	14,5	
Ville-centre	18,3	18,5	18,8	18,9	16,0	17,8	
Intercommunalité	16,2	16,3	16,8	16,2	13,4	15,0	
Banlieue	13,1	13,7	14,1	14,3	12,5	13,1	
Périurbain	13,4	13,4	15,0	14,6	13,4	14,0	

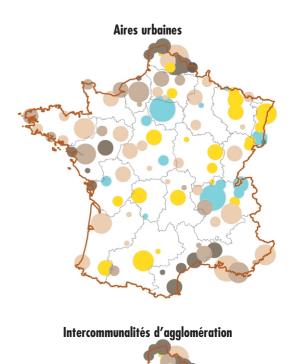
PART DES SALARIÉS PRÉCAIRES = (SALARIÉS - (FONCTIONNAIRES + CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE)) / SALARIÉS X 100

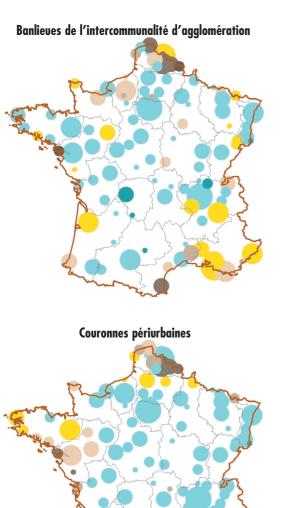
Atlas des aires urbaines

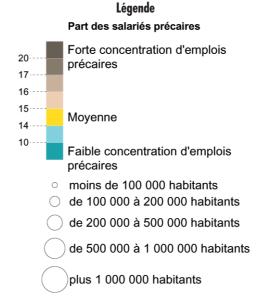
- En masse, leur part dans l'ensemble de la population salariée des 100 premières aires urbaines est relativement stable, autour de 15 %, sauf pour les aires urbaines millionnaires où il est proche de 12 %.
- Au plan géographique, la distinction est assez nette entre une France du Nord et de l'Est (au nord-est d'un axe Caen-Grenoble), y compris en Île-de-France, où le pourcentage est nettement inférieur à la moyenne française, et une France de l'Ouest, du Sud et des Alpes où les salariés précaires sont relativement plus nombreux. Est ce l'effet du salariat agricole et des intérimaires du tourisme ?
- Enfin, ces exclus du salariat classique sont plus présents en centre-ville qu'en banlieue.

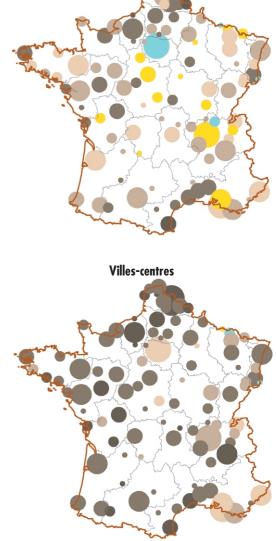
Salariés précaires (pourcentage)

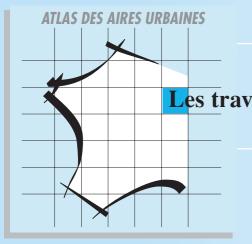












Les travailleurs non salariés

En 1999, 10 % des actifs résidant dans les 100 aires urbaines étudiées ont un statut de non salarié. Dans le reste du territoire français, cette proportion est nettement plus importante (17 %). Cette catégorie de travailleurs est en baisse depuis 1990.

Un phénomène rural, mais aussi de grandes villes

Cet indicateur met en évidence les zones rurales dans lesquelles l'emploi agricole tient une place importante, au même titre que les activités artisanales et le commerce de proximité, synonymes de travail indépendant et employant peu de salariés.

Plus on s'éloigne de la ville-centre, et plus la part des non salariés est élevée. A titre d'exemple, la part des travailleurs non salariés atteint près de 14 % dans le périurbain des aires de moins de 100 000 habitants contre 9 % lorsque l'on se situe

Toutefois, des villes littorales de la Méditerranée et de l'Atlantique, ainsi que les villes-centres de taille importante, font exception à cette règle générale, avec des taux de non salariés assez élevés. Ainsi, à Paris, 13 % des actifs sont des non salariés. Ce phénomène s'explique par l'attrait du centre pour certaines professions libérales (avocats, professions médicales et de santé...).

Quel que soit l'échelon géographique ou institutionnel (ville-centre, banlieue, aire urbaine...), la proportion des travailleurs non salariés dans l'ensemble des actifs est nettement moindre au nord et à l'est de la France que sur le reste du territoire. Ce constat trouve sans doute son origine dans la tradition industrielle de ces régions.

Une diminution du travail non salarié au cours des années 1990

Dans l'ensemble des aires urbaines, le taux d'actifs non salariés est passé de 11 % en 1990 à 10 % en 1999.

Seules les quatre plus grandes aires urbaines maintiennent une part de travailleurs non salariés équivalente à celle de 1990.

Entre 1990 et 1999, l'évolution de la part des travailleurs non salariés est inversement proportionnelle à la taille de l'aire urbaine. Ainsi, alors que dans les aires urbaines de moins de 100 000 habitants, la part des non salariés a baissé de 1,5 %, elle est restée stable dans celles qui comptent plus de 1 000 000 d'habitants. En effet, dans les zones plutôt rurales, le nombre d'agriculteurs diminue de façon conséquente et le nombre de travailleurs indépendants ou de professions libérales, s'il augmente, ne permettra pas de compenser ces pertes d'actifs non salariés issus du monde agricole ou de la pêche.

Les villes-centres et les communes de banlieue et du périurbain touchées de manière inégale

Alors que les périphéries des aires urbaines comptaient près de 15 % de travailleurs non salariés en 1990, on n'en recense plus que 12 % en 1999. Cette évolution se ressent particulièrement dans les régions de l'ouest et du centre de la France, où la présence agricole est très forte. Dans les villes-centres, en revanche, la part des travailleurs non salariés s'est maintenue et a

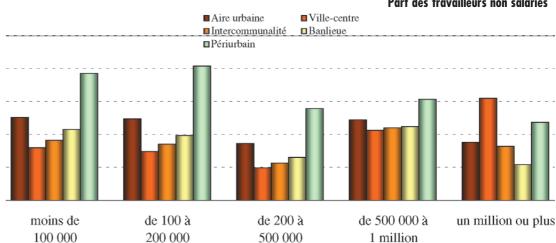
même progressé dans de nombreux cas. Ceci ne signifie cependant pas que leur nombre, en valeur absolue, se soit maintenu : il a, au contraire, baissé de 6 % en moyenne.

Parmi les villes-centres dont l'aire urbaine compte plus d'un million d'habitants, seule Paris affiche une légère progression de cette catégorie d'actifs, alors que des pertes importantes affectent Lille (- 17 %) et Marseille (- 9 %).

A l'ouest, Nantes, Rennes et dans une moindre mesure Angers, ont connu une progression des activités non salariées. Dans le sud, seule Carcassonne est concernée. Les villes de l'est, quant à elles, sont toutes en hausse par rapport à 1990. L'esprit d'entreprise y serait-il plus développé qu'ailleurs ?

Lorsqu'il y a diminution d'actifs non salariés, il ne s'agit pas d'une baisse des effectifs, mais d'une transformation économique. Ainsi, dans l'agriculture, le nombre d'agriculteurs diminue, mais le nombre de salariés d'entreprises agricoles augmente. De même, les petits commerçants ou artisans sont aujourd'hui plus souvent salariés d'une société, même s'ils en sont l'unique employé, et les professions libérales se développent dans les centres urbains.

Part des travailleurs non salariés



	Les travailleurs non salariés					
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble
Aire urbaine	11,0	10,9	9,4	10,9	9,5	10,1
Ville-centre	9,2	9,0	8,0	10,2	12,2	10,1
Intercommunalité	9,6	9,4	8,3	10,4	9,3	9,3
Banlieue	10,3	9,9	8,6	10,5	8,2	8,9
Périurbain	13,7	14,1	11,6	12,1	10,7	12,1

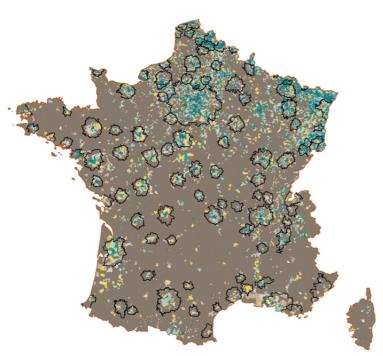
PART DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS = ACTIFS AYANT UN EMPLOI SALARIÉS / ACTIFS AYANT UN EMPLOI X 100

Atlas des aires urbaines 34

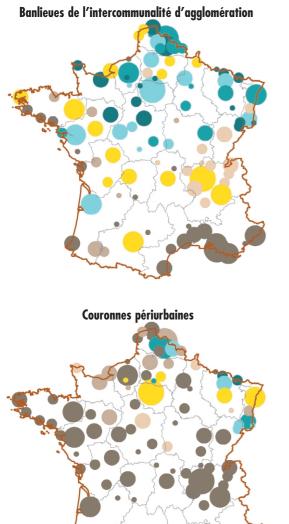
- Deux phénomènes apparaissent nettement.
- · La part des travailleurs non salariés (artisans, commerçants, professions libérales) parmi les actifs occupés (autour de 10 %) est nettement plus élevée au sud d'une ligne Le Havre-Besançon et par contre plus faible au nord et à l'est de cette ligne (y compris en Île-de-France), surtout dans les régions de tradition industrielle.
- De même, et ceci confirme cela, les non salariés sont plus présents dans les villes-centres qu'en banlieue et plus nombreux dans les petites villes que dans les grandes.

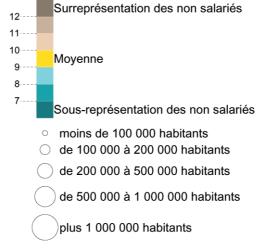
Travailleurs non salariés (pourcentage)

Aires urbaines

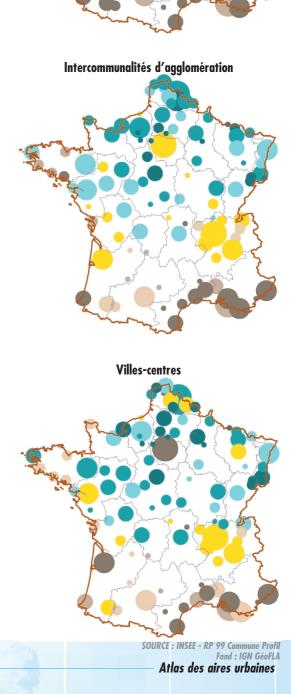


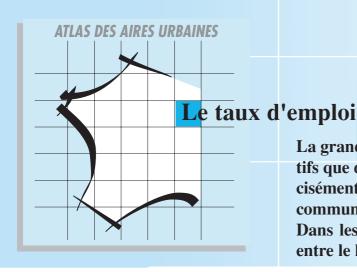






Légende Part des travailleurs non salariés





La grande majorité des communes françaises concentre davantage d'actifs que d'emplois. C'est surtout au niveau des pôles urbains et plus précisément au cœur de ceux-ci que se concentrent les emplois, alors que les communes périurbaines accueillent davantage d'actifs que d'emplois. Dans les années 1990, la tendance est à un allongement de la distance entre le lieu de domicile et le lieu de travail.

Un équilibre global au niveau de l'aire urbaine

Une vingtaine d'aires connaissent un déséquilibre emploi/actif, principalement dans les aires frontalières (Metz, Mulhouse, Thionville), littorales (Cherbourg, Nice, Bayonne) ou dans l'aire d'attraction des grandes métropoles régionales (Elbeuf, Chartres).

Mais un déséquilibre du centre vers la périphérie

Toutes les villes-centres comptent plus d'emplois que d'actifs, avec toutefois des disparités : cinq villes-centres comptent deux fois plus d'emplois que d'actifs (Cherbourg, Douai-Lens, Valenciennes, Arras et Béthune), le taux étant de 150 pour la plupart des autres villes-centres.

A l'inverse, le périurbain compte plus d'actifs que d'emplois (40 et 60 emplois pour 100 actifs), avec seulement deux exceptions : Longwy et Fréjus.

Une situation plus contrastée en banlieue

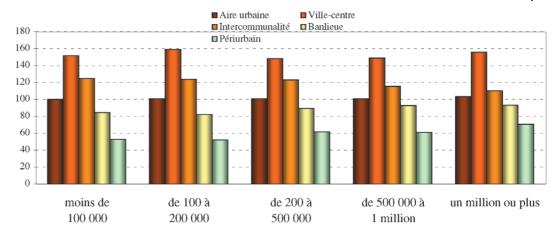
En effet, pour une aire sur cinq, la banlieue compte plus d'emplois que d'actifs. C'est le cas dans une grande partie des petites aires, mais aussi de millionnaires comme Lyon. Dans une aire sur cinq également, on compte entre 90 et 100 emplois pour 100 actifs, soit un quasi équilibre. Parmi celles-ci figurent de grandes aires comme Nice, Bordeaux ou Nantes.

Assisterait-on à une transformation de la banlieue "dortoir" des années 70 en un espace équilibré entre actifs et emplois ?

Des navettes domicile/travail toujours plus fréquentes et sur des distances plus importantes

De 1990 à 1999, la situation a légèrement évolué. Les emplois restent prédominants dans les cœurs d'agglomération, mais ils se diffusent de plus en plus au-delà de ceux-ci vers les communes de banlieue. Quant aux actifs, leur présence se renforce au niveau des communes périphériques plus éloignées. Compte tenu du fait que l'étalement urbain des populations se propage plus rapidement que celui des établissements, l'éloignement géographique, entre le lieu de travail et le lieu de résidence, se renforce. Cette situation multiplie et rallonge les déplacements quotidiens.





			Le taux	d'emploi		
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble
Aire urbaine	100	101	101	101	103	102
Ville-centre	152	159	148	149	156	154
Intercommunalité	125	124	123	116	110	116
Banlieue	84	82	89	93	93	91
Périurbain	53	52	62	61	71	62

TAUX D'EMPLOI = EMPLOIS (LIEU DE TRAVAIL) / ACTIFS (LIEU DE RÉSIDENCE) X 100

Atlas des aires urbaines

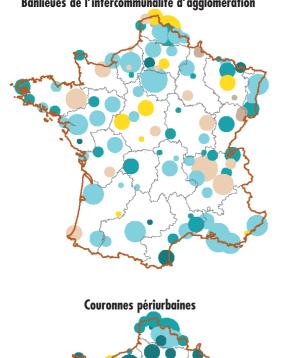
- Toutes les villes-centres comptent beaucoup plus d'emplois que d'actifs. C'est le contraire dans les communes périurbaines. La ville-centre attire les salariés dont une part significative habite au dehors. Ce sont des migrants quotidiens, dont les déplacements sont de plus en plus longs du fait de l'étalement urbain.
- Mais attention : le phénomène des travailleurs frontaliers (exemple: 20 000 pour Metz) peut déformer les chiffres, surtout quand celui-ci est massif pour les villes proches de la frontière.
- La situation est variable dans les communes de banlieue : faut-il favoriser les logements ou les emplois, la vie sociale qui coûte cher à la collectivité ou le travail qui rapporte des emplois et des recettes fiscales ?

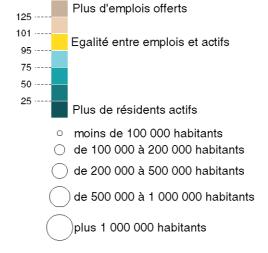
Taux d'emploi (rapport emplois / actifs)

Aires urbaines

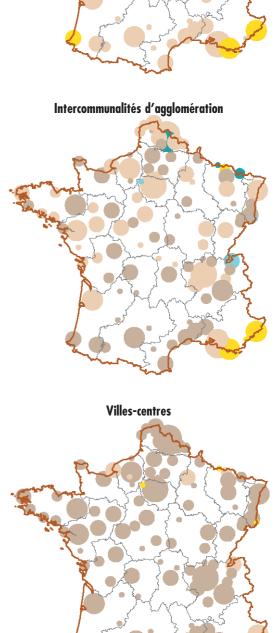




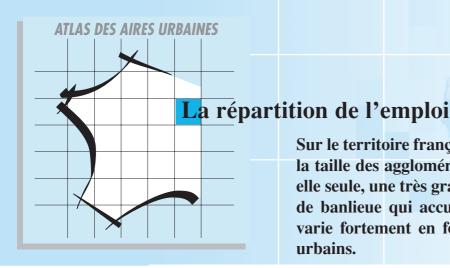




Légende Ratio emploi/actifs



SOURCE : INSEE - RP 99 Con Atlas des aires urbaines



Sur le territoire français, le nombre d'emplois est de fait proportionnel à la taille des agglomérations. L'aire urbaine de la capitale monopolise, à elle seule, une très grande partie de ces emplois. Si ce sont les communes de banlieue qui accueillent le plus d'établissements, cette distribution varie fortement en fonction de la taille et de la localisation des pôles urbains.

Concentration massive des emplois dans la région parisienne

La concentration des emplois dans l'agglomération parisienne y est encore plus forte que celle de la population. Pour les autres aires urbaines, le volume d'emplois reste proportionnel au nombre d'habitants et place les capitales régionales de Lyon, Marseille et Lille dans cet ordre derrière Paris.

Deux fois plus d'emplois dans les banlieues que dans les villes-centres

Les communes de banlieue accueillent, généralement, plus d'emplois que le périurbain, mais aussi plus que les villes-centres. Traditionnellement, les villes-centres ont été le premier lieu d'implantation des emplois et continuent à en héberger un grand nombre. Mais avec la croissance des villes, elles ont été rapidement saturées, et de nombreuses entreprises ont dû s'installer dans les communes périphériques à la recherche d'emplacements plus fonctionnels (proximité des axes de déplacements, des échangeurs routiers...) et moins onéreux (foncier plus coûteux dans le centre qu'en périphérie).

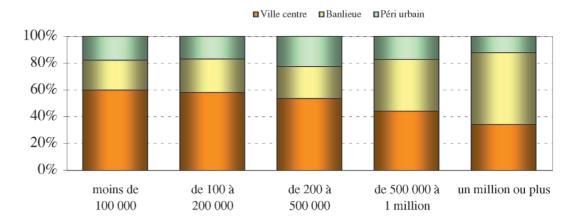
Moins d'emplois dans les banlieues littorales

Cette situation se module sur le territoire hexagonal. En effet, la part des emplois concentrés dans les banlieues se révèle relativement moins importante dans les agglomérations des littoraux atlantique et méditerranéen. Marseille en est la meilleure illustration avec une forte part des emplois concentrée sur la ville-centre.

Ces éléments varient également en fonction de la taille des aires urbaines. Pour les pôles urbains de taille moyenne, la concentration des emplois dans les villes-centres reste importante. Tandis que, lorsque l'agglomération s'agrandit, l'implantation des établissements dans d'autres communes que la ville centre se généralise.

S'agissant du volume global des effectifs, la carte de la distribution des emplois ressemble fortement (et logiquement) à celle de la répartition de la population sur l'ensemble du territoire. Alors que les emplois se retrouvent en priorité dans les banlieues et les villes-centres et beaucoup moins au niveau du péri-urbain, la population se positionne sur ces trois territoires, bien sûr, mais de plus en plus vers la périphérie. Cette observation simultanée confirme un décalage entre les lieux de travail et d'habitat.

La répartition de l'emploi



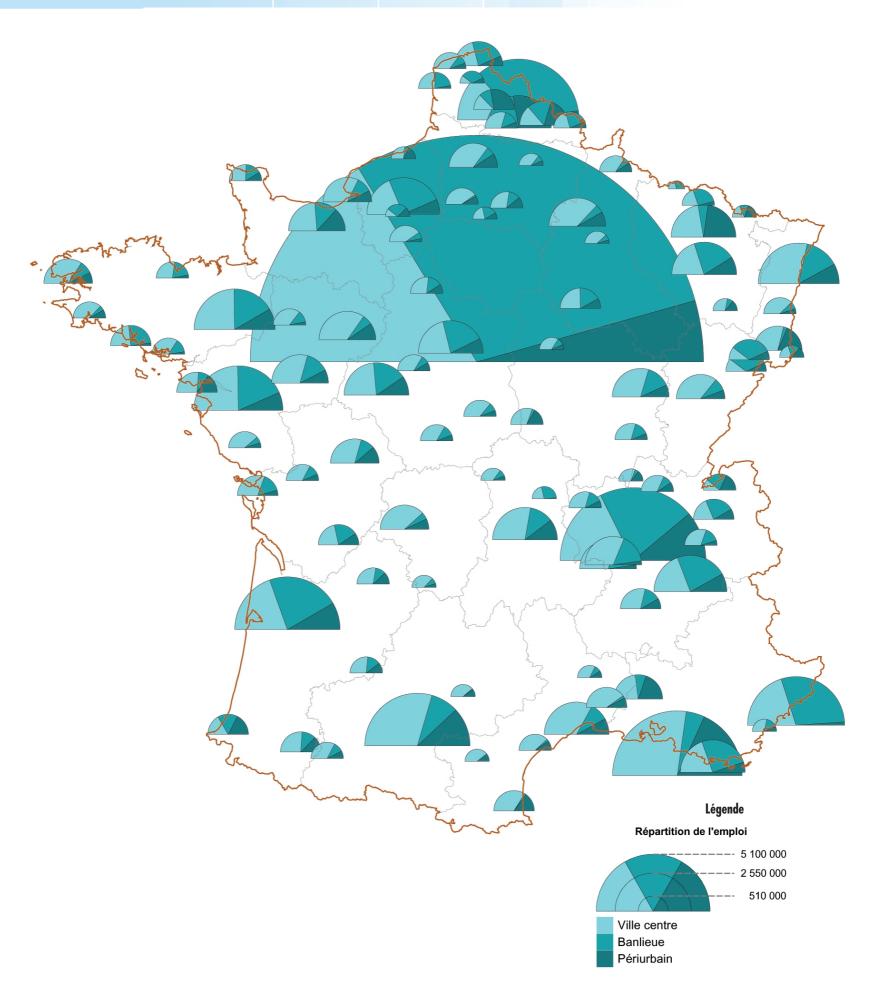
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble
Ville centre	60,0	58,1	53,7	44,3	34,2	44,5
Banlieue	22,2	25,1	23,9	38,6	53,7	39,8
Périurbain	17,8	16,8	22,4	17,1	12,1	15,8
Aire urbaine	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

EMPLOI = EMPLOI TOTAL

• Le poids de l'aire urbaine parisienne est naturellement écrasant et plus que proportionnel à sa taille. Mais les métropoles régionales, surtout Lille, Lyon et Marseille et à un moindre rang Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes, Metz, Nancy et Strasbourg, pèsent de plus en plus lourd.

- Deux autres phénomènes apparaissent :
 - La "diagonale aride" des Ardennes au Gers et la toute puissance de Paris sur le Bassin parisien où seuls paraissent résister à l'attraction parisienne les agglomérations de Rouen, Amiens, Reims et Orléans.
 - Autre phénomène, plus étonnant : les emplois, généralement, sont plus nombreux dans les communes de banlieue que dans les villes-centres.
 Ce desserrement des emplois, récent, va t-il se poursuivre dans le temps et surtout dans l'espace, favorisant à son tour le périurbain ?

Répartion de l'emploi (valeur et répartition)





On observe une modification notable de la répartition des salariés dans les territoires : moins nombreux dans les villes, plus nombreux en périphérie.

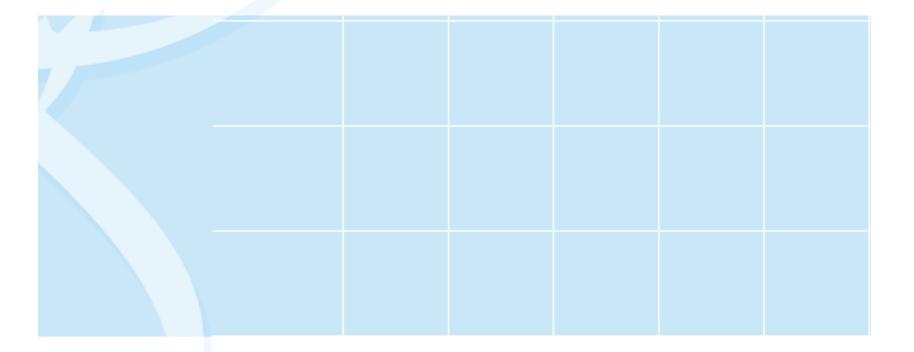
Les actifs et travailleurs non salariés ont vu leur nombre diminuer dans les villes-centres.

L'aire parisienne reste largement prépondérante en termes d'emplois, sans toutefois entrer en concurrence avec les autres aires métropolitaines françaises.

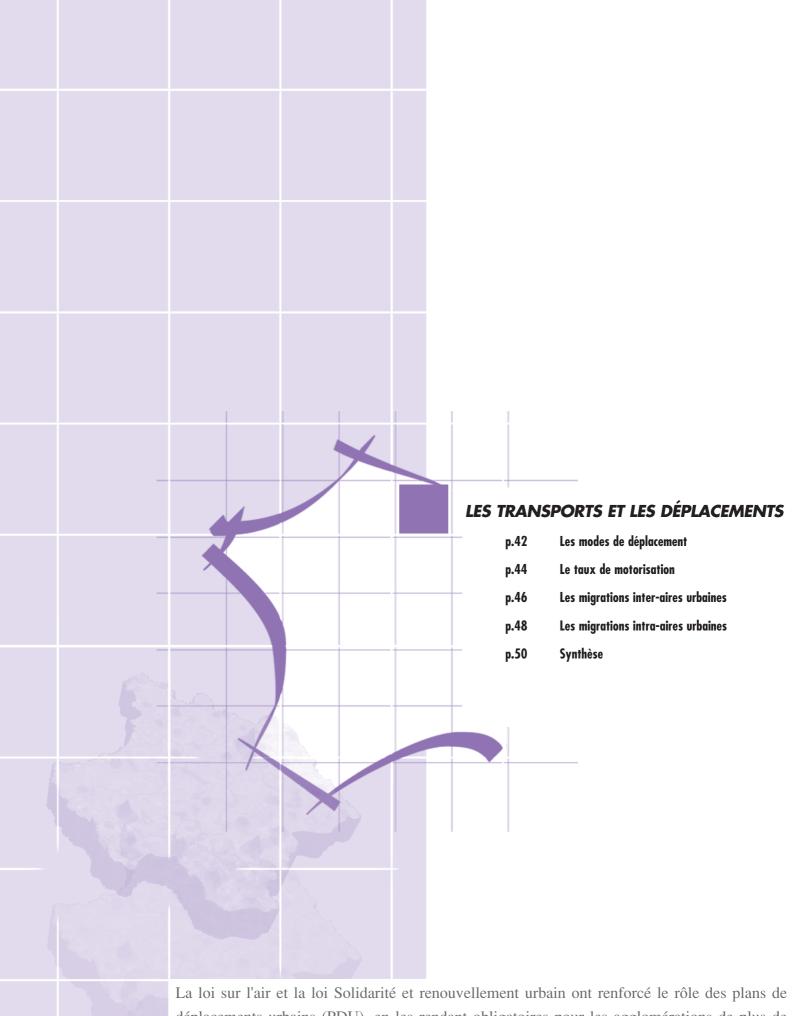
Longtemps, on a opposé une France de l'est industrielle à une France de l'ouest plus agricole. On note une tendance forte à une homogénéisation du territoire.

Le déplacement de l'emploi vers la banlieue proche et l'éloignement des actifs en périphérie induisent trois conséquences :

- un accroissement des déplacements,
- une augmentation des distances parcourues,
- et une plus grande dispersion des lieux de départ.



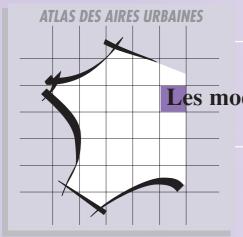
Atlas des aires urbaines



La loi sur l'air et la loi Solidarité et renouvellement urbain ont renforcé le rôle des plans de déplacements urbains (PDU), en les rendant obligatoires pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Elles insistent sur la diminution du trafic automobile et le développement des modes doux et des transports en commun.

En France, 70 agglomérations (presque toutes situées dans les 100 aires urbaines étudiées) sont concernées par cette mesure et ont obligation de réaliser un ou plusieurs PDU.

Le recensement n'apporte pas une description fine de tous les types de déplacements, mais il renseigne assez précisément sur les trajets domicile-travail et les moyens de transport utilisés.



Les modes de déplacement domicile-travail

Le déplacement en voiture est prépondérant, les transports en commun constituent un mode adapté aux très grandes métropoles, tandis que les 2 roues sont marginalisés.

6 actifs sur 10 utilisent leur voiture pour se rendre au travail

Depuis 1999, le recensement apporte des informations sur le mode de déplacement utilisé par les actifs pour se rendre au travail.

Ainsi, en 1999, dans les 100 aires urbaines étudiées, seulement 15 % des actifs utilisent les transports en commun, alors qu'ils sont 62 % à prendre leur voiture pour aller travailler. Dans le reste du territoire métropolitain, l'utilisation des transports en commun reste marginale (de l'ordre de 2 %) alors que 72 % des actifs effectuent les trajets domicile-travail en voiture. La part des actifs n'utilisant pas de transport est aussi plus élevée, ce qui correspond au caractère plus rural de ces communes, avec des artisans et des agriculteurs travaillant sur place.

L'usage du transport en commun par rapport à la voiture est fortement conditionné par l'offre de transports collectifs

Plus l'aire urbaine est peuplée et plus la part du transport en commun dans les navettes domicile-travail est importante. De plus, on constate que l'usage du transport en commun est avant tout une pratique de villes-centres, les actifs résidant en banlieue ou en périurbain ayant très peu recours à ce mode de déplacement. Ainsi, on observe un écart maximum d'utilisation du transport en commun entre les actifs des communes périurbaines des très petites aires urbaines (2 %) et les actifs des villes-centres des aires millionnaires (41 %). Pour ces derniers, l'usage du transport en commun est plus répandu que la pratique de la voiture qui touche seulement 30 % des actifs.

Partout ailleurs, la voiture est le mode de déplacement dominant. Si l'on ne tient pas compte des grandes métropoles, 75 à 80 % des actifs de banlieue et de l'ordre de 80 % des actifs du périurbain utilisent leur voiture pour aller au travail.

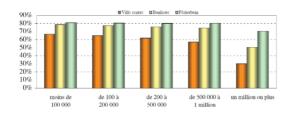
Dans l'ensemble des 100 aires, on compte 24 déplacements effectués en TC pour 100 déplacements en voiture.

L'indice d'usage du transport en commun par rapport à la voiture particulière est nettement plus important dans les quatre grandes aires urbaines possédant un métro (Paris, Lyon, Marseille et Lille). Dans la région parisienne, l'usage des transports en commun reste élevé en banlieue et en périurbain, alors que dans les trois autres "aires millionnaires", il est surtout limité à la ville centre.

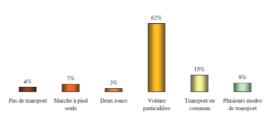
L'usage des transports en commun apparaît aussi plus élevé dans certaines communes où le réseau de transport en commun est particulièrement performant (dans le nord de l'Alsace à Forbach ou Sarreguemines) ou dans les villes industrielles où une entreprise locale organise un ramassage pour ses employés (Belfort/Montbéliard).

A l'inverse, les actifs de l'ouest de la France, le long de la façade atlantique, du couloir rhodanien ou de la Méditerranée, utilisent plus souvent la voiture que la moyenne.

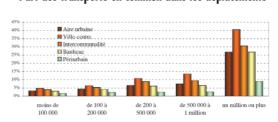
Part de la voiture dans les déplacements



Mode de déplacement pour se rendre au travail



Part des transports en commun dans les déplacements



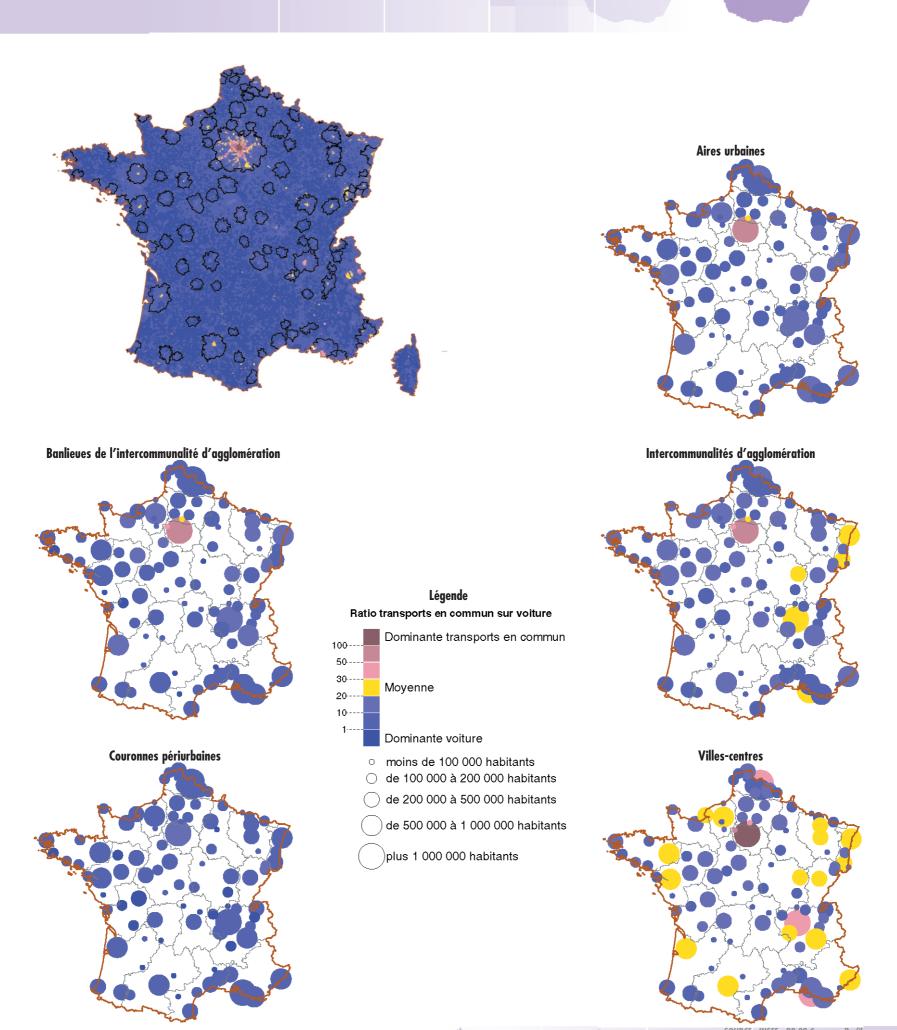
			Le mode de	dé placement		
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble
Aire urbaine	4,4	5,9	9,9	10,6	54,5	24,3
Ville-centre	7,3	10,5	18,9	23,9	134,1	39,5
Intercommunalité	5,7	7,8	14,2	14,1	68,2	33,1
Banlieue	3,9	5,1	9,1	8,7	53,2	29,5
Pé riurbain	2,1	2,4	3,5	3,2	12,7	5,6

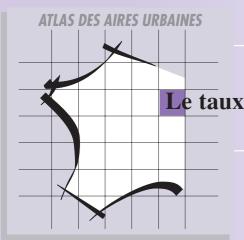
MODE DE DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT EN COMMUN POUR 100 DÉPLACEMENTS EN VOITURE (TRAJET DOMICILE TRAVAIL) ; LECTURE 24 = POUR 100 DÉPLACEMENTS EN VOITURE, IL Y A 24 EN TC

Atlas des aires urbaines

- Près de deux Français actifs sur trois utilisent leur voiture pour aller travailler et seulement 3 % leur vélo. L'utilisation des transports en commun augmente fortement avec la taille de l'agglomération, faisant même un bond en avant significatif pour les millionnaires : Paris et sa banlieue proche, mais aussi Lille, Lyon et Marseille. Voilà une bonne nouvelle : les métros et tramways ont du succès.
- Au contraire, on pouvait s'y attendre : 80 % des actifs habitant le périurbain utilisent leur voiture pour se rendre au travail et ceci particulièrement dans les petites aires urbaines où son usage est quasi exclusif.

Indice d'usage des TC (nombre de déplacements TC / nombre de déplacements voiture)





Le taux de motorisation des ménages

La multi-motorisation poursuit son accroissement particulièrement dans le périurbain, tout en augmentant également dans les villescentres.

La motorisation est moins élevée dans les aires urbaines que dans les zones rurales

Dans l'ensemble des 100 aires, 23 % des ménages n'ont pas de voiture, 49 % en ont une et 28 % possèdent au moins deux véhicules. Dans le reste du territoire français, le taux de motorisation des ménages est encore plus soutenu, puisque 84 % des ménages ont une voiture et 35 % au moins deux voitures.

La motorisation des ménages est d'autant plus forte que l'on s'éloigne du cœur des aires urbaines

Dans les villes-centres, plus du tiers des ménages ne possèdent pas de véhicule, alors que dans les communes périurbaines, ils ne sont que 12 %. A l'inverse, la multimotorisation est un phénomène très fréquent dans le périurbain, 44 % des ménages disposent d'au moins deux voitures contre 16 % des ménages des villes-centres. La banlieue connaît une situation intermédiaire avec 20 % de ménages sans voiture et 30 % de ménages disposant d'au moins 2 voitures.

Cette opposition entre ville-centre, banlieue et périurbain est d'autant plus marquée que l'aire urbaine est peuplée

Dans les villes-centres des aires urbaines d'un million d'habitants ou plus, un ménage sur deux n'a pas de voiture contre un sur quatre pour les villescentres des aires de moins de 100 000 habitants.

Moins les aires urbaines sont peuplées et plus la motorisation est forte

Globalement, on constate une différence très nette entre les grandes métropoles de plus d'un million d'habitants et les autres aires urbaines. Dans les aires urbaines millionnaires, moins du 1/3 des ménages n'a pas de voiture 29 % contre 1/5 pour les plus petites aires urbaines 18 %. De plus, 1/4 des ménages des grandes métropoles a au moins deux voitures 23 %, contre 1/3 des ménages résidant dans une aire urbaine de moins de 100 000 habitants 33 %.

La proportion de ménages possédant une seule voiture varie peu selon la taille de l'aire urbaine.

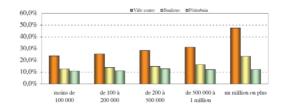
L'indice de motorisation (ou nombre moyen de véhicule par ménage) est inférieur à 1 au centre des aires urbaines où l'offre de transport est la plus importante (Paris, Lille, Lyon, Bordeaux, Nantes, Toulouse...) et dans certaines zones rurales vieillissantes (Pyrénées, Alpes, centre de la France...).

La motorisation des ménages poursuit sa progression

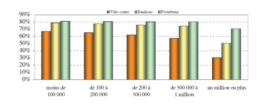
En 1999, seulement 23 % des ménages ne possèdent pas de voiture contre 26 % lors du recensement précédent. Il faut préciser que cette teaugmentation du taux de motorisation est uniquement liée à une augmentation de la multimotorisation. Le taux de ménages disposant d'au moins 2 voitures est passé de 23 % en 1990 à 28 % en 1999, alors que dans le même temps, la proportion de ménages n'ayant qu'un seul véhicule a légèrement diminué.

Il faut préciser que l'augmentation de la multimotorisation est surtout sensible en périurbain où la proportion de ménages possédant une deuxième voiture est passé de 36 % en 1990 à 44 % en 1999.

Part des ménages sans voiture



Part des ménages ayant au moins deux voitures



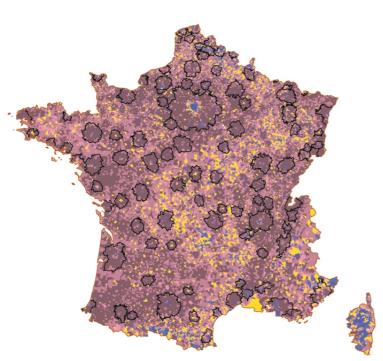
			Le taux de r	notorisation		
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble
Aire urbaine	1,2	1,1	1,1	1,1	0,9	1,0
Ville-centre	1,0	0,9	0,9	0,9	0,6	0,8
Intercommunalité	1,1	1,1	1,0	1,0	0,9	1,0
Banlieue	1,3	1,3	1,2	1,2	1,0	1,1
Périurbain	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3

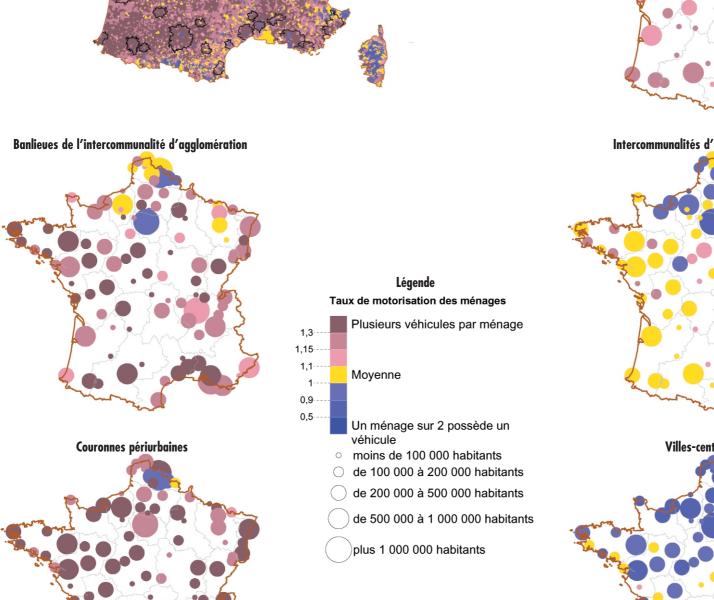
TAUX DE MOTORISATION = (MÉNAGES 1 VOITURE + 2 X MÉNAGES 2 VOITURES) / MÉNAGES

- La motorisation des urbains français se poursuit : il y a 10 ans, 74 % des ménages avaient une voiture et 23 % deux ou plus ; aujourd'hui ce taux atteint 76 % et surtout, plus intéressant, 28 % des ménages ont deux voitures ou plus, soit plus d'un ménage sur quatre.
- Ce taux est naturellement d'autant plus élevé que la distance au centre s'accroît et que la taille de l'agglomération diminue : dans les petites aires urbaines, chaque adulte ou presque a sa voiture, surtout en banlieue et plus encore dans le périurbain.
- Plus curieux : le taux de motorisation est plus élevé à l'ouest qu'à l'est de la France.

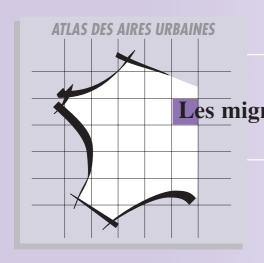
Indice de motorisation (nombre moyen de voitures par ménage)

Aires urbaines









Les migrations professionnelles inter-aires urbaines

Les migrations domicile-travail se jouent à deux échelles : au niveau national par une métropolisation orientée sur Paris, en région par des métropolisations significatives.

Une hyper métropolisation nationale

Dans un premier temps, n'ont été observé que les flux de plus de 1 000 déplacements. Ainsi, Paris, métropole décisionnelle, concentre l'essentiel des flux inter-aires urbaines du territoire national. Ces trajets sont favorisés par deux phénomènes distincts. Paris accueille de nombreux sièges d'entreprises et les cadres et surtout les responsables d'établissements provinciaux sont liés professionnellement à la capitale. Ainsi, les liaisons quotidiennes avec Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Nantes ou Lille sont-elles relativement importantes. D'autre part, la construction en étoile du maillage des transports facilite les déplacements vers la capitale. Ceci explique les mouvements liés au cadre de vie et ceux liés aux facilités de transports entre des villes secondaires proches et la capitale (Orléans, Chartres, Évreux, Rouen, Beauvais ou Creil-Compiègne). L'accès autoroutier est privilégié au nord et à l'ouest de Paris et semble se faire au détriment des transports en commun.

Une métropolisation régionale

L'effet TGV est net pour les flux situés entre 500 et 1 000 déplacements au départ de Paris : toutes les gares secondaires du réseau apparaissent avec Bordeaux, Nantes, Rennes, Tours, Caen, et Amiens. Dans l'autre sens, le transport aérien vers Paris doit avoir une part de marché significative comme à Toulon ou Marseille (qui n'avait pas encore de liaisons TGV en 1999).

Hors Paris, d'autres pôles s'influencent fortement. Les aires urbaines comme Marseille ou Lyon attirent significativement des pôles indépendants assez éloignés (flux de plus de 1 000 actifs). Le rôle de capitale régionale est ainsi clairement souligné, et se traduit souvent pour les grandes entreprises dont le siège est à Paris par des représentations dans ces pôles de commandement.

Certains pôles secondaires se distinguent également : autour de Belfort-Mulhouse, de Metz-Thionville ou Rouen-Elbeuf. On observe alors des déplacements entre aires urbaines assez nombreux mais sur de plus faibles distances effectués généralement en voiture.

Des relations de voisinage

Les synergies régionales en termes de développement se dessinent à travers certains regroupements : Marseille - Toulon ; Lyon - Saint Etienne - Bourg-en-Bresse - Grenoble - Saint-Chamond ; Belfort - Montbéliard ; Mulhouse - Colmar - Bâle ; Nantes - Saint-Nazaire, Rouen - Elbeuf ou Annecy - Genève. D'autres relations moins importantes transparaissent : Toulouse - Albi, Brest - Quimper, Nancy - Epinal, Clermont Ferrand - Vichy etc. qui dénotent une activité régionale en réseaux. Mais beaucoup d'aires urbaines restent encore isolées et il n'y a aucun lien par exemple entre les aires urbaines situées autour du Massif central, du Berry, du Limousin ou du Moryan.

La métropole lilloise : un cas particulier

Le Nord conjugue les deux phénomènes, métropolisation régionale et relations de voisinage. Il est ainsi remarquable d'observer d'importants flux réciproques dans un périmètre très restreint. Cette mobilité professionnelle plus forte, vraisemblablement liée à l'histoire économique de la région lilloise, est encore renforcée par un maillage routier et ferré développé, avec un net avantage pour le réseau ferré. Le cas particulier de Lille s'explique aussi par la définition de l'aire urbaine assez éloignée de la réalité et qui correspond en fait à une grande aire urbaine régionale.

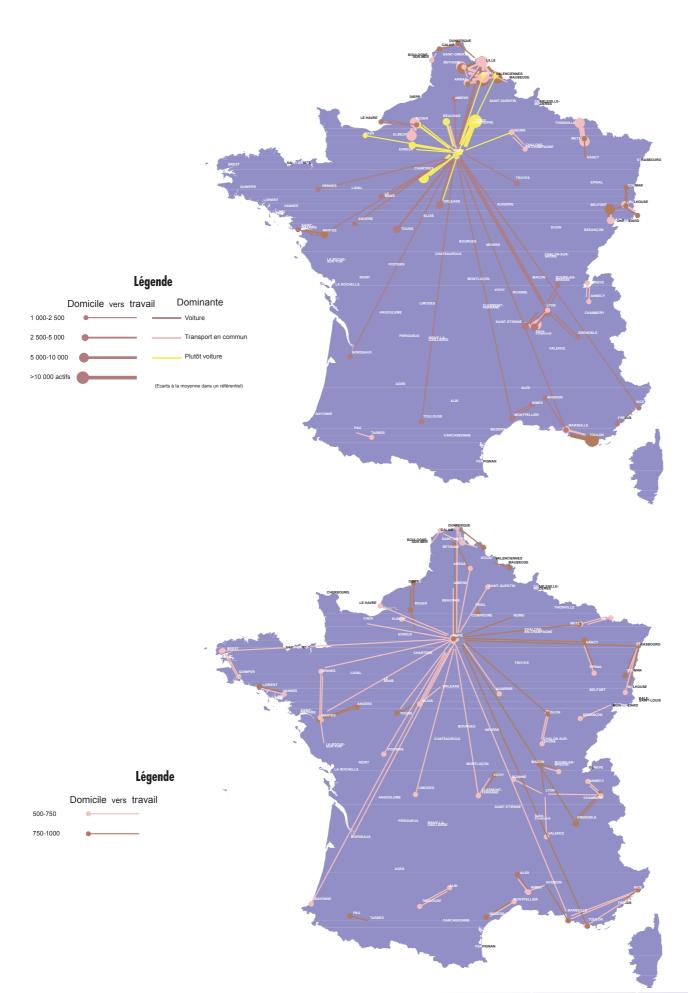
Les migrations pendulaires relèvent des choix d'acteurs libres, que sont les ménages et les entreprises. L'aménagement du territoire prend en compte ces mouvements pour tenter de les accompagner ou de les infléchir, mais il ne peut les contraindre.

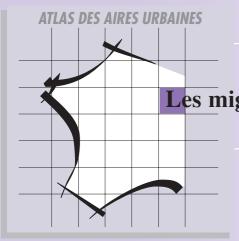
Le suivi de ces évolutions est donc un enjeu majeur pour le développement durable des métropoles et la maîtrise du périurbain.



- La carte jointe fait apparaître de façon éclatante la formation de plusieurs aires métropolitaines autour des capitales régionales :
- La métropole lilloise jusqu'à Arras et Valenciennes ; Nancy, Metz et Thionville (de façon particulièrement nette) ; Lyon et Saint-Etienne Grenoble ; Marseille et Toulon ; Nantes et Saint-Nazaire ; Rouen et Elbeuf.
- On note aussi plusieurs bi-pôles ou tri-pôles : Bâle Mulhouse, Belfort Montbéliard, Genève Annecy, Lyon Bourg en Bresse, Rouen Le Havre, Boulogne Calais Dunkerque.
- Enfin, l'effet TGV autour de Paris met Lyon, Tours, Rennes, Le Mans, Angers et Rennes à moins de deux heures de la capitale avec d'importantes migrations régulières, voire quotidiennes.

Migrations inter-aires urbaines (actifs ayant un emploi se déplaçant)





Les migrations professionnelles intra-aires urbaines

Trois quart des emplois occupés dans une intercommunalité d'agglomération le sont par des résidents.

Un ensemble de cas particuliers

Le volume de déplacements liés aux migrations domicile-travail dans les structures intercommunales conditionne les politiques. C'est tout le sens donné aux différents PDU et plus généralement aux politiques urbaines intégrant la notion de transport. La hiérarchisation des voies structurantes, des modes offerts et des tarifications proposées par les intercommunalités tentent de contrebalancer "le tout voiture" et de gérer au mieux les flux existants.

Les migrations domicile travail vers la principale structure intercommunale des aires urbaines reflètent l'importance stratégique et décisionnelle des collectivités.

Ainsi, on peut distinguer quatre groupes:

- Le premier n'est constitué que par Paris avec près de 4 millions de déplacements journaliers liés au travail.
- Le deuxième comprend dans l'ordre Lyon, Marseille et Lille. Ces structures sont cependant loin derrière Paris, avec au plus 500 000 déplacements par jour.
- Les pôles secondaires stratégiques (moins de 350 000 déplacements) suivent assez bien la hiérarchisation des aires urbaines selon la population (les 20 premières) : avec Nice, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Rennes ou Grenoble, exception faite de : Toulon, Rouen, Montpellier, Nancy, Clermont, Metz, Douai et Valenciennes.
- Enfin, le dernier groupe est assez homogène et comprend toutes les structures intercommunales comptant moins de 150 000 déplacements/jour liés au travail.

L'emploi dans les intercommunalités est occupé principalement par les résidents

Les déplacements domicile/travail internes à une structure intercommunale représentent généralement les trois quarts des mouvements, surtout à Nice, Toulon, Paris, Marseille et Le Havre. Mais plus de la moitié des emplois sont occupés par des actifs venant de l'extérieur de la structure intercommunale principale à Perpignan, Nevers, Cherbourg, Macon, Compiègne, Elbeuf, Epinal, Mulhouse, Arras, Béthune ou Creil. L'observation de ces flux confirme l'importance de la recherche de partenariats entre structures intercommunales et donne tout son sens aux SCOT (Schéma de cohérence territoriale).

Dans les villes-centres, un emploi sur quatre est occupé par un résident

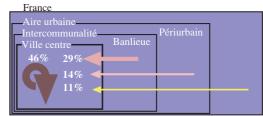
Un autre quart est occupé par quelqu'un qui vient de l'extérieur de la structure intercommunale, et la moitié restante par des résidents de la banlieue.

Quelques exceptions à la règle : les centres de Douai, Mulhouse, Béthune et de Creil ont plus d'un emploi sur deux (voire 3 sur 4) qui sont détenus par des habitants extérieurs à la structure intercommunale. Le trafic journalier est donc conséquent et renforce la nécessité de plans de déplacements urbains.

A l'inverse, certains centres sont assez "autocentrés", l'emploi est alors principalement détenu par des résidents. Les flux intra ville centre sont ainsi très forts dans les régions méditerranéennes (Nice, Marseille ou Fréjus) et dans quelques villes comme Le Havre ou Reims.

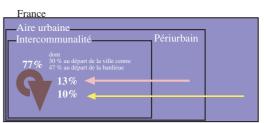
Toutes ces observations autour des flux ouvrent le débat sur le rôle des villes-centres et leurs paradoxes : recherche de mixité sociale, de pôles économiques, de proximité, actions sur les déplacements... Les situations sont très diverses et nécessitent une réponse particulière.

Flux vers le centre



en % du nombre d'emplois de la zone d'arrivé

Flux vers la structure intercommunale

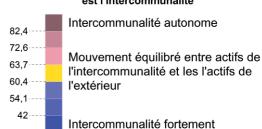


en % du nombre d'emplois de la zone d'arrivée



Légende

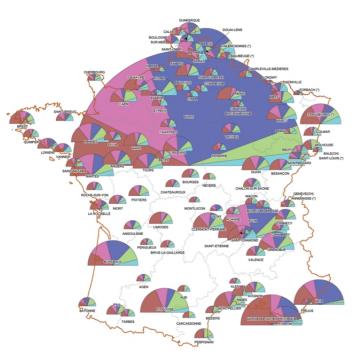
Part de l'emploi de l'intercommunalité dont l'origine géographique des actifs est l'intercommunalité

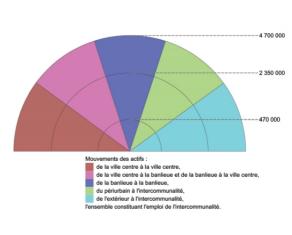


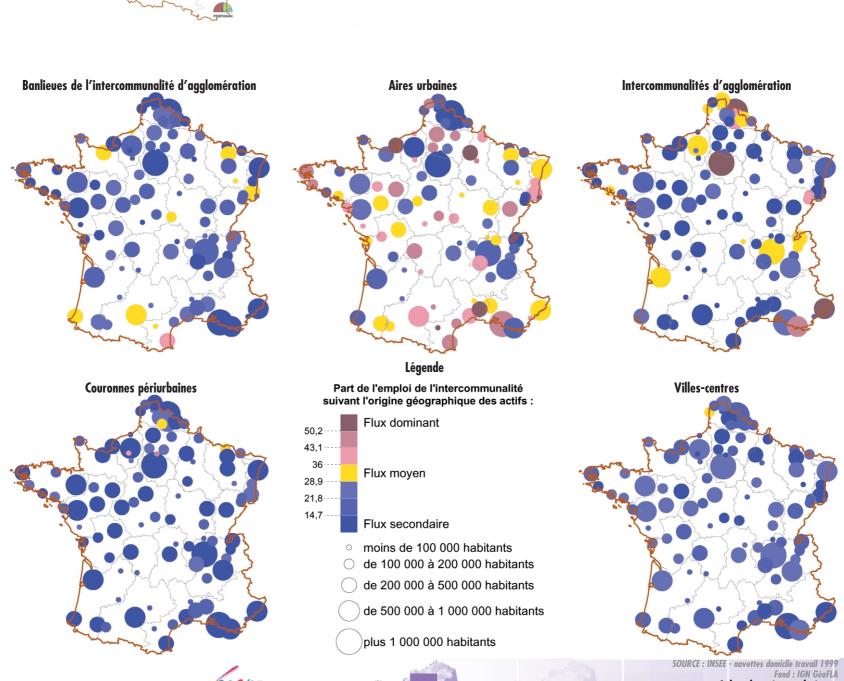
dépendante des actifs extérieurs

- · Les déplacements ont suivi le processus d'étalement, partout à l'œuvre (4 millions de déplacements domicile-travail chaque jour dans l'agglomération parisienne). Si le nombre de déplacements est proportionnel à la taille de l'agglomération, leur organisation est très variable suivant les cas.
- Dans les villes-centres, trois emplois sur quatre sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur. Font exception certaines agglomérations particulièrement intégrées ou dont la ville-centre est très étendue : Marseille, Nice, mais aussi Le Havre et Reims par exemple.

Migrations intra-aires urbaines (actifs ayant un emploi se déplaçant)









Les processus de métropolisation se renforcent.

La définition de l'aire urbaine s'avère inadaptée pour quelquesunes d'entre elles. Hier, Riom, Clermont-Ferrand ; aujourd'hui, Saint-Etienne, Saint-Chamond et la "galaxie" lilloise.

Les relations entre domicile et travail au sein des aires présentent souvent des cas particuliers.

Entre 1990 et 1999, l'étalement urbain s'est poursuivi et l'on a assisté à l'expansion parallèle des bassins d'emploi et d'habitat.

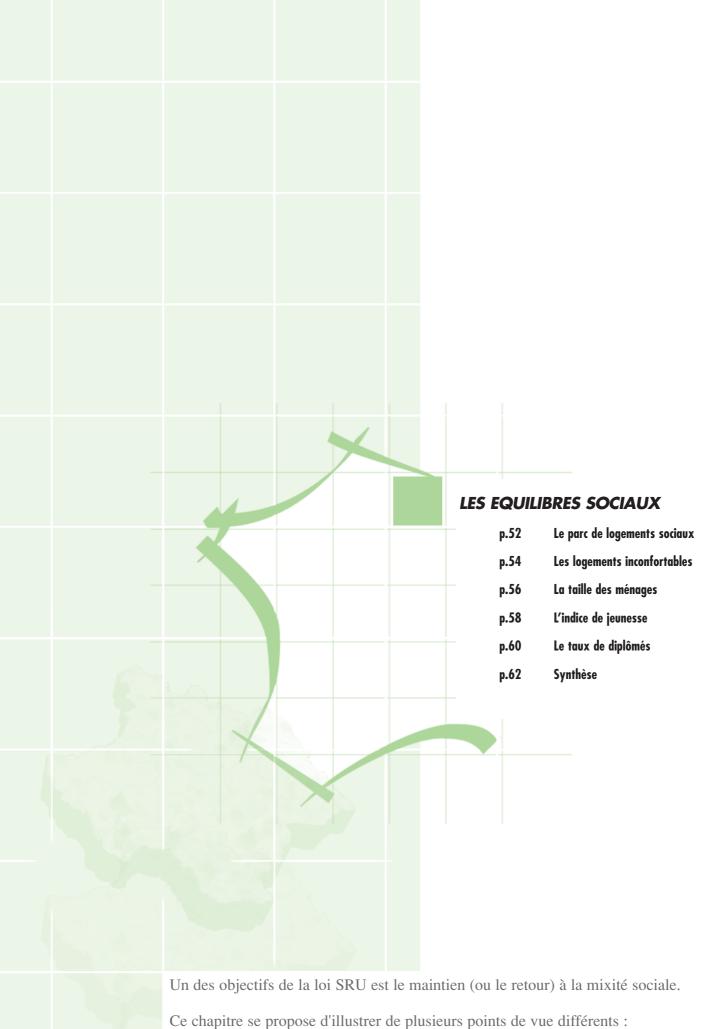
Les tendances repérées lors du recensement de 1990 se confirment : de plus en plus d'actifs sont amenés à travailler loin de chez eux.

Dans le même temps, la motorisation, et plus précisément la multi-motorisation des ménages, a continué de progresser. Ce phénomène est particulièrement net dans le périurbain où près d'un ménage sur deux dispose d'au moins deux voitures.

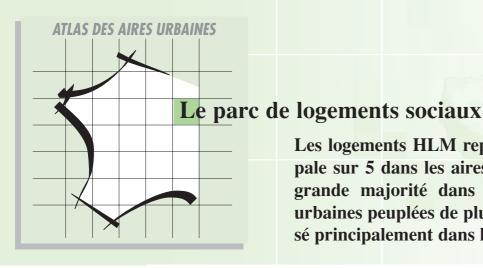
Les villes-centres, qui concentrent souvent les emplois, ont la plus forte proportion d'actifs travaillant sur place. Les actifs de ces communes utilisent plus fréquemment les transports en commun que les actifs résidant en banlieue ou en périurbain.

D'une manière générale, l'usage des transports collectifs se limite aux intercommunalités d'agglomération. Il faut préciser que les périmètres de ces intercommunalités se rapprochent des périmètres des autorités de transport urbain et correspondent donc de fait à la partie de l'aire urbaine la mieux desservie par des transports collectifs.

FEDERATION NATIONALS DES AGENCES OUTBANISME



- l'importance du parc de logements sociaux,
- l'importance du parc de logements sans confort, souvent parc social de fait,
- la taille des ménages,
- l'équilibre entre moins de 20 ans et plus de 60 ans,
- et enfin le rapport entre très diplômés et non diplômés.



Les logements HLM représentent aujourd'hui 1 résidence principale sur 5 dans les aires urbaines. Le parc HLM se concentre en grande majorité dans les villes-centres, hormis dans les aires urbaines peuplées de plus d'un million d'habitants où il est localisé principalement dans les communes de banlieue.

Une répartition géographique hétérogène du parc HLM selon la taille de l'aire urbaine

En 1999, le parc HLM représente 19 % du total des résidences principales, soit une résidence principale sur cinq, contre 17 % en 1990.

Les aires urbaines de plus d'un million concentrent 22 % de logements HLM, contre seulement 19 % pour les aires urbaines de 200 000 à 500 000 habitants et moins de 18 % pour celles dont la taille est inférieure à 200 000 habitants.

Ceci étant, il faut noter que dans une même classe d'aires urbaines, la dispersion est importante : dans les aires urbaines de 200 000 à 500 000 habitants, la proportion de logements HLM varie de 10 % pour Montpellier à 33 % pour Reims. Il en est de même dans la classe inférieure à 200 000 habitants où cette proportion est de 7 % à Fréjus et de 37 % à Creil...

Dans les aires urbaines de 500 000 à 1 000 000 d'habitants, la part des logements HLM est largement inférieure à la moyenne des 100 aires étudiées, puisqu'elle ne représente que 15 % des résidences principales. Seules celles de Douai-Lens (24 %) et Rouen (27 %) enregistrent un pourcentage supérieur à la moyenne, alors que celle de Nice par exemple, ne compte que 8 % de logements HLM.

La répartition géographique du parc HLM au sein même des aires urbaines oppose celles de plus d'un million d'habitants aux autres : alors que la banlieue tient une place prépondérante dans la localisation du parc HLM pour les "aires millionnaires", c'est la ville centre qui détient généralement ce rôle dans les aires urbaines de moins d'un million, à l'exception notable de Bordeaux, Nancy ou encore Dijon. Ainsi, la mixité résidentielle ne s'opère-t-

elle que rarement entre les communes qui composent les intercommunalités et l'on assiste à une spécialisation plus ou moins marquée des territoires. Les zones périurbaines, quant à elles, ne participent que très peu à l'accueil de logements HLM et ce quel que soit le poids de population de l'aire urbaine.

Une opposition Nord-Sud

Globalement, les aires urbaines du Nord de la France affichent des proportions de logements HLM (plus de 20,5 %) supérieures à celles du Sud (moins de 20 %). Si les taux de logements HLM en appellent aux particularismes locaux, il n'en demeure pas moins qu'il faut peut-être voir dans cette opposition Nord-Sud une illustration de l'héritage culturel lié aux cités jadis industrielles (paternalisme patronal, christianisme social,...).

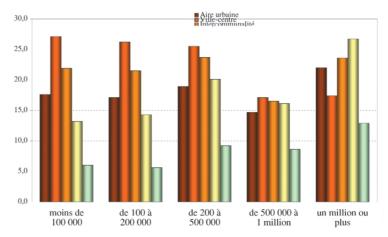
Il existe cependant trois contre-exemples à cette opposition Nord-Sud; la Bretagne et une partie de l'Alsace (dont Strasbourg) qui enregistrent des taux comparables aux aires urbaines du littoral et du sud et la région de Saint-Etienne qui possède au contraire des taux de logements HLM équivalents à ceux du nord de la France.

Une augmentation du parc HLM deux fois plus importante que celle des résidences principales

Durant la dernière période intercensitaire, le parc HLM a crû de 21 % au sein des 100 aires urbaines étudiées. Cette progression, deux fois supérieure à la croissance des résidences principales, démontre la place prépondérante des sociétés HLM dans le marché de la construction neuve en milieu urbain. La croissance de 27 % du parc HLM au sein des aires urbaines de 500 000 à 1 000 000 d'habitants démontre par ailleurs le dynamisme démographique de ces aires urbaines.

Quatre aires urbaines enregistrent des évolutions supérieures à 50 %: Béthune (75 %) et Douai-Lens (75 %), qui traduisent l'augmentation générale du parc HLM dans la région Lilloise, ainsi qu'Evreux (55 %) et Forbach (52 %).

Part des logements HLM



			Le par	c HLM		
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble
Aire urbaine	20,7	21,9	23,5	27,4	25,3	24,5
Ville-centre	27,4	29,5	33,0	39,8	39,7	35,3
Intercommunalité	23,5	24,6	27,0	30,6	26,8	27,0
Banlieue	15,8	17,0	16,7	22,1	20,4	19,8
Pé riurbain	14,4	14,8	15,8	16,7	17,0	16,0

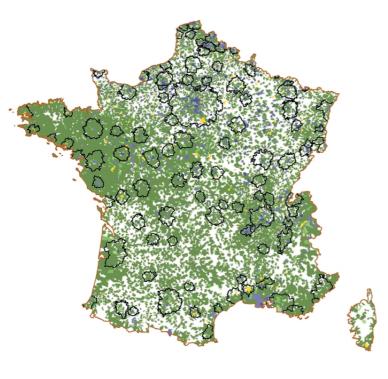
PART DU PARC DE LOGEMENTS HLM = RÉSIDENCES PRINCIPALES HLM / ENSEMBLE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES X 100

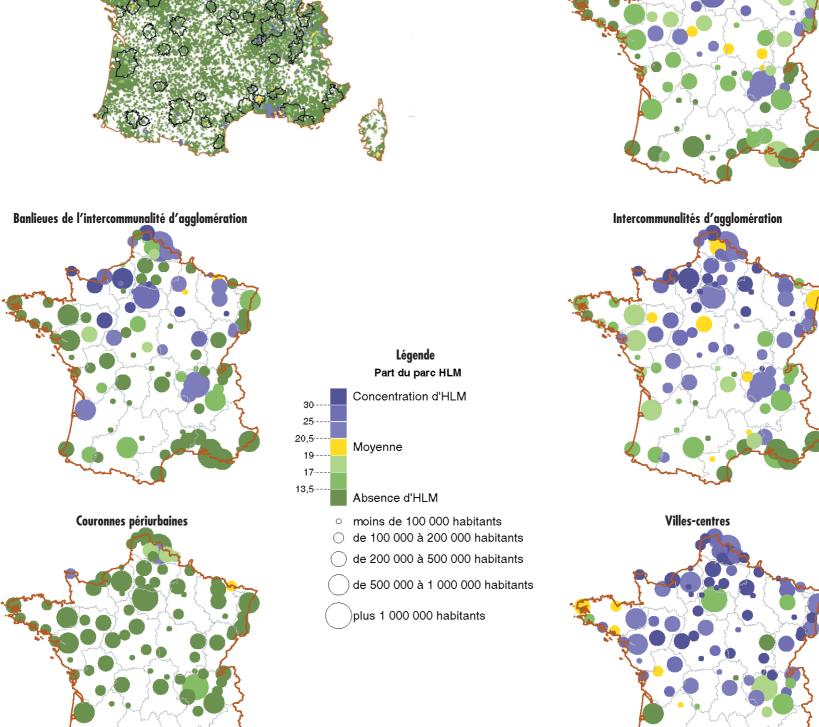
Atlas des aires urbaines 52

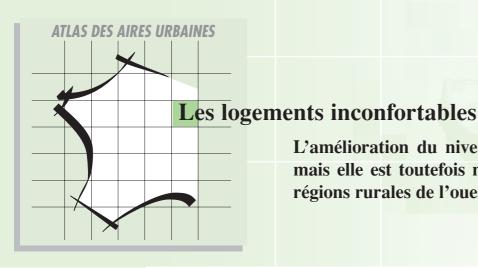
- 19 %, c'est globalement le poids du parc HLM, en 1999, dans l'ensemble des 100 aires urbaines analysées.
- Mais le pourcentage moyen est très variable suivant les aires : de 8 % pour Nice et 10 % pour Montpellier à 33 % pour Reims et jusqu'à 37 % pour Creil.
- Dans les grandes métropoles, les HLM sont concentrées dans les communes de banlieue et dans les aires urbaines de moindre taille, elles le sont au contraire dans la ville-centre.
- Le poids du parc HLM est en proportion plus important dans les aires parisiennes et lyonnaises et dans les régions du quart Nord-Est.

Parc de logements sociaux (pourcentage)

Aires urbaines







L'amélioration du niveau de confort des logements est générale, mais elle est toutefois moins sensible dans le nord du pays et les régions rurales de l'ouest et du centre.

En l'espace de dix ans, plus de quatre logements inconfortables sur dix ont disparu

Ces transformations sont surtout sensibles dans les secteurs périurbains et les villes-centres qui voient leur taux de résidences principales inconfortables passer de plus de 9 % à respectivement, 4 % et 5 %.

La rénovation du parc a été particulièrement active dans les villes et les banlieues du Nord-Ouest et du Sud-Est. La plupart d'entre elles connaissent une pression du marché du logement qui entraîne une revalorisation de leur patrimoine ancien.

Les banlieues, en fonction de leur période de construction, ont aussi bénéficié de cette dynamique. La rénovation du parc a été moins soutenue dans les banlieues des aires urbaines de Bretagne et des Pays de la Loire.

Sur l'ensemble du territoire, ce sont les secteurs touristiques et les zones littorales du sud-ouest et du sud-est qui ont été les plus réinvestis.

Dans les aires millionnaires, l'inconfort est surtout présent dans les villes-centres. Dans celles de plus petite taille, il se concentre en périphérie

Sur l'ensemble des aires urbaines prises en compte, plus de 470 000 logements manquent d'au moins un élément de confort et presque la moitié se trouve dans les villes-centres. Il s'agit des grandes métropoles et en premier lieu de la capitale avec 10 % de logements inconfortables, de Lille avec 9 %, des autres villes du Nord Pas-de-Calais (à l'exception de Dunkerque dont le parc est plus récent) et de Marseille.

Quelle que soit la taille des agglomérations, les intercommunalités et leur banlieue ont une plus faible proportion de logements inconfortables que les villes-centres. Les logements y sont en effet plus récents, donc mieux équipés, et la présence de logements HLM, disposant bien sûr de tous les éléments de confort, fait baisser la part relative des résidences principales inconfortables.

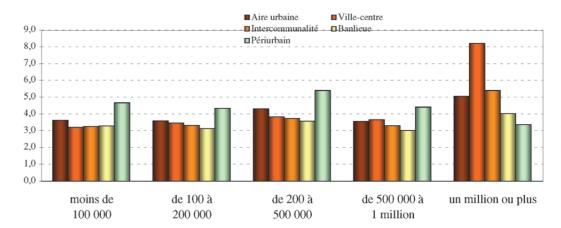
En revanche, en périphérie des aires urbaines de moins d'un million d'habitants, les logements inconfortables sont relativement plus nombreux. A mesure que l'on s'éloigne des pôles urbains, le niveau de confort des logements se détériore.

Des déséquilibres qui perdurent avec un parc de logements inconfortables encore non négligeable et des situations très diverses

D'une manière générale, le monde rural et les régions de tradition industrielle conservent un certain retard en matière de confort. La Bretagne, la Normandie, le Massif Central, ainsi que l'Est dans une moindre mesure et surtout le Nord Pasde-Calais et la Picardie, présentent les taux de résidences principales inconfortables les plus élevés.

En revanche l'Île-de-France fait partie, si l'on excepte Paris, des régions où l'inconfort est le plus faible avec l'Orléanais, Rhône-Alpes, le Sud-Ouest, la Vendée et le pourtour méditerranéen.

Part des logements inconfortables

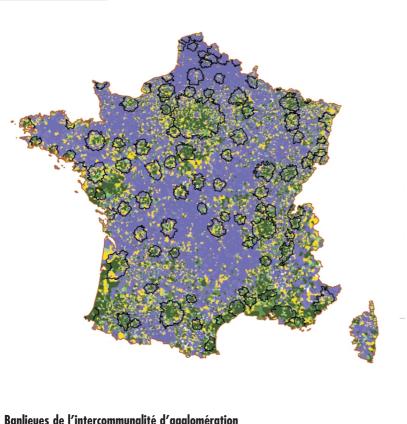


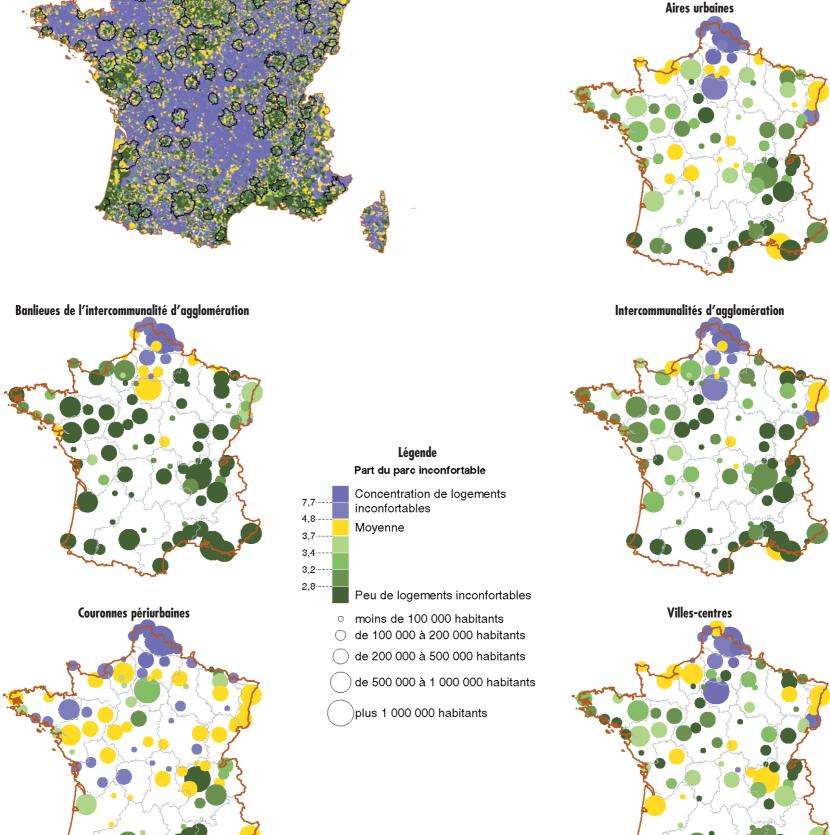
			Le parc inc	confortable		
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble
Aire urbaine	3,6	3,6	4,3	3,6	5,1	4,3
Ville-centre	3,2	3,5	3,8	3,7	8,2	5,1
Intercommunalité	3,2	3,3	3,7	3,3	5,4	4,3
Banlieue	3,3	3,1	3,6	3,0	4,0	3,7
Pé riurbain	4,7	4,3	5,4	4,4	3,4	4,4

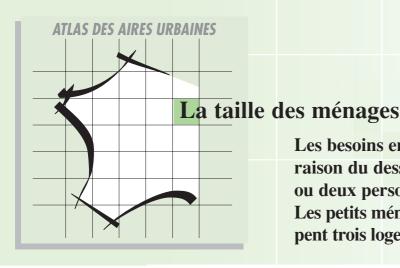
TAUX DE RÉSIDENCES PRINCIPALES INCONFORTABLES = RÉSIDENCES PRINCIPALES INCONFORTABLES / ENSEMBLES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES X 100

- · Globalement, dans les aires urbaines étudiées, les logements dits inconfortables (4 % du total) sont concentrés, pour la moitié, dans les villes-centres (5 %). Le confort s'accroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre de l'agglomération.
- Certaines villes-centres ont des niveaux d'inconfort relativement élevés : Paris (10 %), Calais, Lille, Saint-Omer ou Mulhouse (9 %).
- Mais globalement, le niveau moyen de confort des logements s'est amélioré.

Logements inconfortables (pourcentage)







Les besoins en logements s'accroissent dans les aires urbaines en raison du desserrement des ménages, le nombre de foyers d'une ou deux personnes ayant augmenté de 21 % entre 1990 et 1999. Les petits ménages sont concentrés dans les villes-centres où ils occupent trois logements sur quatre, contre un sur deux en périphérie.

Des petits ménages de plus en plus nombreux

En 1990, on comptait en moyenne, dans les 100 premières aires urbaines françaises, 17 ménages de grande taille (5 personnes ou plus) pour 100 ménages de petite taille (1 ou 2 personnes). Depuis, le déséquilibre s'est accru et le rapport est de 13 grands ménages pour 100 petits en 1999.

Pendant la dernière période intercensitaire, le nombre de ménages de 5 personnes ou plus a diminué de 7 %, tandis que celui des petits foyers augmentait de 21 %. Ce phénomène de desserrement à provoqué un accroissement de 11 % du nombre total de ménages dans les aires urbaines alors que la population n'y augmentait dans le même temps que de 4 %.

En 1999, ce sont donc plus de 62 % des résidences principales des 100 plus grandes aires urbaines françaises qui sont occupées par seulement 1 ou 2 personnes, contre 57 % en 1990. Les ménages de grande taille n'occupent plus quant à eux que 8 % du parc des résidences principales en 1999, contre près de 10 % en 1990.

Ces chiffres illustrent parfaitement l'évolution des modes de cohabitation de la population, évolution qui entraîne une conséquence de taille : l'accroissement général des besoins en logements.

Un contraste entre ville-centre et périphérie, d'autant plus fort que l'aire urbaine est grande

Au sein des aires urbaines, le déséquilibre entre grands et petits foyers se réduit à mesure qu'on s'éloigne de la ville centre. Dans les communes situées en périphérie, on compte, en moyenne, 19 ménages de grande taille pour 100 de petite taille, contre seulement 7 dans les villes-centres.

Les grands ménages n'occupent que 5 % des résidences principales des villes-centres contre 10 % en périphérie. En revanche, les foyers de 1 ou 2 personnes mobilisent près des trois quarts (73 %) des logements des villes-centres et un peu plus de la moitié (52 %) de ceux des communes périphériques.

Ces contrastes entre villes-centres et banlieues sont le résultat des trajectoires résidentielles de la population. Les villes-centres accueillent tout particulièrement des étudiants, des jeunes actifs, et aussi des personnes âgées seules dont la vie quotidienne est simplifiée en ville par la proximité des commerces et équipements. Les familles avec enfants s'installent plus facilement à l'extérieur de la ville centre afin de disposer de davantage d'espace, notamment au sein des logements.

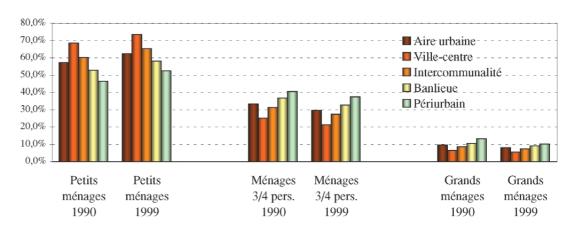
Cependant, l'intensité des mouvements dans les aires urbaines en fonction de l'âge et de la situation familiale diffère selon les agglomérations. Les écarts entre la ville centre et la périphérie sont, en effet, d'autant plus important que l'aire urbaine considérée est peuplée. C'est dans les aires urbaines de plus de 500 000 habitants que les modes de cohabitation sont les plus tranchés entre la population des villes-centres et celle des banlieues et du périurbain.

Un déséquilibre globalement moins prononcé dans la partie nord de la France

L'étude du territoire français dans son intégralité fait apparaître d'importants contrastes entre les régions. La carte communale est à rapprocher directement des cartes représentant la population des personnes âgées et des jeunes. Les régions dans lesquelles la prépondérance des ménages de petite taille est la plus forte sont celles où les personnes âgées sont les plus représentées. Ce sont les régions du centre de la France, du Sud et de l'extrême Nord-Ouest. Inversement, les régions du Nord, traditionnellement plus fécondes, présentent davantage de ménages de grande taille. Le déséquilibre entre petits et grands ménages y est par conséquent moins important.

Dans les années à venir, même à comportements de cohabitation identiques, nous assisterons à un accroissement encore accentué du nombre de ménages de 1 ou 2 personnes en raison du vieillissement de la population.

Répartition des ménages en 1990 et 1999

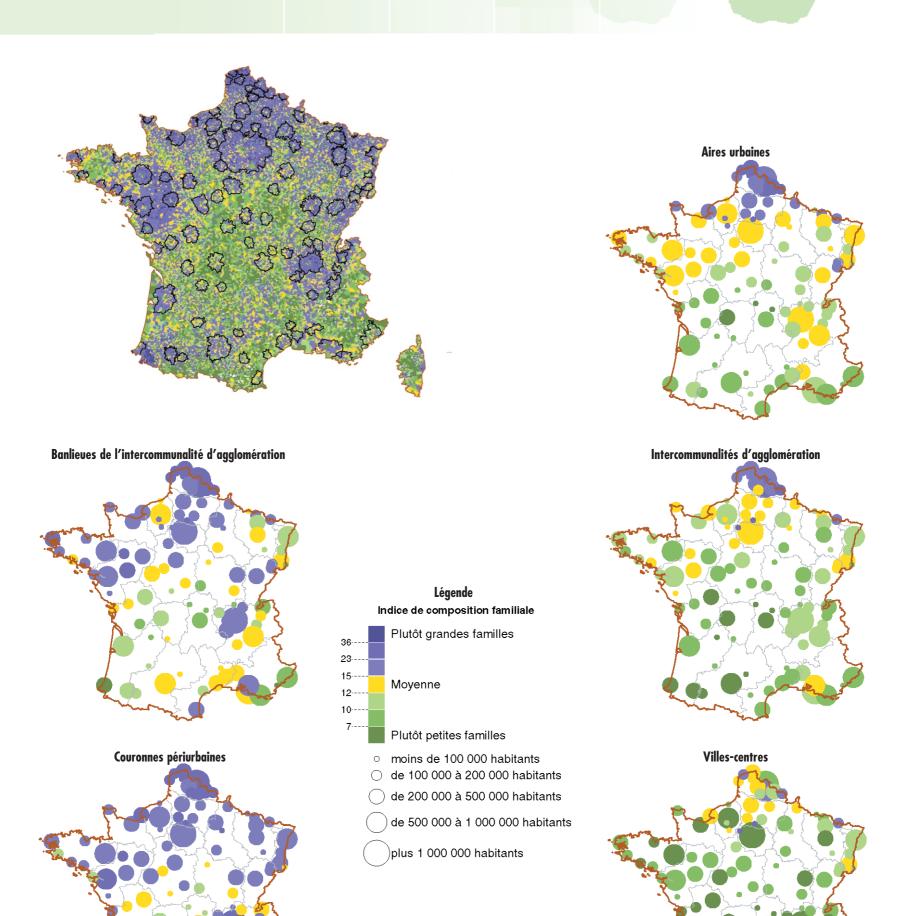


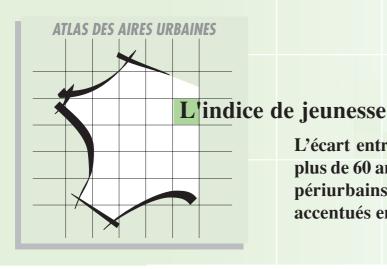
		L'inc	dice de compos	sition des ména	ages	
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble
Aire urbaine	11,7	12,0	13,5	11,4	13,7	12,8
Ville-centre	8,6	8,3	8,4	6,4	6,4	7,3
Intercommunalité	10,0	10,5	11,2	9,4	12,6	11,3
Banlieue	13,6	14,8	17,3	12,9	16,6	15,7
Pé riurbain	16,1	16,8	19,9	19,9	20,5	19,1

INDICE DE COMPOSITION FAMILIALE = MÉNAGE DE 5 PERSONNES OU PLUS / MÉNAGE DE 1 OU 2 PERSONNES X 100

- Les familles nombreuses sont surtout présentes dans les aires urbaines de la moitié nord, en particulier dans celles du Nord-Pas-de-Calais. Les ménages de grande taille sont plus nombreux en banlieue et plus encore dans les communes périurbaines, que dans les villes-centres. Celles-ci recueillent près des trois quarts des petits ménages. Ainsi, à Paris, la moitié des ménages, au sens statistique, est constituée d'une personne vivant seule.
- En tendance, le nombre moyen de personnes par ménage a diminué progressivement : ainsi, en 10 ans, les petits foyers (1 ou 2 personnes) ont augmenté de 21 %.
- Un besoin important de logements pour relativement moins d'habitants, puisque la taille des ménages diminue.

Taille des ménages (ratio grands ménages / petits ménages)





L'écart entre la population de moins de 20 ans (jeune) et celle de plus de 60 ans (âgée) se resserre. La jeunesse caractérise les secteurs périurbains et les grandes aires urbaines, avec des contrastes accentués entre le Nord et le Sud.

Une population plus jeune dans les aires urbaines millionnaires et particulièrement dans le périurbain

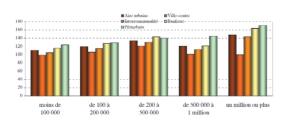
Avec 148 jeunes pour 100 personnes d'âge mûr, les plus grandes aires urbaines sont des territoires d'attractivité. L'aire lilloise arrive en tête avec un ratio de 173 pour 100, suivie de la région parisienne (153 pour 100) et de l'aire de Lyon (146 pour 100).

Ailleurs, l'indice de jeunesse s'affaiblit et atteint 111 jeunes pour 100 personnes âgées dans les aires de moins de 100 000 habitants. Ce rapport s'inverse même sur certaines aires du centre du pays ou de la Côte d'Azur, comme Vichy ou Fréjus où on ne compte respectivement que 68 et 71 jeunes pour 100 personnes âgées.

La jeunesse de la population est une des principales caractéristiques des banlieues et du périurbain des aires urbaines et notamment des millionnaires et de celles comptant 200 000 à 500 000 habitants. Dans une grande moitié nordouest du pays, le ratio jeunes / personnes âgées peut dépasser 200 pour 100 (Rennes, Laval).

La population des villes-centres est globalement plus âgée, on y trouve en général à peu près autant de jeunes que de personnes âgées, sauf dans les aires urbaines intermédiaires où les villes-centres accueillent une population relativement plus jeune.

Rapport - 20 ans sur + 60 ans



Des contrastes très marqués par deux oppositions: nord / sud et rural / urbain

L'opposition entre France du nord et du sud est très visible. Ainsi, le traditionnel croissant jeune se retrouve de Besançon à Nantes en passant par le Nord Pas-de-Calais, la Picardie, l'Île de France, ses franges, la Normandie et les pays de la Loire.

Le rapport entre les jeunes et les personnes âgées est aussi fortement lié à l'activité et à l'accessibilité des lieux de formation. Les zones rurales accueillent donc une population plus âgée que les aires urbaines. L'attractivité des aires urbaines se vérifie, en particulier, dans la partie centrale de la France. La population jeune de l'Auvergne est concentrée à Clermont-Ferrand. Le même contraste s'observe dans le Limousin et il est encore plus prononcé en Midi-Pyrénées où la jeunesse de l'aire de Toulouse, hors ville centre, contraste avec la population du reste de la région. En Rhône Alpes, la prédominance des jeunes est quasi générale à l'ensemble de la région en raison du nombre et de la proximité des aires qui la composent.

En revanche, dans le Sud-Est, les aires de la côte méditerranéenne attirent beaucoup plus la population retraitée que les actifs. C'est pourquoi seule l'aire de Montpellier et dans une moindre mesure, Marseille, accueillent encore plus de jeunes que de personnes âgées.

Moins de jeunes, plus de personnes âgées : une évolution qui touche l'ensemble du pays

Sur l'ensemble des aires urbaines, le nombre d'habitants jeunes a diminué de 3 % depuis dix ans, tandis que les plus de 60 ans augmentaient de 11 %. Le vieillissement de la population va se poursuivre : les tranches d'âge 0-9 ans reculent de 5 %, les 40-55 ans (générations du futur papy boom) progressent de 15 %.

Même si leur part est faible, la progression des personnes âgées est plus accentuée sur les aires urbaines de taille moyenne qui comptent une forte proportion de jeunes.

Il s'agit des aires urbaines situées sur le littoral nord ou à proximité (Dunkerque, Saint-Omer), dans les régions est (Montbéliard, Châlons-en-Champagne, Forbach, Thionville) et sur les franges du bassin parisien (Creil, Evreux). Les mouvements migratoires engendrés par le développement industriel des années 1960 et l'arrivée massive de jeunes adultes dans ces régions, expliquent ce relatif vieillissement de la population.

L'évolution a été moins marquée sur les aires de Toulouse, Bayonne, Perpignan, Nice, Avignon... où réside traditionnellement la population âgée. Sur ces territoires, l'équilibre entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans se maintient avec parfois un léger avantage pour les personnes âgées.

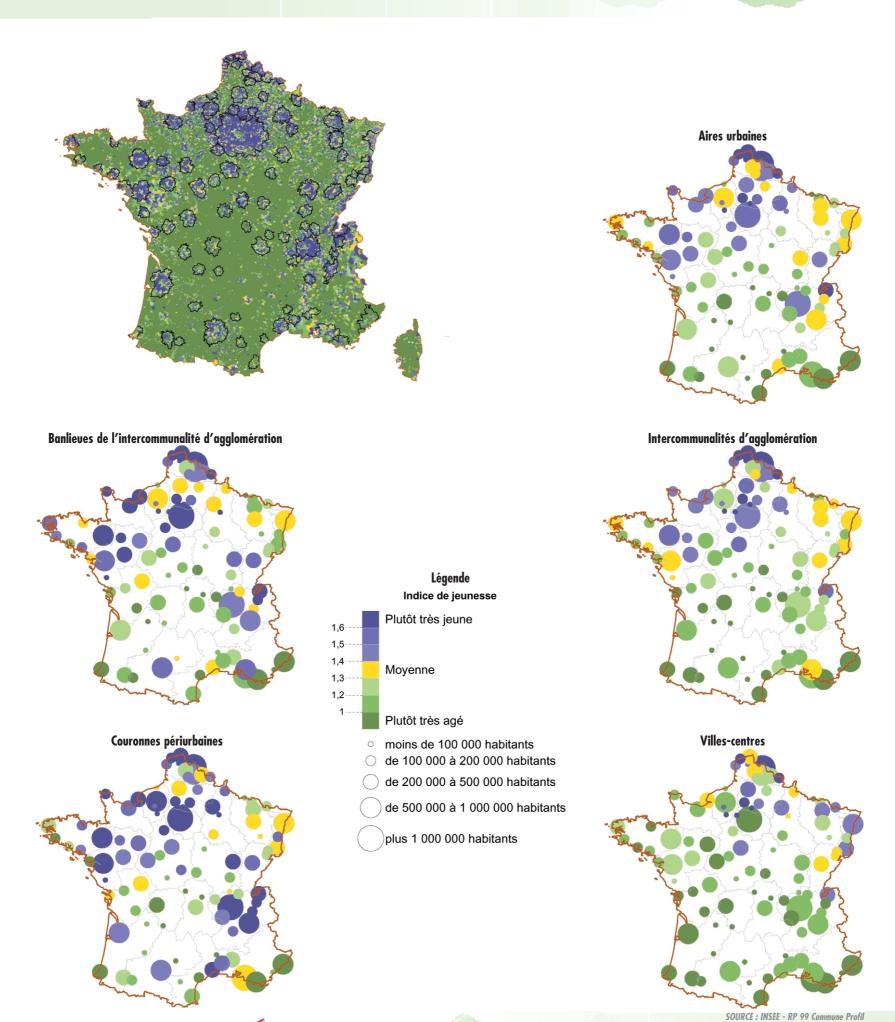
			L'indice de	e jeunesse		
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble
Aire urbaine	110,6	119,1	133,8	120,6	151,9	133,7
Ville-centre	99,0	106,1	121,0	101,5	70,3	94,2
Intercommunalité	104,9	115,0	129,7	112,7	143,3	128,1
Banlieue	114,9	127,6	143,2	121,1	154,7	141,9
Périurbain	80,6	80,5	80,3	79,4	80,0	80,1

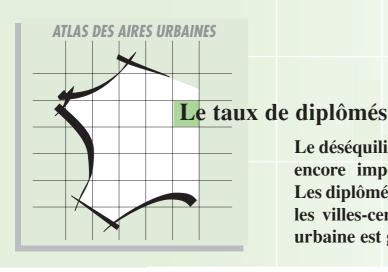
INDICE DE JEUNESSE = POPULATION DE MOINS DE 20 ANS / POPULATION DE PLUS DE 60 ANS X 100

FEDERATION NATIONALS DES AGENCES D'URBANISME

- La France vieillit. Ce mouvement est-il inexorable ? oui et non.
- Oui, dans la mesure où il est inscrit dans la démographie : les "futurs vieux" sont déjà nés... et vivront encore longtemps, de plus en plus longtemps.
- Géographiquement, l'opposition est nette entre une France du Nord plus jeune et une France du Sud, plus âgée, selon une ligne Nantes Lyon, mais quand même variable suivant les aires urbaines.

Indice de jeunesse (rapport jeunes / âgés)





Le déséquilibre en termes de niveau de diplôme de la population est encore important, mais il s'est fortement réduit depuis 1990. Les diplômés sont concentrés dans les aires urbaines et surtout dans les villes-centres, et ils y sont d'autant plus nombreux que l'aire urbaine est grande.

Une concentration des diplômés dans les aires urbaines de grande taille et en particulier dans leur ville-centre

Le niveau de diplôme dans les aires urbaines varie beaucoup selon l'importance de la population. Dans les "aires millionnaires", on compte 43 diplômés pour 100 personnes peu diplômées (sans diplômes ou inférieur au bac). Dans les aires urbaines de moins de 100 000 habitants, ce ratio est de 19/100.

Les aires urbaines les plus peuplées le sont, au moins en partie, parce qu'elles offrent de nombreux emplois dans les administrations, les entreprises du secteur tertiaire et de haute technologie qui nécessitent du personnel qualifié, voire hautement qualifié. On assiste donc à une concentration des diplômés au sein des aires urbaines.

Cette concentration se fait également à l'intérieur même des aires urbaines. En effet, quelle que soit la taille des aires urbaines, les villes-centres accueillent une population plus diplômée que les communes de périphérie. Ces écarts de diplômes sont, par ailleurs, d'autant plus importants que l'aire urbaine est grande. Dans les aires urbaines de moins de 100 000 habitants, l'indice de diplômes est en moyenne de 21 pour 100 dans la ville centre, et de 16/100 en périphérie. Dans les agglomérations de plus d'un million d'habitants, l'indice est respectivement de 73/100 et 28/100.

Une concentration des diplômés en zone urbaine, en lien avec la localisation des emplois

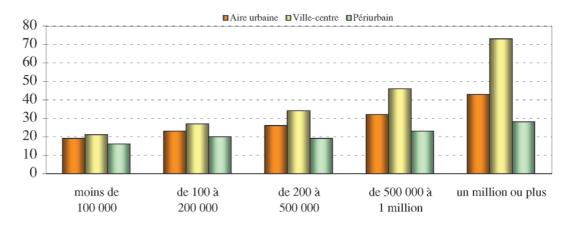
La carte représentant la valeur de l'indice de diplômes dans chaque commune montre nettement que les zones urbaines concentrent relativement plus de personnes diplômées au moins bac+2 que les zones rurales. Ceci est bien sûr fortement lié à la localisation des emplois. On retrouve un indice de diplômes particulièrement élevé en région parisienne, et au niveau des agglomérations les plus importantes.

Dans le Sud-Est de la France, en Rhône-Alpes et en PACA, les personnes diplômées sont globalement plus représentées et relativement mieux réparties entre rural et urbain. Ceci peut être rapproché de la proportion assez importante de jeunes adultes (cf pages 22-23) c'est-à-dire de générations ayant eu plus facilement accès aux études supérieures que les précédentes. L'arrivée de jeunes cadres retraités dans ces régions méridionales peut aussi être un élément d'explication, non seulement de la présence de relativement plus de diplômés, mais aussi de leur dissémination sur le territoire et notamment dans des zones rurales, puisque leur lieu de résidence n'a plus à être proche des zones d'emplois.

De plus en plus de diplômés, mais des déséquilibres qui persistent

Il existe, au sein des 100 plus grandes aires urbaines françaises, un déséquilibre important entre population peu ou pas diplômée et population diplômée. En effet, en 1999, seuls 19 % des 15 ans et plus avaient au moins un bac+2, alors que 57 % étaient peu ou pas diplômés. Ceci correspond à un ratio de 33 diplômés pour 100 non diplômés dans les aires urbaines. L'écart, même s'il demeure important, tend à se réduire puisque l'on comptait 5 fois plus de non diplômés que de diplômés en 1990 (ratio de 19/100). Cette évolution reflète la volonté d'accroître le niveau de formation des jeunes et notamment en matière de réussite au bac, cependant que les études supérieures se sont "démocratisées".

Rapport (diplômés) / (inférieur au Bac)

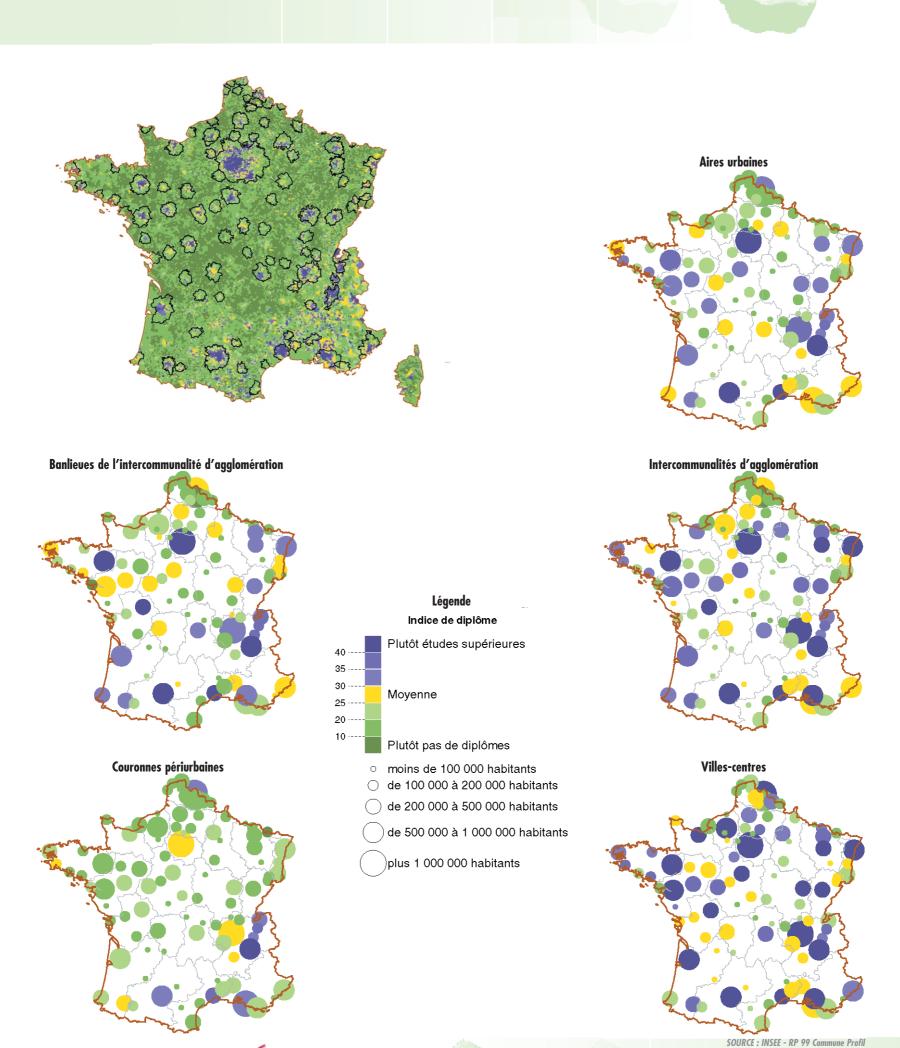


			L'indice de	s diplômés		
	moins de 100 000 hab	de 100 000 à 200 000 hab	de 200 000 à 500 000 hab	de 500 000 à 1 000 000 hab	plus 1 000 000 hab	ensemble
Aire urbaine	16,2	19,6	20,9	25,7	34,8	26,6
Ville-centre	18,3	22,1	25,6	34,0	56,0	33,7
Intercommunalité	17,2	20,7	23,4	28,1	37,4	29,4
Banlieue	15,1	18,7	20,5	23,6	31,0	26,3
Pé riurbain	14,3	17,1	16,3	19,5	23,0	18,8

TAUX DE DIPLÔMÉS = (BAC+2) / (INFÉRIEUR AU BAC Y COMPRIS SANS DIPLÔME) X 100

- En 1999, la concentration de diplômés croît avec la taille de l'aire urbaine. Le taux est maximum à Paris et très élevé dans les grandes capitales régionales et les principales villes universitaires (Reims, les trois villes alpines, Nice, Paris, Angers, Tours, Brest). Le taux est maximum dans six aires : Paris, Lyon, Grenoble, Montpellier, Toulouse et Rennes, et faible dans celles du Nord-Pas-de-Calais.
- En tendance, les études supérieures se sont naturellement démocratisées, mais le recensement nous apprend que plus de la moitié des adultes français est peu ou pas diplômée.

Taux de diplômés (rapport diplômés / peu de diplômes)





Des contrastes urbains et sociaux encore prononcés.

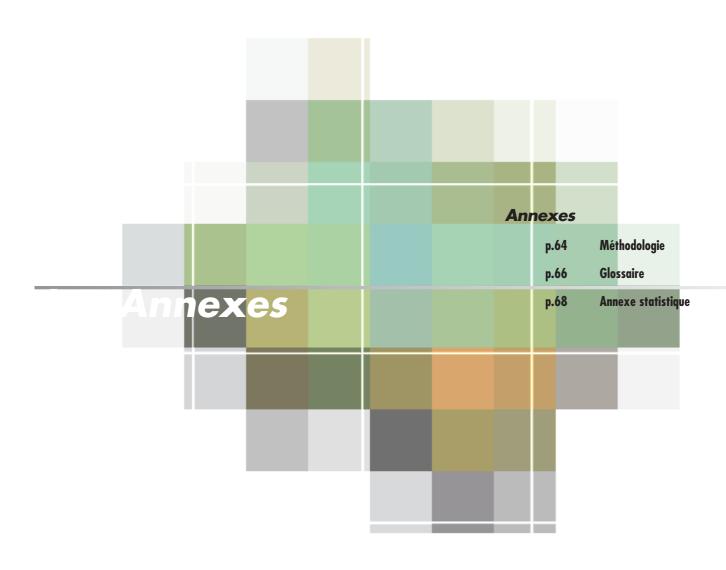
Le parc locatif social a augmenté 2 fois plus vite que le parc de logements, renforçant son inégale répartition et la specialisation du territoire : développement des banlieues dans les aires urbaines millionnaires, prépondérance du parc HLM dans les régions de tradition industrielle, déséquilibre entre le monde rural et urbain, le Sud et une grande moitié nord du pays.

La persistance d'un parc de logements inconfortables donne à une partie du parc privé une fonction sociale, voire très sociale. Il est localisé dans les villes-centres des aires millionnaires et en particulier dans la capitale, là où le parc HLM est faiblement implanté pour cause de rareté du foncier et de son coût élevé, mais aussi à la périphérie des aires urbaines et dans le monde rural.

Ces déséquilibres posent la question de l'adaptation du parc aux nouveaux besoins en logements induits par les grandes évolutions démographiques et les modes de vie : forte progression des petits ménages dans les villes-centres qui devrait s'accentuer avec le vieillissement de la population, contrastes entre les grandes aires urbaines et leurs secteurs périurbains où la population est plus jeune, enfin contrastes entre le Nord et le Sud du pays, entre secteurs urbains et ruraux.

Par ailleurs, le déséquilibre en termes de niveau de diplôme est encore important, bien que fortement réduit depuis 1990. Les diplômés sont plus présents dans les aires urbaines et surtout dans les villes-centres et ce d'autant plus que l'aire urbaine est grande, avec une forte concentration sur la région Ile-de-France. Ceci illustre la hiérarchisation des aires au regard de l'emploi et des activités et par la même, la répartition des richesses.

EDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME



63

Cinq territoires d'études

Au départ, ont été retenus trois territoires correspondant à des besoins quotidiens de comparaisons statistiques:

- La ville centre : berceau historique du développement urbain.
- L'aire urbaine : l'aire d'influence de la ville moderne basée sur les échanges. (lieu de résidence – lieu de travail)
- L'intercommunalité de la ville centre : l'aire d'influence "politique" de la ville moderne basée sur un volontariat de regroupement, fondement principal des agences d'urbanisme.

Pour une meilleure connaissance et une analyse des mutations urbaines, des territoires "entre" ont été définis :

• La banlieue : entre ville centre et inter-

Pourquoi 100 aires urbaines?

Notre étude se concentre sur la France métropolitaine. Les DOM-TOM ont été exclus à la fois pour des raisons techniques (disposition des fonds cartographiques et comparabilité au recensement) et de temps.

Suite à un premier examen de la liste de toutes les aires urbaines où les agences sont présentes, il fallait atteindre la 160ème place pour trouver la plus petite agence (Longwy). L'avant-dernière agence (Châlons-en-Champagne) se situait à la 99ème place. Le chiffre symbolique des 100 premières aires urbaines a été retenu, car il permet également de produire une cartographie lisible.

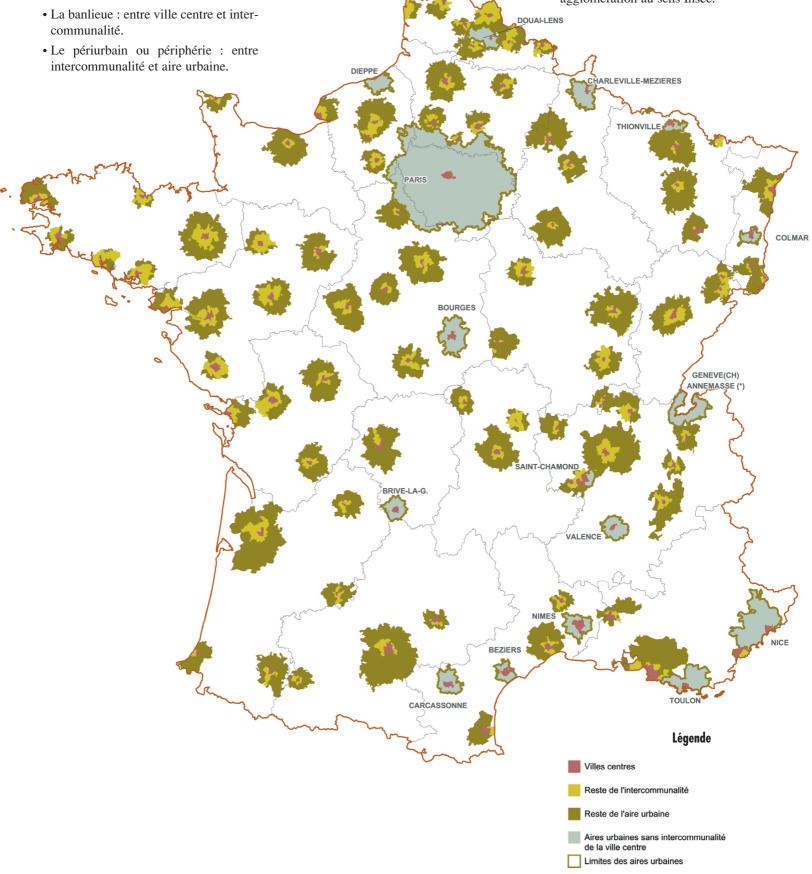
83 intercommunalités principales

Parmi les 100 aires urbaines retenues, 16 villescentres n'appartiennent pas à une intercommunalité, dont Paris, Nice et Toulouse.

A l'inverse, une, la ville de Saint-Chamond, fait partie intégrante de la communauté d'agglomération stéphanoise Saint-Étienne Métropole (aire urbaine de Saint-Etienne) et non de l'agglomération Insee de Saint-Chamond.

Il a donc été décidé, pour les 16 villes-centres sans intercommunalité, de considérer l'agglomération au sens Insee du terme, c'est-à-dire les communes liées par un continuum urbain inférieur à 200 mètres.

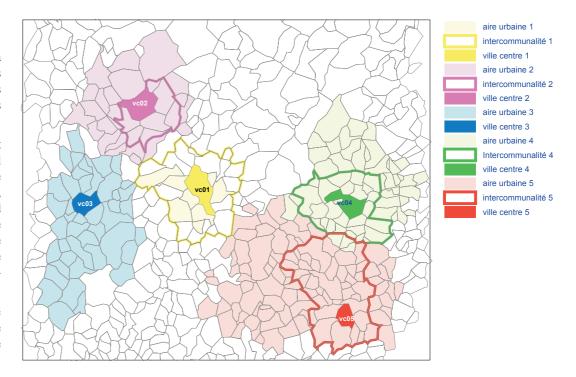
Cependant, parmi ces 16 villes, Carcassonne fait exception en n'ayant ni intercommunalité, ni agglomération au sens Insee.



Méthodologie

QUATRE CAS DE FIGURE

- Premier cas: L'ensemble est assimilé à un système de poupées russes où les trois territoires sont inclus les uns dans les autres. Une quarantaine d'aires urbaines correspondent à ce type.
- Deuxième cas : L'intercommunalité est à cheval sur plusieurs aires urbaines. Il en est ainsi de Marseille Provence Métropole, entre Marseille et Toulon, Saint-Étienne Métropole qui s'étend sur les aires urbaines de Saint-Étienne Saint-Chamond et Lyon, ou encore Belfort et Montbéliard. Cette formule concerne une quarantaine d'aires urbaine
- Troisième cas : L'intercommunalité déborde l'aire urbaine. Une dizaine d'aires urbaines correspondent à ce type.
- Dernier cas : Celui de Carcassonne qui ne dispose ni d'intercommunalité, ni d'agglomération.



Une typologie basée sur la population de l'aire urbaine

Les aires urbaines pouvaient être regroupées selon différents critères : géographie, surface, volume des emplois ou densité de population...C'est ce dernier, le plus simple, qui a été retenu

5 classes de populations ont été retenues :

- moins de 100 000 habitants ("les très petites aires urbaines")
- de 100 à 200 000 habitants ("les petites aires urbaines")
- de 200 à 500 000 habitants ("les aires urbaines intermédiaires")
- de 500 à 1 million d'habitants ("les grandes aires urbaines")
- supérieur à 1 million d'habitants ("les aires millionnaires")

Un quart des communes françaises étudiées

Les 100 premières aires urbaines regroupent 9 650 communes. L'ensemble des 100 aires urbaines étudiées et l'ensemble des intercommunalités, dont le territoire est totalement ou partiellement inclu dans une aire urbaine, totalisent 9 850 communes.

Une cartographie basée sur les aires urbaines

La plus grande partie de la cartographie a été réalisée sur la base de la moyenne des 100 aires urbaines étudiées, et ce pour chaque indicateur.

- Pour les deux cartes de répartition de la population et de l'emploi, compte tenu de la difficulté de reconstitution territoriale, la cartographie repose sur un découpage de l'aire urbaine en trois territoires : la villecentre, la banlieue (reste de l'intercommunalité) et les communes périphériques.
- Pour l'analyse des migrations inter aires urbaines, deux cartes ont été produites : l'une porte sur les flux supérieurs à 1 000 personnes, l'autre sur ceux entre 500 et 1 000 personnes.
- Pour la carte des migrations domicile—travail intra aires urbaines, nous avons simplifié encore en ne retenant que les échanges entre l'intercommunalité et les diverses composantes de l'aire urbaine (en ajoutant les flux avec l'extérieur de l'aire urbaine).

Deux intercommunalités, appartenant à l'une des 100 aires urbaines étudiées, ainsi que leur ville centre, ont été ajoutées à la cartographie de présentation : la communauté d'agglomération d'Aix-en-Provence et celle de Mantes-la-Jolie, en raison de la présence d'une agence d'urbanisme.

Les sources utilisées

- Découpage des aires urbaines 1999 : fichier publié sur le site Internet Insee
- Les intercommunalités au 1^{er} janvier 2001, ministère de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales.
- Recensement de la population 1999 fichiers Communes-profils et Mobilités domiciletravail, évolutions démographiques 1962 à 1999.
- Fond cartographique communal : GéoFLA, IGN 2001.

Glossaire

Agglomération ou Unité urbaine (définition Insee): Une "agglomération de population" est un ensemble d'habitations tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 m et qui comprend au moins 50 habitants.

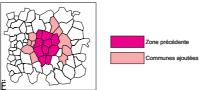
Aire urbaine (définition Insee) : Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et un espace péri-urbain

Fiscalité locale : quatre taxes sont prélevées, trois sur les habitants et propriétaires immobiliers de la commune : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, et une sur les entreprises exerçant des activités sur le territoire : la taxe professionnelle. Dans certaines intercommunalités, la TPU se substitue aux deux dernières taxes citées.

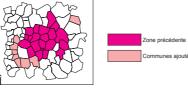
Détermination du té urbaine offrant plus de 5 000 emplois).



2 On ajoute au pôle urbain les communes rurales et unités urbaines dont au moins 40% des actifs ayant un emploi travaillent dans ce pôle.



3 On ajoute à la zone précédente prise dans son ensemble les communes rurales et unités urbaines dont au moins 40 % des actifs ayant un emploi travaillent dans cette zone.



4 On ajoute à la zone précédente prise dans son ensemble les communes rurales et unités urbaines dont au moins 40 % des actifs avant un emploi travaillent dans cette zone

Processus itératif

5 Aucune autre commune ou unité urbaine extérieure à la zone précédente n'envoie au moins 40 % de ces actifs y travailler.

Le processus itératif s'achève

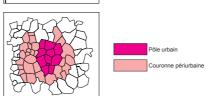
6 Les communes non contiques à la zone contenant le pôle urbain sont





aire urbaine est constituée A l'intérieur de l'aire urbaine ainsi constituée, on distingue les communes faisant partie du pôle urbain des autres communes sélectionnées qui forment la couronne périurbaine.

D'après INSEE Auvergne



Chômeur: (Recensement)

- les personnes qui se sont déclarées "chômeurs" (inscrits ou non à l'ANPE) ou "sans emploi", sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.
- les "mères de famille", les "femmes au foyer", les "retraités" qui ont déclaré explicitement rechercher du travail.
- Remarque : les chômeurs sont décomptés dans la population active (voir définition).

Densité de la population : population d'une entité géographique ramenée à sa surface.

EPCI: Etablissement public de coopération intercommunale, nom juridique de l'intercommunalité.

Évolution annuelle de la population :

Taux d'évolution sur un an qui, répété, permet de retrouver le différentiel de population entre deux recensements

A ces quatre taxes s'ajoutent des taxes annexes bénéficiant généralement à des établissements publics territoriaux (établissements publics fonciers...) ou professionnels (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, chambres d'agriculture...).

Inconfort : Cf résidence inconfortable.

Indice de jeunesse : Il mesure le rapport entre la population de moins de 20 ans et celle supérieure à 60 ans.

Indice de diplômes : Il mesure le rapport entre les personnes ayant au moins un bac + 2 à celles qui n'ont pas de diplôme ou un diplôme inférieur au bac.

Indice de composition des ménages : Il mesure le rapport entre les ménages de grande taille (5 personnes et plus) et les ménages de petite taille (1 et 2 personnes).

Intercommunalité: Ne sont prises en compte que les intercommunalités à fiscalité propre. (communauté urbaine, communauté d'agglomérations, communauté de communes, district et SAN) Ces deux dernières sont appelées à disparaître prochainement (voir loi coopération intercommunale du 12 juillet 1999).

HLM

La loi SRU, loi solidarité, rénovation urbaine du 13 décembre 2000 fixe un seuil de 20% de logements sociaux, en deçà duquel les communes de + de 3 500 habitants doivent verser une contribution d'environ 150 par logement manquant.

Suivant le RP, les résidants ou les gardiens citent l'appartenance du logement de l'immeuble au secteur HLM

Peu de validation sont effectuées lors des enquêtes de terrain.

Logement (définition Insee) :

On distingue quatre catégories de logement :

- 1. les résidences principales : logement occupé de façon permanente et à titre principal par un ménage. Les résidences principales comprennent essentiellement les logements ordinaires (maisons individuelles, logements dans un immeuble collectif), mais aussi les logements-foyers pour personnes âgées, les fermes, les pièces indépendantes louées, souslouées ou prêtées à des particuliers, les chambres meublées dans les hôtels et les garnis, les constructions provisoires et les habitations de fortune.
- 2. les logements (ou pièces indépendantes) utilisés occasionnellement : logements utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles. Les personnes qui s'y trouvent le cas échéant au moment du recensement sont recensées dans leur résidence principale.
- 3. les résidences secondaires : Logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Sont également classés en résidences secondaires les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques. Sont inclus dans cette catégorie de logements les cas de multipropriété
- **4. les logements vacants** : logements sans occupant. Une partie d'entre eux est disponible pour la vente ou la location, qu'ils soient neufs ou anciens. D'autres sont des logements réservés par leur propriétaire et non encore occupés par leur nouveau titulaire, ou sans affectation définie (logements très vétustes, locaux en instance de règlement de succession, etc.), ou encore destinés à disparaître.

Le logement est défini du point de vue de son utilisation : c'est un local séparé et indépendant utilisé pour l'habitation. Il doit être séparé, c'est-àdire complètement fermé par des murs et cloisons sans communication avec un autre local, si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (escalier, vestibule). Il doit être indépendant, c'est-à-dire qu'il doit posséder une entrée indépendante d'où l'on a directement accès à l'extérieur ou sur les parties communes de l'immeuble sans avoir à traverser un autre local.

Il doit être utilisé pour l'habitation en tenant compte de sa destination actuelle et non de sa destination primitive ; les anciens logements entièrement utilisés à des fins professionnelles ne sont pas considérés comme des logements à la date du recensement et, en conséquence, n'ont pas été recensés. Mais inversement, certaines parties de locaux professionnels utilisés comme habitations sont recensées. De même, les habitations de fortune (hormis les habitations mobiles), abris non destinés à l'habitation mais cependant habitations mobiles (y compris les bateaux des mariniers) et les locaux occupés par les communautés ne figurent pas dans la statistique des logements.

De plus, dans la délimitation des logements, on tient compte de la disposition actuelle et non de la disposition primitive ; si on a réuni deux anciens logements pour en faire un seul appartement, l'ensemble ne compte que pour un logement ; si un logement a été divisé en deux parties indépendantes telles que chacune ait un accès particulier, que toute communication entre elles ait été condamnée et que chacune soit occupée par un groupe de personnes distinct, on a recensé deux logements.

Quand des chambres de domestique constituent une annexe indépendante d'un logement, si le titulaire du logement principal dispose d'une telle annexe pour lui-même (pour loger un membre de sa famille, un domestique), la chambre ne constitue pas un logement. Si, au contraire, l'annexe est louée, sous-louée, ou prêtée à des particuliers (étudiants par exemple), elle constitue un logement.

Ménage (définition Insee): Ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage, au sens statistique, peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (nomades, mariniers) et la population des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention ...).

La population active

Population active (définition Insee):

TNS

Salariés en CDI

Fonctionnaires

Salariés précaires

Temps complet

Elle comprend la population active ayant un emploi, les chômeurs et, depuis le recensement de 1990, les militaires du contingent.

La population active comprend aux recensements de 1982, 1990 et 1999, des personnes âgées de 15 ans ou plus alors qu'au recensement de 1975 elle ne comprend que des personnes âgées de 17 ans ou plus.

Dans les tableaux Références et les tableaux rétrospectifs, qui présentent le recensement de 1999 et les recensements antérieurs, la population active ne comprend pas les militaires du contingent, quelle que soit l'année du recensement.

Population active ayant un emploi ou population active occupée (définition Insee) :

Les actifs ayant un emploi sont les personnes qui ont une profession et l'exercent au moment du recensement.

Sont classées sous cette rubrique les personnes qui aident un membre de leur famille dans son travail (par exemple, exploitation agricole ou artisanale, commerce, profession libérale...) à condition que la personne aidée ne soit pas salariée.

Les apprentis sous contrat, les stagiaires rémunérés et les personnes qui, tout en poursuivant leurs études, exercent une activité professionnelle font également partie de la population active ayant un emploi.

Population inactive (définition Insee):

Les inactifs comprennent les retraités et retirés des affaires, les élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés (sauf ceux qui exercent simultanément une activité professionnelle), les autres inactifs.

Recensement ou RP

Enquête concernant toute la population française. Les réponses sont le plus souvent déclaratives. Les lois de la statistique font que l'on peut les considérer comme fiables en valeur absolue ou relative pour des populations importantes .

Résidence inconfortable : Il s'agit de résidence ne comportant pas de WC et/ou de douche ou bain à l'intérieur du logement.

Résidence principale (définition Insee) : voir "logement"

Salariés précaires (définition FNAU) : Cette catégorie recense les contrats à durée déterminée, les intérimaires, les apprentis et les "stagiaires".

Solde migratoire (définition Insee): Variation de la population correspondant à la différence entre le nombre de personnes entrant sur le territoire pendant la période considérée (immigration), et celui des personnes en sortant (émigration). Dans la pratique, les mouvements migratoires sont observés par comparaison des lieux de résidence aux moments des recensements. Ne sont donc pas appréhendés les éventuels déplacements multiples effectués entre les deux dates d'observation. On attribue, par ailleurs, à un enfant né entre deux recensements un lieu de résidence antérieur fictif correspondant à celui de sa mère.

SRU – 3 volets principaux.

- Planification urbaine, aménagement du territoire (SCOT au niveau de l'aire urbaine, PLU au niveau de la commune ou de l'intercommunalité).
- Obligation du PDU dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.
- Obligation de 20 % de logements sociaux par commune (article 55).

Taux d'activité (définition Insee) : C'est le pourcentage de personnes actives dans la population de plus de 15 ans. Dans le cas d'un taux d'activité d'une classe d'âge, il s'agit du pourcentage des personnes actives dans cette classe d'âge.

Taux de chômage (définition Insee) : Il correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active.

Taux de motorisation : Il correspond au nombre moyen de voitures par ménage.

Taux de variation annuel : Il rapporte une évolution sur plusieurs années à une même unité, l'année, afin de comparer des évolutions qui peuvent avoir des durées différentes.

Travailleurs non salariés (TNS) comprennent les indépendants, les employeurs ou les aides familiaux. Ces derniers sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte (exploitant agricole, artisan commerçant, industriel, profession libérale).

TPU: Taxe professionnelle unique:

Cette notion introduite par la loi du 6 février 1992 et dont la mise œuvre est favorisée par la loi Chevènement du 12 juillet 1999, met en place une spécialisation fiscale : les structures intercommunales qui y sont assujetties, de plein droit ou sur option, perçoivent l'ensemble de la taxe professionnelle à un taux unique qu'elles déterminent. Elles peuvent également décider d'y ajouter une fiscalité additionnelle sur les taxes foncières et d'habitation. Les communes membres continuent à prélever une fiscalité sur la taxe d'habitation et les taxes foncières.

La première année, le taux de TPU est, au maximum, égal au taux moyen pondéré des communes et de leurs groupements l'année précédente (pondération effectuée au niveau des bases imposables). L'application uniforme de ce taux dans les communes est progressive.

Chaque année et dans chaque commune un taux annuel de transition est calculé par les services fiscaux, en fonction de la durée d'harmonisation choisie. Ce qui explique que les entreprises des différentes communes soient assujetties à des taux différents, qui tendent progressivement vers le taux unique.

Les équilibres démographiques

Rang	nom de l'aire	densité hab/km_	taux annuel d'évolution 1968- 1999 %	solde migratoire 1330-1333 taux annuel %	les moins de 16 ans %	les 20-33 ans %	les plus de 76 ans %	taille ménage	densité hab/km_	taux annuel d'évolution 1368- 1333 %	Solde migratoire 1930-1939 taux annuel %	les moins de 16 ans %	les 20-33 ans	les plus de 76 ans %	taille ménage	densité hab/km_	taux annuel d'évolution 1968- 1939	solde migratoire 1990-1999 taux annuel %	les moins de 16 ans %	les 20-33 ans %	les plus de 76 ans %	taille ménage
001	PARIS	770	0,58	-0,48	18,9	31,4	5,8	2,38	3553	0,39	-0,63	18,5	32,0	5,9	2,33	20169	-0,64	-0,69	13,5	36,0	7,9	1,87
002 003	MARSEILLE AIX-EN-PROVENCE	498 514	0,83 0,64	-0,05 0,16	19,0 17,4	30,8 28,4	6,2 7,9	2,43 2,37	2395 1622	0,35 -0,02	-0,42 -0,09	17,7 17,1	32,1 28,2	6,7 8,8	2,29	9302 3314	-0,55 -0,35	0,15 -0,25	15,2 17,0	37,0 28,7	8,0 9,2	1,99 2,24
004	LILLE (*) TOULOUSE	1172 240	0,39 1,56	-0,43 0,99	20,6 17,0	31,8 33,1	5,6 6,6	2,56 2,29	178.5 166.7	0,31 0,95	-0,51 0,56	20,5 15,2	32,1 37,0	5,7 6,9	2,53 2,07	6118 3299	-0,40 0,17	-0,09 0,28	16,4 13,4	44,3 41,1	5,4 7,6	2,00
006	NICE	417	1,19	0,51	15,6	25,4	11,3	2,18	1218	1,13	0,42	15,5	25,4	11,5	2,17	4771	0,20	0,12	14,4	26,3	12,7	2,03
007 008	BORDEAUX NANTES	239 317	0,93 1,13	0,30 0,47	16,7 18,6	31,1 30,8	7,2 6,2	2,31 2,38	1196 1127	0,57 0,96	0,19 0,37	15,9 17,8	33,2 31,7	7,5 6,3	2,18 2,28	4363 4147	-0,69 0,12	-0,03 0,39	13,0 15,7	39,2 37,0	8,9 7,3	1,84 2,00
009	STRASBOURG (*)	456	0,78	0,22	17,7	32,3	5,9	2,39	148 4	0,68	0,02	17,4	34,0	6,0	2,27	3373	0,19	-0,23	17,1	36,9	6,2	2,15
010 011	DOUAI-LENS	487 807	1,14 -0,20	-0,57 -0,58	16,6 20,2	25,0 27,3	10,0 6,5	2,30 2,70	735 940	1,05 -0,26	-0,43 -0,57	16,5 20,9	25,1 26,8	10,3 6,3	2,27	3751 3093	-0,27 -0,47	-0,60 0,00	16,1 19,4	25,9 28,9	11,9 8,1	2,10
012	RENNES ROUEN	205	1,44	0,59	18,4	33,6	5,5	2,38	602	1,38	0,47	17,0	35,8	5,3	2,25	4092	0,42	-0,29	14,1	41,3	6,4	1,98
013	GRENOBLE	328 328	0,44	-0,28 -0,02	18,5 17,7	30,0 32,3	6,6 6,0	2,40 2,37	1339 1764	0,17 0,59	-0,43 -0,47	17,7 16,5	31,1 34,4	7,2 6,3	2,29 2,26	4984 8463	-0,39 -0,17	-0,22 -0,33	14,4 13,7	39,4 39,0	7,6 7,9	1,9
015 016	MONTPELLIER METZ	317 234	2,26 0,33	1,31 -0,16	16,9 18,1	33,2 29,5	6,5 5,9	2,25 2,49	1649 1936	1,75 0,51	0,84 -0,27	15,5 17,0	35,8 33,6	7,0 6,2	2,10 2,24	3965 2950	1,07 0,45	0,26 -0,42	14,4 16,9	39,8 35,9	7,6 5,8	1,9: 2,2i
017	NANCY	225	0,41	-0,38	17,4	31,7	6,5	2,43	1254	0,32	-0,53	16,4	34,5	6,6	2,17	6899	-0,56	-0,19	13,7	43,4	7,1	1,8
018 019	CLERMONT-FERRAND VALENCIENNES (*)	227 525	0,78 -0,22	0,10 -0,36	15,7 19,8	30,1 28,1	6,8 6,4	2,27 2,66	1412 728	-0,51 -0,09	-0,12 -0,42	14,5 19,4	32,4 29,2	6,8	2,13 2,60	3214 2981	-0,26 -0,39	-0,31 0,45	13,6 16,9	37,3 33,8	7,1 7,5	1,9 2,1
020	TOURS	208	1,12	0,25	17,0	30,2	7,6	2,30	1036	0,85	-0,03	15,4	32,3	8,1	2,15	3861	0,12	-0,15	13,6	37,1	9,2	1,9
021	ORLEANS	231 173	1,17	0,13	18,2 18,8	30,9	6,1 6,3	2,44	1668 797	0,83 1,44	-0,27 0,10	16,8 18,5	35,4 31,4	6,3	2,20	4436 4115	0,11 0,54	-0,53 -0,08	14,1 17,3	38,9 36,2	7,9 6,8	1,9 2,1
023	ANGERS	221	1,21	0,23	18,5	30,9	6,8	2,38	521	1,13	0,18	17,8	32,7	6,8	2,29	3544	0,53	0,06	15,7	37,3	8,0	2,0
024 025	SAINT-ETIENNE	144 507	0,97 -0,30	-0,07 -0,98	17,1 16,7	31,7 27,6	6,6 8,7	2,32	1430 798	-0,72 -0,33	-0,30 -1,04	15,7 16,8	34,0 27,5	7,0	2,18	3715 2256	0,10 -0,69	-0,28 -1,43	13,8 15,6	37,8 29,2	8,0 9,5	2,0
026	BREST	313	0,70	0,00	18,2	30,3	6,9	2,35	951	0,53	-0,22	17,6	32,2	6,8	2,25	3023	-0,09	-0,52	16,4	35,6	7,4	2,0
027 028	MANS MANS	482 203	0,21 0,70	-0,60 -0,16	19,6 18,2	27,8 28,5	6,7 7,5	2,48 2,40	1338 1291	0,04	-0,77 -0,45	19,4 16,8	28,1 29,8	6,9 8,4	2,43	4067 2766	-0,26 0,06	-0,84 -0,46	19,3 16,0	28,9 30,8	7,6 9,0	2,3
029	REIMS AVIGNON	163	0,87	-0,21	17,8	32,7	5,9	2,36	2444	0,78	-0,33 0.48	16,9	35,3	6,2	2,23	3991	0,62	-0,35	16,9	37,0	6,4	2,1
030	MULHOUSE	331 529	1,11 0,61	0,39 -0,17	18,5 18,9	26,9 28,7	7,7 6,0	2,43 2,49	968 2320	-0,72 -0,03	-0,18 -0,45	18,1 18,9	27,6 31,1	7,9 6,6	2,32 2,34	1327 4966	-0,01 -0,17	-0,66 -0,57	17,9 19,2	29,0 32,3	8,7 6,6	2,1
032	AMIENS BETHUNE	154 581	0,60 -0,10	-0,20 -0,30	18,3 19,3	31,6 27,4	6,3 7,2	2,50 2,64	770 674	0,58 0,06	-0,38 -0,15	17,7 18,5	34,2 28,9	6,1 7,3	2,37 2,52	2739 2142	0,45 -0,07	-0,48 0,07	18,0 17,9	35,9 33,2	6,3 7,4	2,2
034	DUNKERQUE	347	0,70	-0,64	21,0	28,3	5,1	2,72	805	0,58	-0,13	21,1	28,6	5,0	2,67	1897	-0,13	-0,45	18,7	29,0	6,8	2,2
035	PERPIGNAN LIMOGES	285 136	1,19 0,56	0,66 0,27	16,6 14,4	25,8 29,1	10,0 8,8	2,31 2,20	118.4 868	0,37 0,47	0,09	15,3 13,7	26,7 31,1	11,7 8,8	2,10	1544 1729	0,09	-0,13 -0,06	15,0 12,9	27,0 33,5	12,5 9,6	2,0 1,9
037	BESANCON	134	0,92	0,18	17,7	31,9	6,3	2,33	403	0,73	-0,01	16,9	33,5	6,3	2,23	1809	0,13	-0,34	15,7	37,0	6,9	2,0
038	NIMES PAU	294 165	1,16 0,92	0,51 0,28	18,1 16,4	27,3 28,0	8,0 8,3	2,35 2,34	675 884	0,47 0,61	-0,11 -0,08	17,0 15,0	28,1 30,4	9,3	2,19 2,12	824 2501	0,26	0,05 -0,68	17,0 13,1	28,4 33,0	9,6 10,0	2,1
040	BAYONNE	279	1,01	0,91	15,7	25,5	10,1	2,28	1749	0,49	0,52	14,4	26,6	11,7	2,05	1850	-0,21	-0,04	14,8	30,4	11,0	2,0
041 042	GENEVE(CH)-ANNEMASSE (*) POITIERS	192 120	2,30 1,21	0,65 0,64	20,0 15,7	28,9 33,6	5,1 6,9	2,40	598 570	1,07	0,17	19,0 13,9	29,8 38,2	5,2 6.8	2,28	5469 1983	1,50 0,52	-1,13 0,17	18,7 12,3	32,0 42,7	6,2 7,5	2,1
043	ANNECY	257	1,78	0,58	18,4	29,1	6,2	2,40	1309	1,38	0,07	17,1	30,3	6,8	2,25	3687	-0,25	-0,28	14,7	31,2	10,2	1,9
044 046	MONTBELIARD	365 222	0,64	-0,16 -0,66	17,5 18,1	26,0 26,5	7,8 6,2	2,33	373 656	0,62 -0,03	-0,19 -0,96	17,4 18,0	26,1 27,1	7,9 6,0	2,31 2,48	3388 1837	-0,37 0,46	-0,44 -1,43	16,0 17,7	30,2 30,5	9,3 6,4	2,0
046 047	TROYES SAINT-NAZAIRE	112	0,50	-0,16	18,0	28,0	7,3	2,35	1547	0,22	-0,26	17,8	29,7	7,9	2,23	4614	-0,66	-0,07	16,7	33,0	8,7	2,0
048	LA ROCHELLE	239 228	0,60 1,02	0,20 0,91	17,5 16,5	24,8 27,4	8,5 8,3	2,35 2,29	327 681	0,22 0,92	-0,27 0,92	17,8 15,9	26,2 27,8	7,6 8,7	2,34 2,21	1408 2698	0,13 0,14	-0,14 0,54	17,3 14,9	26,8 31,1	8,4 9,8	2,2 1,9
049 050	VALENCE THIONVILLE	241 536	1,04 -0,37	0,04 -0,52	18,5 17,9	27,1 28,0	7,2 6,0	2,42	715 949	0,64 -0,45	-0,29 -0,61	17,6 17,8	27,9 28,4	7,9 6,2	2,30 2,50	1750 820	0,10	-0,49 -0,28	17,2 17,7	29,7 30,7	8,8 6,4	2,1
051	ANGOULEME	125	0,55	-0,02	16,6	26,5	8,4	2,55 2,34	602	0,24	-0,01	16,3	27,4	9,1	2,22	1974	-0,33	-0,38	15,8	31,4	9,7	2,0
052 053	BOULOGNE-SUR-MER CHAMBERY	363 269	0,25 1,29	-0,23 0,57	21,1 17,5	27,9 30,1	6,4 6,9	2,62 2,31	599 862	0,18 1,15	-0,30 0,35	21,0 17,0	27,9 30,5	6,5 7,2	2,59 2,26	5328 2657	-0,30 0,29	-0,31 -0,09	20,3 16,2	30,5 32,4	7,7 8,4	2,3
054	CHALON-SUR-SAONE	123	0,69	-0,19	17,7	27,2	7,7	2,38	272	0,69	-0,46	17,5	28,0	7,5	2,32	3292	-0,03	-1,58	16,4	31,0	8,5	2,1
055 058	NIORT CHARTRES	140 107	1,37 0,70	-0,20 -0,03	19,6 17,2	28,2 26,8	6,8 8,3	2,49 2,35	147.1 173	1,16 0,64	-0,53 -0,10	19,1 16,7	30,2 27,1	7,3 8,5	2,36 2,26	2398 831	0,51	-0,46 -0,38	17,7 15,3	32,7 28,9	9,0 9,7	2,1
057	CALAIS	372	0,44	-0,38	21,8	29,5	5,8	2,66	1013	0,35	-0,49	21,7	29,8	5,9	2,60	2308	0,12	-0,57	21,9	30,6	6,2	2,5
058 059	BEZIERS ARRAS	275 185	0,33	-0,48 -0,33	16,1 18,6	23,8 28,6	11,1 6,5	2,29 2,55	592 613	-0,30 0,38	-0,07 -0,39	15,9 18,2	24,5 29,8	12,1 6,6	2,18 2,43	726 3485	-0,49 -0,62	-0,31 -0,19	15,7 17,4	24,6 33,9	12,5 7,6	2,1
060	BOURGES	106	0,66	-0,51	17,3	27,3	7,5	2,34	615	0,46	-0,76	16,5	27,9	8,2	2,23	1054	0,08	-0,83	16,3	29,1	9,1	2,1
061 062	QUIMPER	313 188	0,88 1,11	0,03 0,51	17,9 17,1	26,2 27,0	7,6 7,7	2,36 2,30	423 295	0,81	0,06	17,6 17,0	26,1 28,4	8,0 7,2	2,32	2106 749	-0,28 0,60	0,13 0,41	15,6 16,4	28,4 29,8	10,9 7,8	2,0
063	VANNES	179	1,74	0,94	18,4	28,7	6,5	2,39	237	1,78	0,99	18,2	28,9	6,6	2,37	1602	1,13	0,78	16,0	32,8	8,0	2,0
064 065	CHERBOURG MAUBEUGE(*)	266 338	0,65	-0,87 -0,93	20,8	28,4 26,5	6,6 5,9	2,50 2,71	1170 553	0,09	-1,09 -0,93	20,2	28,6 26,9	7,4 5,8	2,39	3667 1780	-1,32 0,15	-1,41 -1,19	18,3 21,1	31,0 27,8	9,6 6,0	2,0
068 067	BLOIS COLMAR	110 336	1,01	0,02	17,8	27,0	7,8	2,38	590 680	0,85 0,45	-0,34 -0,17	17,4	29,1	7,8	2,26	1310 978	0,49 0,29	-0,75 -0,39	17,2	31,5	8,4	2,1
068	TARBES	194	0,69	-0,07	18,4 15,6	29,0 25,9	6,7 9,3	2,40 2,29	752	-0,16	-0,17	18,0 14,9	30,1 27,5	7,4 10,3	2,30 2,12	3029	-0,58	-0,54	18,3 14,0	31,5 30,5	7,5 11,0	2,2 1,9
069 070	COMPIEGNE CHARLEVILLE-MEZIERES	194 130	1,18 0,15	-0,26 -0,59	19,5 19,6	29,8 27,8	5,9 6,4	2,52 2,49	372 924	1,14 0,07	-0,40 -0,86	18,7 18,9	31,4 28,9	6,5 7,0	2,39 2,34	776 1765	1,07 0,00	-1,08 -1,00	18,2 19,0	33,8 30,0	7,0 7,2	2,2
071	BELFORT	277	0,13	-0,19	18,3	29,1	6,6	2,37	639	0,34	-0,37	18,1	30,2	6,7	2,30	2948	-0,17	-0,78	17,9	33,9	6,9	2,1
072 073	FORBACH (*)	140 739	0,05 -0,13	-0,46 -0,87	16,9 18,5	24,5 26,9	9,0 6,1	2,31 2,61	735 590	-0,28 0,02	-0,67 -0,85	15,9 18,3	25,2 27,2	10,1 5,9	2,18 2,63	2412 1396	-1,02 -0,04	-1,04 -2,37	15,5 18,7	27,5 28,9	11,3 6,0	2,0
074	SAINT-QUENTIN	158	0,04	-0,70	19,4	26,7	7,0	2,49	504	-0,06	-0,81	19,1	27,1	7,3	2,41	2617	-0,27	-0,81	19,1	27,6	8,0	2,3
075 076	BOURG-EN-BRESSE	133 117	1.15 0.93	-0,18 0,20	19.4 17.9	28.6 27.4	6.4 7.6	2.44	204 260	1,18 0,83	-0,17 -0,16	19.1 17.4	28.9 28.3	6.4 7.8	2.40	1489 1703	0,35	-0,60 -0,66	16.9 16.3	31.4 30.9	7.9 8.8	2.1
077	BEAUVAIS	133	0.86	-0,28	20.5	29.4	5.3	2.58	390	0,69	-0,55	20.3	30.7	5.6	2.46	1662	0,54	-0,67	20.4	31.8	5.9	2.4
078 079	NEVERS CREIL	102 707	0.22	-0,28 -0,96	16.8 21.9	25.8 29.2	8.7 4.4	2.28	918 1986	-0,11 0,51	-0,50 -1,42	16.4 22.3	28.0 30.6	9.6	2.11	2362 2766	-0,12 -0,19	-0,57 -1,91	16.5 22.9	28.7 33.2	9.9 3.9	2.0
080	ROCHE-SUR-YON	124	1.34	0,36	18.0	28.4	6.2	2.47	160	1,32	0,36	17.6	28.6	6.3	2.40	563	1,01	0,47	16.4	29.8	6.6	2.2
081 082	AGEN EVREUX	152 114	1.41 0.61	-0,40 0,19	21.0 16.8	29.5 25.7	5.2 9.1	2.51	368 444	1,11 0,29	-0,55 -0,07	20.9 16.3	30.6 27.0	5.7 10.0	2.42	1934 2628	0,60 -0,47	-0,63 -0,32	21.0 14.7	33.0 30.5	6.5 11.6	2.2 1.8
083	SAINT-OMER	185	0.75	-0,28	20.5	29.1	5.6	2.74	355	0,73	-0,34	20.4	29.8	5.4	2.67	961	-0,47	0,24	19.0	32.2	7.3	2.2
)84)85	PERIGUEUX CHATEAUROUX	104 74	0.50	0,24 -0,36	14.9 16.7	25.2 27.5	9.9 8.1	2.25	449 262	-0,03 0,51	-0,01 -0,50	13.6 16.4	25.9 28.1	8.3	2.08	3070 1942	-0,69 0,03	-0,03 -0,73	12.4 16.2	29.9 29.3	12.6 8.7	1.8 2.1
)86)87	EPINAL ALES	124 174	0.30	-0,45	18.7	27.6	7.0	2.43	636	-0,05	-0,87	18.2	30.0	7.7	2.24	604	-0,09	-1,02	18.3	30.4	7.5	2.2
188	BRIVE-LA-GAILLARDE	152	0.44	0,12 0,17	15.9 15.2	23.7 25.3	10.4 9.8	2.33	419 504	0,33 0,60	-0,07 -0,01	15.9 15.0	24.0 26.0	11.0 10.1	2.28	1696 1011	-0,27 0,18	-0,38 -0,17	15.0 14.4	24.5 27.0	12.8 11.4	2.
90	MACON ELBEUF	153	0.61	-0,26 -0.27	18.3	26.4	7.9	2.40	769 588	0,26	-0,89 -0.49	17.2	28.1	8.8	2.22	1275 1022	0,02	-1,39 -0.91	17.3	29.1	8.9	2.1
)90)91	ALBI	331 162	0.86	-0,27 0,31	19.7 14.9	27.0 25.1	6.3 10.0	2.55	588 556	0,49 0,46	-0,49 0,10	19.9 13.9	27.9 25.9	6.7 11.1	2.46	1022	-0,49 0,24	-0,91 0,05	20.9 13.6	31.2 26.3	6.9 11.9	2.0
92	AUXER RE SAINT-CHAMOND	107	0.80	-0,04	17.6	26.5	8.1	2.36	183	0,78	-0,31	17.2	27.4	7.9	2.31	757	0,15	-0,64	17.2	29.7	8.8	2.
)93)94	SAINT-CHAMOND FREJUS	357 381	0.13 2.06	-0,58 1,20	18.8 15.6	26.7 24.5	7.8 10.8	2.53	401	2,04	1,25	15.4	24.4	11.1	2.24	68 1 45 7	-0,03 2,23	-0,71 0,83	18.1 17.0	27.1 27.0	8.7 8.9	2.
)95)08	BALE(CH)-SAINT-LOUIS (*)	159	0.97	0,48	17.8	29.3	5.2	2.48	520	0,98	0,15	17.3	30.5	5.1	2.32	1185	0,96	-0,49	17.8	32.0	5.3	2.:
096 097	DIEPPE DIEPPE	121 153	0.56 0.26	0,25 -0,37	16.8 18.6	25.5 26.6	10.0 7.7	2.36 2.47	858	-0,22	-0,70	18.0	27.4	8.8	2.29	675 2969	-0,38	0,02 -0,80	16.7 18.0	26.6 28.0	9.2	2.:
98	VICHY	143	0.05	0,13	14.0	24.2	12.1	2.13	228	0,06	0,14	13.8	24.0	12.4	2.10	4530	-0,75	0,16	11.0	26.5	17.1	1.3
100	MONITUDE ON	92 115	0.49 -0.40	-0,78 -0,26	19.1 14.3	29.0 25.0	6.2 10.6	2.49	503 466	0,33 -0,54	-0,93 -0,37	18.9 13.8	30.1 25.6	6.3 11.2	2.41	18 17 2000	-0,23 -1,08	-0,93 -0,56	18.6 13.5	32.1 27.2	7.1 12.6	2.3 1.9
_	LONGWY(*)	403	-0.83	-0.41	16.4	28.3	6.9	2.43	427	-0.84	-0.42	16.4	28.3	6.9	2.43	2718	-1.19	-0.77	14.8	30.0	8.6	2.

L'activité et l'emploi

			Ai	re urba	ine			Ir		ımunali	té	1				centre		
Rang	nom de l'aire	taux d'activité %	taux de chomage %	taux de pécarité %	Travailleurs Non Salariés %	rapport emplois/actifs	taux d'activité %	taux de chomage %	ıx de pécarité %	Travailleurs Non Salariés %	rapport emplois/actifs	rapport emplois/actifs	taux d'activité %	taux de chomage %	ıx de pécarité %	Travailleurs Non Salariés %	rapport emplois/actifs	rapport emplois/actifs
001	PARIS		42.0					44.0	taux		_			40.0	taux taux			
02	LYON	61,83 57,47	13,0 12,8	12,7 13,9	9,3	1,03	61,9 56,1	11,8 12,6	12,9 14,6	9,2 9,4	109	1,09	61,4 55,7	12,0 12,5	15,7 16,0	13,2 9,7	1,67 1,38	167 138
03 04	MARSEILLE-AIX-EN-PROVENCE ULLE (*)	52,45	25,0	15,1	11,5	1,04	51,4	22,1	15,6	11,5	107	1,07	50,9	23,2	15,9	11,2	1,16	116
05	TOULOUSE	55,70 57,13	18,6 16,2	15,2 14,7	8,0 11,4	1,07 1,02	55,4 55,7	16,3 16,1	15,7 16,5	7,7	112 135	1,12	52,0 53,8	20,0	20,9 18,9	7,6 10,3	1,98 1,60	198 160
006 007	NICE BORDEAUX	50,52	17,5	15,1	15,3	0,98	50,4	14,9	15,1	15,2	101	1,01	48,3	15,8	15,7	13,4	1,11	111
107	NANTES	56,56 57,26	17,0 14,6	15,1 16,1	10,7 9,8	1,02 1,02	55,5 56,2	15,6 14,0	15,8 16,4	10,0 8,7	122 117	1,22	53,7 54,1	19,0 17,8	19,9 19,9	12,6 9,3	1,82 1,44	182 144
009	STRASBOURG (*)	58,01	10,6	14,7	8,7	1,02	57,0	11,2	16,2	8,3	119	1,19	54,4	13,6	19,2	8,7	1,48	148
010 011	TOULON DOUAI-LENS	49,08	22,9 27,2	16,2 17,8	13,8 7,1	0,96 0,92	49,0 48,0	18,7 22,0	16,1 18,0	13,6 6,7	101 71	1,01 0,71	47,9 47,1	21,5	16,9 20,4	10,4 7,1	1,39 2,01	139 201
012	RENNES	57,08	10,2	15,2	10,5	1,04	55,7	10,1	15,7	8,8	125	1,25	51,5	13,3	19,4	7,8	1,43	143
013	ROUEN GRENOBLE	56,21 56,12	17,2 13,9	16,1 15,7	8,9 10,0	1,00 1,06	54,9 54,8	16,0 13,7	17,2 16,8	7,7 9,1	119 125	1,19	54,6 51,7	17,7 16,0	21,4	8,9 9,2	1,85 1,48	185 148
015	MONTPELLIER	53,11	21,4	17,1	13,1	1,03	50,9	19,5	18,8	12,2	131	1,31	48,7	22.4	21,5	11,0	1,55	155
016 017	METZ NANCY	54,67 54,07	13,7	14,6 14,3	7,9 8,6	0,99	55,9 53,0	12,9 12,3	15,5 15,4	7,5 8,2	128 122	1,28	55,9 51,8	14,3 13,9	16,7 19,4	7,1 9,7	1,52 1,65	152 165
018	CLERMONT-FERRAND	55,12	12,4	14,5	10,1	1,01	53,5	11,9	15,4	8,4	129	1,29	51,6	14,4	18,0	7,5	1,82	182
019 020	VALENCIENNES (*) TOURS	49,13 55,65	28,8 14,5	18,9 15,0	8,0 9,9	0,94 1,01	49,4 54,0	22,2 14,2	19,3 16,4	7,9 8,5	113 123	1,13	50,5 51,3	19,3 16,2	19,5 19,0	9,4 8,2	2,26 1,46	226 146
021	CAEN	55,77	15,8	15,3	9,8	1,00	53,7	16,4	17,8	7,6	145	1,45	49,8	17,7	19,9	8,5	1,73	173
022 023	ORLEANS ANGERS	59,62 55,25	10,7 13,7	14,3	7,8 9,9	1,00	59,4 54,3	10,4 13,1	15,0 17,5	6,8 8,6	115 117	1,15 1,17	58,0 51,6	12,9 15,7	18,8 20,8	6,8 7,9	1,39	139 141
024	DIJON	56,65	12,0	14,4	9,0	1,01	55,2	11,8	15,6	7,4	124	1,24	53,3	12,1	16,9	7,7	1,36	136
025 026	SAINT-ETIENNE BREST	51,86	17,1	16,3	10,2	1,09	51,6	15,1	16,6	9,8	110	1,10	50,2	17,0	18,0	9,0	1,33	133
320	HAVRE	52,79 53,98	13,8 20,7	16,6 16,2	10,1 7,9	1,00 1,06	52,6 53,5	13,5 18,4	17,3 16,6	8,0 7,1	120 108	1,20 1,08	52,1 52,4	15,9 20,5	19,8 17,8	7,1 6,3	1,45 1,14	145 114
)28)29	MANS REIMS	56,96	14,1	15,7	8,8	1,00	55,2	14,5	16,9	7,2	135	1,35	54,5	15,1	17,6	7,2	1,47	147
129	AMGNON	55,96 53,77	15,5 19,5	15,3 17,5	9,8 14,7	1,01	55,0 52,8	15,1 17,7	16,6 17,2	7,2 11,6	118	1,18	54,7 50,8	16,0 21,3	17,6 19,3	7,0 10,7	1,21 1,82	121 182
031	MULHOUSE	57,20	12,5	14,0	7,4	0,97	56,3	15,0	17,0	7,2	135	1,35	56,6	16,4	18,0	7,0	1,49	149
032 033	AMIENS BETHUNE	54,76 49,83	19.0 22.3	17,0 16,0	8,9 8,1	1,01 0,87	53,4 50,6	18,0 18,6	18,5 16,4	7,0 8,7	136 118	1,36 1,18	53,4 51,2	20,0	20,5 18,1	6,6 9,3	1,52 2,02	152 202
034	DUNKERQUE	54,34	21,7	18,2	8,3	1,01	54,1	19,4	19,1	7,1	117	1,17	54,3	18,8	19,8	9,0	1,56	156
035 036	PERPIGNAN LIMOGES	48,67 53,64	24.4 12.4	19,1 14,3	16,2 10,3	1,03	46,1 52,9	23,8 12,2	20,6 15,4	14,8 8,2	158 128	1,58 1,28	45,2 52,2	24,7 13,5	20,9 17,2	14,5 7,9	1,78 1,50	178 150
037	BESANCON	55,36	12,5	15,7	10,1	1,01	54,5	12,0	16,4	9,0	118	1,18	52,8	14,4	19,1	8,1	1,45	145
138 139	NIMES PAU	53,23	24,4	16,6	13,5	1,04	51,4	22,1	17,7	12,8	138	1,38	51,1 48,5	22,8	17,9	12,7	1,48	148
040	BAYONNE	53,03 52,15	13,8 16,4	14,8 15,4	13,5 15,0	1,02 0,99	51,3 50,5	14,4 16,6	16,4 16,8	10,3	128 136	1,28	51,4	17,0 19,7	18,8 19,4	9,8	1,63 1,88	163 188
041	GENEVE(CH)-ANNEMASSE (*)	62,83	9,5	13,7	11,4	0,58	62.4	10,9	15,4	9,7	75	0,75	62,0	14,9	15,6	8,6	1,08	108
042 043	POITIERS ANNECY	54,08 60,80	12,3 10,8	15,5 13,7	9,8 12,6	1,03 0,98	50,5 60,2	12,4 10,9	17,3 14,4	8,0 10,2	144 125	1,44 1,25	46,5 56,6	15,1 13,4	20,4 16,6	7,3 10,3	1,77	177 148
)44	LORIENT	52,33	17,6	16,4	11,7	1,01	52,3	15,0	16,4	11,6	106	1,06	51,3	19,0	20,4	10,0	1,63	163
045 046	MONTBELIARD TROYES	54,45 57,26	13,3 17,5	14,3 15,6	7,2 9,9	1,04	54,2 56,1	12,6 17,4	15,2 17,5	6,6 8,0	133 126	1,33 1,26	55,6 55,6	14,2 19,5	16,3 19,8	6,6 8,2	1,42	142 150
347	SAINT-NAZAIRE	52,34	18,3	18,8	12,1	1,08	52,8	17,0	19,9	8,2	129	1,29	51,9	18,2	19,9	8,5	1,54	154
048 049	VALENCE	53,96 56,07	18,0 15,4	17,5 15,4	12,2	1,01 1,06	53,0 54,8	15,7 14,9	17,6 16,3	11,4 9,8	115	1,15 1,30	50,5 53,0	19.4 18.2	21,8 18,8	10,2 9,3	1,52	152 176
050	THIONVILLE	52,94	14,8	14,1	6,5	0,88	52,9	13,5	14,5	6,6	98	0,98	58,3	11,6	13,2	7,9	1,19	119
051 052	ANGOULEME BOULOGNE-SUR-MER	55,53 53,20	16,8 24,5	14,8 17,9	11,3 10,0	1,05	54,2	16,5 20,4	16,2 18,3	9,4 9,0	134 106	1,34 1,06	54,3 52,6	20,3 24,6	20,6	9,8 7,9	1,76 1,66	176
053	CHAMBERY	55,13	12,6	14,7	11,2	1,01 1,10	53,0 54,7	11,9	15,1	10,1	120	1,20	51,4	15,3	18,5	9,5	1,74	166 174
054 055	CHALON-SUR-SAONE	55,99	13,5	14,4	11,3	1,05	56,1	12,9	14,7	9,5	125	1,25	56,0	16,9	18,0	8,5	1,69	169
356	NIORT CHARTRES	61,31 58,51	10,9	13,7 13,8	8,7 10,6	0,93	60,8 58,1	11,3 12,2	14,9 14,1	6,6 9,6	119	1,19	60,0 56,0	11.7 14.8	16,1 16,4	7,6 8,4	1,64 1,64	164 164
057	CALAIS	54,79	26,8	17,7	8,5	1,08	54,7	22,5	18,1	7,5	125	1,25	54,1	24,7	19,5	6,8	1,32	132
058 059	BEZIERS ARRAS	47,64 55,49	26,8 15,2	17,6 14,2	17,3 9,2	1,04	46,6 55,4	23,3 15,0	18,4 15,1	15,6 7,3	140 147	1,40	46,0 54,1	24,4 18,7	18,7 17,6	15,2 6,8	1,53 2,20	153 220
060	BOURGES	56,84	13,8	13,8	9,3	1,06	55,5	13,4	14,8	7,8	131	1,31	54,9	14,7	16,0	7,8	1,38	138
061 062	SAINT-BRIEUC QUIMPER	55,10 55,67	12,5 12,3	15,1 15,4	11,6 12,8	1,08	54,4 56,7	11,6 11,6	15,4 15,7	11,1	117 126	1,17	50,0 55,5	15,9 13,0	19,7 16,8	10,3	1,76	176 151
063	VANNES	55,79	11,8	15,5	12,7	1,07	55,6	10,8	15,5	12,2	111	1,11	53,5	13,4	18,1	10,3	1,74	174
064 065	CHERBOURG MAUBEUGE (*)	55,96 49,10	18,2 30,2	16,1 21,0	8,7 8,2	0,92 1,06	54,9 49,0	16,3 23,3	16,2 21,2	7,4 7,1	128 119	1,28 1,19	54,7 47,8	19,4 25,9	19,9 23,9	10,6 6,4	2,30 1,86	230 186
066	BLOIS	57,54	13,2	15,5	10,2	1,04	56,8	13,8	17,1	7,5	151	1,51	56,4	16,3	19,4	7,0	1,77	177
067 068	COLMAR TARBES	59,42 51,81	9,2 16,8	14,5 16,4	8,9 12,7	1,02 1,01	58,6 49,9	9,7 16,9	15,5 18,2	8,0 10,8	126 137	1,26 1,37	58,6 49,2	11,2 19,4	16,8 21,4	7,2 10,1	1,44	144
069	COMPIEGNE	57,52	13,6	15,0	8,9	1,01	56,9	12,4	16,0	8,5	132	1,32	55,8	14,0	17,7	7,8	1,56	156
070 071	CHARLEVILLE-MEZIERES BELFORT	55,55	19,5	15,9	9,2	1,04	55,3 55.5	18,6	16,9	8,0	142	1,42	55,1	20,2	18,3	7,7	1,45	145
072	ROANNE	55,93 54,34	13,6 14,4	14,4 15,1	8,1 12,8	1,03 1,04	55,5 52,8	13,1 14,6	15,3 16,1	7,7 10,2	115 135	1,15 1,35	55,5 51,4	15,4 17,6	17,8 19,1	6,6 9,6	1,51 1,80	151 180
73	FORBACH (*)	49,38	16,1	15,3	6,8	0,78	50,1	13,3	14,7	7,1	60	0,60	51,8	17,0	16,3	8,1	1,34	134
)74)75	SAINT-QUENTIN LAVAL	54,78 60,57	21,1 8,9	17,0 16,4	9,4	1,03 1,08	54,2 60,3	19,0 8,6	18,1 16,5	8,5 9,3	126 118	1,26	53,3 57,3	20,8	19,7 19,8	8,2 7,3	1,38 1,64	138
76	BOURG-EN-BRESSE	57,47	8,7	12,7	11,1	1,04	56,4	9,4	13,7	9,1	133	1,33	54,5	12,2	16,8	7,7	1,78	178
77 78	BEAUVAIS NEVERS	60,97 54,65	16,2 14,8	15,0 15,6	8,9 9,5	1,08 1,05	60,4 53,4	16,5 15,5	16,3 18,4	6,9 8,0	145 147	1,45 1,47	60,1 53,4	18,1 16,0	17 <u>,4</u> 19,1	6,0 7,9	1,68 1,65	168
79	CREIL	58,79	20,3	15,5	5,8	0,91	58,0	20,1	17,3	4,8	117	1,47	59,2	21,2	17,7	4,9	1,35	135
80 81	ROCHE-SUR-YON EVREUX	58,76 61,90	10,2 13,8	17,2 16,3	10,3 8,0	1,08 1,08	58,0 60,9	9,7 13,4	17,2 17,6	9,6 6,9	122 137	1,22 1,37	55,4 60,1	11,5 15,8	19,1 20,7	7,9 5,9	1,77 1,78	177
82	AGEN	54,93	14,9	16,0	14,8	1,08	53,5	14,5	17,6	11,8	145	1,37	52,1	18,1	21,5	10,9	1,78	194
83 84	SAINT-OMER	54,61	18,6	14,6	9,9	1,11	54,6	17,4	15,0	8,8	140	1,40	54,5	22.4	20,9	12,4	1,52	152
84 85	PERIGUEUX CHATEAUROUX	54,08 57,40	14,2 13,1	15,4 15,5	12,5 9,4	1,07 1,09	52,9 57,1	13,2 12,2	16,3 15,9	10,8 7,9	136 124	1,36 1,24	52,6 56,5	15,6 13,9	19,1 18,1	10,5 7,4	1,87 1,38	187
86	EPINAL ALEC	56,34	14,0	15,2	9,5	1,08	54,7	14,5	17,0	7,8	166	1,66	53,9	15,1	17,7	8,4	1,62	162
37 38	BRIVE-LA-GAILLARDE	49,34 53,26	29,5 13,7	16,4 13,8	16,0 13,6	1,02 1,04	48,3 52,7	24,4 13,1	16,7 14,5	14,7 11,8	125 129	1,25 1,29	46,0 51,0	28,2 14,8	18,6 16,3	12,9 11,2	1,72	172
89	MACON	57,88	11,0	14,6	12,5	1,03	56,1	13,3	16,8	8,5	148	1,48	55,9	15,6	19,1	7,7	1,79	179
90 91	ELBEUF ALBI	57,26 51,53	20,3 13,8	16,4 15,0	7,6 13,3	0,98 1,06	56,2 49,7	20,1 13,5	18,4 16,5	6,5 11,6	121 146	1,21 1,46	57,4 48,4	28,1 14,4	24,6 17,6	7,6 11,2	1,25 1,64	125 164
92	AUXERRE	57,62	13,8	14,2	10,5	1,06	57,8	13,5	14,6	9,5	125	1,46	56,5	14,4	16,5	8,0	1,67	167
93	SAINT-CHAMOND	53,09	17,4	17,0	10,8	0,82							51,1	16,2	17,5	9,8	0,98	98
94 95	FREJUS BALE(CH)-SAINT-LOUIS (*)	48,12 61,12	23,1 6,2	16,4 9,7	17,0 7,5	1,03 0,58	47,7 61,9	18,9 7,4	16,9 10,8	17,0 6,4	99	0,99 0,80	51,0 62,6	19,4 9,7	17,2 12,2	14,2 5,6	1,00 0,99	100
96	CARCASSONNE	52,65	20,7	17,7	14,7	1,06						1,70	51,5	19,9	18,7	13,0	1,70	170
97 98	DIEPPE	54,78 50,01	19,7 17,8	17,4 16,4	11,4 14,1	1,03 1,01	52,7 49,5	19,9 15,5	20,3 16,4	9,8 13,6	136 107	1,36 1,07	51,9 44,5	21,7 20,6	21,6 21,8	9,0 14,2	1,44 1,51	144 151
199	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	58,26	17,8	13,7	8,2	1,01	49,5 58,0	15,5	14,5	6,2	120	1,07	57,7	14,0	16,0	5,7	1,51	137
00 60	MONTLUCON LONGWY (*)	50,20 50,78	17,9	15,7	11,7	1,02	49,3	16,5	16,4	9,5	121	1,21	47,8	18,7	19,0	9,0	1,48	148
	LEST WORK C. L. /	1 DH 78	14.8	13.3	6,7	0,65	50,8	12,9	13,3	6,7	66	0,66	49,7	14,1	14,7	6,8	1,01	101

Les transports et les déplacements

Rang	nom de l'aire	Usage TC / usage VP	Taux de motorisation	Usage TC / usage VP	Taux de motorisation	Usage TC / usage VP	Taux de motorisation
001 002	PARIS LYON	75	91	90	85	285	50
003	MARSEILLE-AIX-EN-PROVENCE	18 16	109	27 24	98 92	41 31	81 85
004	ULLE (*)	12	101	13	98	33	69
005	TOULOUSE	9	117	14	102	20	89
006 007	NICE BORDEAUX	12 10	100 114	13 14	98 105	27 25	80 82
008	NANTES	11	114	15	107	24	89
009	STRASBOURG (*)	15	108	20	98	29	84
010	TOULON DOUAI-LENS	8	107 96	9 5	105 95	18 7	87 82
012	RENNES	10	116	13	109	21	90
013	ROUEN	13	105	17	96	27	76
014	GRENOBLE MONTPELLIER	12 7	112 110	18 11	102 99	29 16	82 86
016	METZ	10	111	18	97	20	91
017	NANCY	13	102	18	93	23	76
018 019	CLERMONT-FERRAND VALENCIENNES (*)	9 8	116 94	14 9	106 93	19 12	91 82
020	TOURS	9	111	13	100	18	84
021	CAEN	8	113	14	97	17	86
022	ORLEANS ANGERS	10	120 113	13	114 106	20 16	95 91
024	DIJON	16	109	23	99	26	90
025	SANT-ETIENNE	17	99	17	98	28	86
026 027	BREST HAVRE	8 14	111	11 16	103 95	15 21	91
028	MANS	10	100 114	17	95 101	19	86 96
029	REIMS	12	107	17	97	18	92
030 031	AMGNON MULHOUSE	3	116	6	106	9	92
032	AMIENS	14	116 105	22 16	97 94	25 19	91 87
033	BETHUNE	4	101	5	100	7	89
034 035	DUNKERQUE PERPIGNAN	8	106	9	101	10	94
036	LIMOGES	7	107 115	- 8 - 9	91 106	12	86 97
037	BESANCON	10	109	14	102	23	87
038	NIMES	6	108	9	96	10	92
039 040	PAU BAYONNE	5 4	122 118	8	108 104	10 9	96 93
041	GENEVE(CH)-ANNEMASSE (*)	4	131	6	119	8	102
042	POITIERS	5	119	9	106	13	92
043	ANNECY	6 7	123 109	9 7	112 108	12	94 88
045	MONTBELIARD	12	116	12	112	14	97
046	TROYES	5	111	8	99	10	88
047	SAINT-NAZAIRE LA ROCHELLE	6 5	114	7	109 107	7	102 90
049	VALENCE	6	117	8	107	12	94
050	THIONVILLE	9	114	9	110	9	111
051 052	ANGOULEME BOULOGNE-SUR-MER	5 6	120 96	8	110 93	11	93 76
053	CHAMBERY	8	112	9	107	15	91
054	CHALON-SUR-SAONE	3	120	4	114	6	93
055 056	NIORT	11	117 127	16	105 122	17 4	97 108
057	CALAIS	6	99	7	93	7	86
058	BEZIERS	5	105	7	95	8	91
059 060	ARRAS BOURGES	6 8	110 118	8	101 110	12	85 103
061	SAINT-BRIEUC	4	118	5	115	10	95
062	QUIMPER	4	122	5	117	7	108
063 064	VANNES CHERBOURG	3	122	10	121 101	12	104 82
065	MAUBEUGE (*)	6	95	6	93	6	86
066	BLOIS	4	123	6	111	8	100
067 068	COLMAR TARBES	8 2	118 118	10	109 106	13	102 93
069	COMPLEGNE	6	118	10	109	13	99
070	CHARLEVILLE-MEZIERES	5	106	7	96	8	90
071 072	ROANNE	11 3	108 115	11 5	102 104	16 7	89 88
073	FORBACH (*)	8	115	8	116	8	107
074	SAINT-QUENTIN	8	101	11	92	13	85
075 076	LAVAL BOURG-EN-BRESSE	5	121 122	5 6	119 114	9	102 98
077	BEAUVAIS	7	115	9	103	11	98
078	NEVERS	4	112	7	96	8	93
079 080	ROCHE-SUR-YON	20 3	107	27	94	32	87 112
081	EVREUX	7	128 118	9	124 109	6 12	112 95
082	AGEN	2	119	2	107	4	89
083 084	SAINT-OMER PERIGUEUX	2	111	3	105	4	82 an
084 085	CHATEAUROUX	3	116 117	5 5	105 112	6	90 103
086	EPINAL	5	110	9	96	9	94
087 088	ALES BRIVELA GALLI ARDE	2	115	2	108	3	94
088	BRIVE-LA-GAILLARDE MACON	2	120 123	3 4	113 107	<u>4</u> 5	105 99
090	ELBEUF	5	115	6	107	9	82
091	ALBI	2	121	3	111	4	106
092 093	AUXERRE SAINT-CHAMOND	3 7	118 111	3	114	5 9	100
094	FREJUS	3	111	3	109	3	105 109
095	BALE(CH)-SAINT-LOUIS (*)	5	133	7	122	10	109
096 097	CARCASSONNE DIEPPE	3	115	0	07	4	102 on
098	MCHY	5 4	105 106	9 4	87 104	10 8	80 78
099	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	7	116	8	108	10	101
100 160	MONTLUCON LONGWY (*)	3	112	4	106	5	95
	Ensemble 100 aires	5 24	111	5 33	111 96	40	98

Les équilibres sociaux

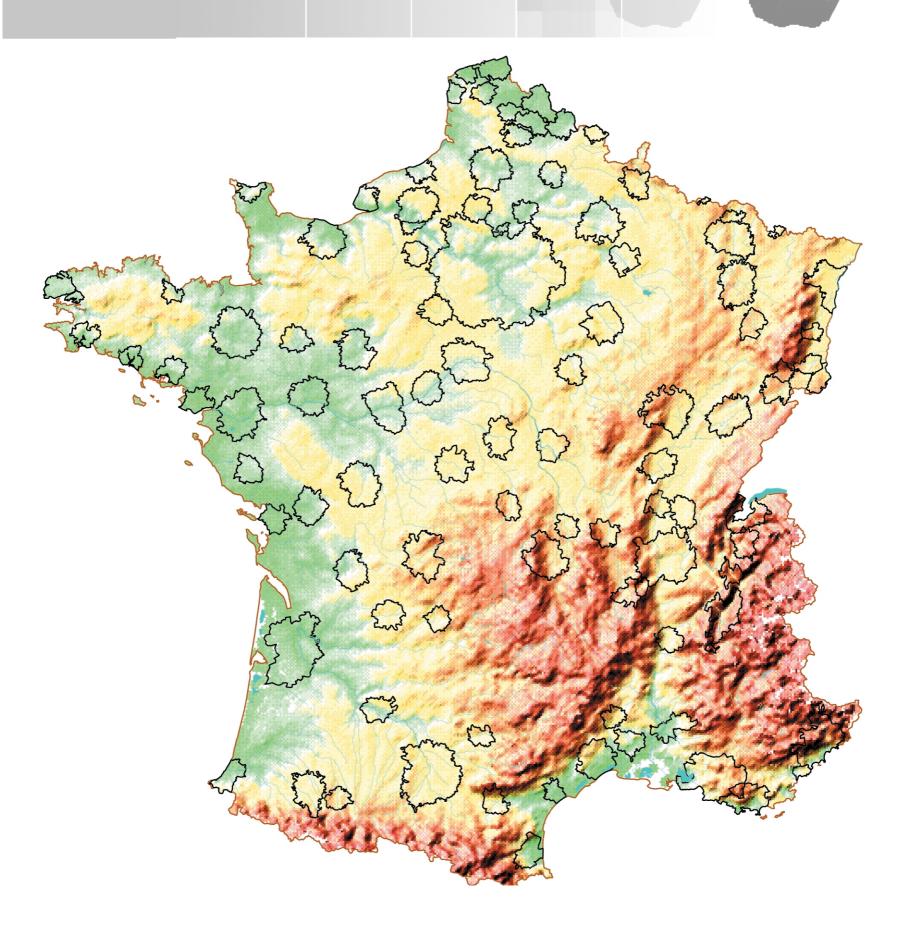
			Ai	re urbai	ne			Inter	commu	nalité			V	ille cent	re	
Rang	nom de l'aire	Lepan: HLM %	logements inconfortables %	indice de composition familiale	indice d'instruction	indice de jeunesse	Le parc HLM	logements inconfortables %	indice de composition familiale	indice d'instruction	indice de jeunesse	Le parc HLM		indice de composition familiale		indice de jeunesse
001	PARIS LYON	23,1 19,7	5,2 3,0	13 15	38 30	158 146	24.6	5,5 3,1	12 12	52 42	148 130	16,7 18,1	10,0 4,0	5 7	104 64	70 196
003	MARSEILLE-AIX-EN-PROVENCE	15,5	3,9	12	25	112	16,4	4,6	11	28	101	17,7	5,0	10	29	86
004	TOULOUSE	22,9	8,3 2,7	20 9	24 35	173 130	24.2 14.3	8,2 2,7	19 6	30 57	172 120	23,6	8,8 3,0	9 5	55 63	327 95
006	NICE	8,3	3,0	7	25	78	8,5	3,0	7	30	77	10,0	3,5	6	31	70
007	BORDEAUX NANTES	15,0 15,3	3,4	10 13	26 26	124 148	18,6 18,3	3,4	8 11	39 38	117 140	13,4 22,7	4,7 3,5	5 7	59 49	112 113
009	STRASBOURG (*)	16,2	4,2	12	28	138	20,3	4,2	11	40	139	23,5	4,6	10	48	143
010	TOULON DOUAI-LENS	10,3 24,4	2,6 8,2	10 25	20 10	86 141	10,2 25,5	2,7 8,5	9 27	24 10	86 148	12,3 32,2	3,0 6,9	8 16	23 14	94 203
012	RENNES	14,7	3,6	13	28	159	17,8	3,1	10	47	156	22,6	3,4	6	53	105
013	ROUEN GRENOBLE	26,8 14,9	3,4 2,8	13 12	20 36	138 136	30,6 16,4	3,2 2,8	11	27 49	128 126	23,1 16,3	3,7 3,5	6	47 59	138 94
015 016	MONTPELLIER	10,4	2,4	10	36	132	12,9	2,4	8	55	121	15,6	2,6	6	58	105
017	METZ NANCY	18,5 17,4	3,1 3,5	15 12	20 26	132 132	25,3 20,9	2,4 3,2	10 9	36 42	136 131	27,2 16,8	2,4 4,3	10 5	37 69	169 139
018	CLERMONT-FERRAND VALENCIENNES (*)	14,0 21,3	3,5 11,5	8 23	24 12	115 140	18,4	3,1 10,4	7 21	34 17	109 144	23,9 25,7	3,6 8,4	5 10	35 32	103 175
020	TOURS	21,3	3,1	10	23	121	24,1	2,8	8	33	109	30,9	3,1	5	37	81
021	CAEN ORLEANS	19,4 16,4	3,7 2,6	14 13	21 25	148 149	27,0 19,3	3,3 2,5	10 12	33 35	143 152	23,8 24,9	3,8 2,9	7 9	42 45	117 140
023	ANGERS	23,7	3,4	14	23	147	27,6	3,2	13	34	147	31,9	3,6	8	38	122
024	DIJON SAINT-ETIENNE	14,1 20,9	3,0	11 12	26 19	135 102	16,9 23,4	2,7 3,1	9 12	38 21	124 101	12,8 21,2	3,2 3,3	6 9	45 25	113 85
026	BREST	13,4	3,3	13	23	130	16,6	3,1	11	32	131	20,1	3,2	8	32	126
027	MANS	29,0 19,1	3,9	15 12	15 18	145 124	32.4 26.1	3,7 2,9	14 9	18 24	141 108	34,4 24,9	3,9 2,9	13 8	17 26	121 114
029	REIMS	32,8	3,4	12	22	150	40,4	3,2	10	30	145	42,3	3,3	10	31	137
030	AVIGNON MULHOUSE	15,6 14,5	2,5 6,0	13 15	20 19	120 135	22,6	2,5 8,3	11	27 23	118 134	29,9	2,9 9,1	10	26 22	142 131
032	AMIENS	20,7	7,9	16	19	148	28,9	6,7	14	30	154	32,5	7,0	13	31	156
033	BETHUNE DUNKERQUE	18,0 26,8	9,8 6,3	21 24	11	131 176	19,4 31,3	8,9 4,9	17 23	17 17	128 177	27,0 26,8	6,9 4,7	12 13	25 25	254 111
035	PERPIGNAN	9,1	2,5	10	17	89	12,4	2,5	7	22	78	13,3	2,5	7	23	71
036	BESANCON	16,6 17,3	3,9 2,9	7	21 26	91 142	21.3	3,3	6 10	29 39	90	23,4 26,5	3,6 2,8	5 8	30 43	83 131
038	NIMES	13,3	2,9	11	22	117	18,2	3,0	9	27	102	19,8	3,1	8	28	96
039	PAU BAYONNE	12,0 10,5	2,8	10 9	26 23	105 83	16,8 13,6	2,7	7 6	37 30	93 69	18,0 24,3	3,2 2,9	5 6	39 25	103 92
041	GENEVE(CH)-ANNEMASSE (*) POITIERS	11,5	2,6	11	28	170	14,9	2,1	10	34 44	158	21,0	2,1	9	22	149
042	ANNECY	15,8 11,1	3,8 2,6	12	24 31	125 138	21,5 13,7	3,5 2,3	6 9	37	121	25,9 14,8	4,0 2,6	5 5	46 37	101 90
044	LORIENT MONTBELIARD	17,0 22,4	3,1 3,3	11 15	18 14	109 125	17,8 27,9	3,0 3,1	11 15	21 18	108 125	26,4 39,0	2,7 3,5	6 11	24 29	89 163
046	TROYES	26,5	3,7	11	15	124	35,0	3,2	10	19	121	37,1	3,7	8	21	100
047	SAINT-NAZAIRE LA ROCHELLE	15,1 15,9	3,4 3,4	12 9	16 19	104 104	21,5 18,7	3,2 3,1	11	16 25	115 99	26,5 27,7	2,5 3,5	9	20 27	104 88
049	VALENCE	11,5	2,7	13	22	125	14,6	2,6	11	27	114	18,8	2,7	10	29	108
050	THIONVILLE ANGOULEME	20,1 15,7	3,9 4,1	15 9	14 17	115 103	22,0	4,0 3,3	15 8	17 22	112 97	26,2 28,3	2,6 3,4	10 6	30 27	138 101
052	BOULOGNE-SUR-MER	25,5	5,4	21	14	153	27,0	5,1	21	16	152	30,9	5,6	14	17	132
053 054	CHAMBERY CHALON-SUR-SAONE	20,3 18,4	3,3	11	27 17	127 114	22,8 22,8	3,1 2,6	10 10	35 20	121 114	29,0 32,6	3,4 2,5	9 8	34 21	110 107
055	CHARTRES	25,9	2,7	15	19	149	36,1	2,3	12	26	141	35,5	2,8	10	34	127
056	NIORT	11,7 23,7	3,2 9,4	9 23	20 12	108 174	14.0 27.1	2,8 8,4	8 21	25 14	103 173	19,2 30,7	2,4 9,0	6 19	28 13	84 147
058	BEZIERS	10,7	2,6	9	15	79	15,6	2,8	8	18	75	16,9	2,8	7	18	83
059	ARRAS BOURGES	19,3 21,8	6,3 3,1	17 10	20 21	138 115	26,2 27,1	4,6 2,8	14 9	26 26	136 104	34,4 29,2	5,0 3,1	10 8	30 28	145 90
061	SAINT-BRIEUC QUIMPER	12,9	3,5	12	20	117	14,3	3,4	11	26	113	20,0	3,4	7	30	101
062 063	VANNES	10,6 12,9	3,3	10 13	26 26	110 132	13,1	3,1 2,8	9	34 33	120	14,7 20,3	3,1 2,6	8	37 39	103 115
064	CHERBOURG	30,1	4,2	16	16	159	33,9	3,6	14	20	146	39,3	4,5	9	28	142
065 066	MAUBEUGE (*) BLOIS	24,2 18,7	7,7 3,2	25 11	11 19	163 116	26,6 28,9	6,8 2,6	24 10	13 25	162 117	34,1 36,5	5,8 2,7	22 9	15 25	152 113
067 068	COLMAR	20,1	4,0	12	24	125	25,5	4,1	11	28	118	31,1	4,4	11	28	113
069	TARBES COMPIEGNE	15,1 22,0	3,0 3,8	9 16	20 21	87 154	20,6 28,0	2,7 3,3	6 13	24 31	80 146	26,4 36,7	2,8 2,6	5 12	25 36	92 139
070 071	CHARLEVILLE-MEZIERES BELFORT	26,4	4,0	15 12	16 23	140	36,0	3,1	12 11	20	132	40,7	2,9	12 10	20 28	122
072	ROANNE	22,4 15,3	3,5 3,6	12	15	131 95	25,8 20,1	3,4	11 8	28 16	130 85	33,2 24,4	3,0 4,0	7	16	138 88
073 074	FORBACH (*) SAINT-QUENTIN	16,7 18,8	3,3 8,3	18 16	9 14	127 131	14.7 24.2	2,7 7,7	19 14	11 16	130 126	23,4 27,1	2,9 8,1	17 13	14 16	157 104
075	LAVAL	18,1	3,2	14	19	150	20,1	2,9	13	24	149	27,1	3,0	9	27	128
076	BOURG-EN-BRESSE BEAUVAIS	18,5 24,9	2,7 4,1	12 17	20 17	118 171	24,9 34,0	2,2 3,5	11 15	27 21	117 167	32,9 38,9	2,0 3,3	9 14	28 22	116 150
078	NEVERS	19,9	4,5	9	15	100	28,6	4,4	7	21	93	30,1	4,3	7	22	111
079	CREIL ROCHE-SUR-YON	36,5 14,4	4,1 2,6	25 14	14 20	203 143	47,2 16,2	4,3 2,4	25 13	14 26	211 139	58,4 22,8	3,6 2,4	24 9	15 30	240 119
081	EVREUX	25,4	2,7	15	21	184	31,9	2,4	14	26	177	40,6	2,6	12	26	165
082 083	AGEN SAINT-OMER	11,0 15,1	3,5 8,7	9 25	19 13	100 166	15,4 19,0	3,1 6,9	7 22	24 16	93 168	19,7 24,2	3,6 8,8	5 14	27 22	108 171
084	PERIGUEUX	12,0	3,6	7	18	85	15,4	3,5	5	25	75	19,2	4,3	3	30	63
085 086	CHATEAUROUX EPINAL	23,2 22,6	3,1 4,0	9	15 17	105 129	27,5 35,3	2,5 2,9	8 11	18 24	104 122	33,3 35,4	2,4 2,8	7	20 26	88 131
087	ALES	15,8	3,0	9	15	81	20,4	2,9	9	16	79	28,2	2,9	7	15	70
088	BRIVE-LA-GAILLARDE MACON	9,0 20,2	2,9 3,1	8 12	17 18	84 117	11.4 31.9	2,5 2,5	7	21 23	82 106	14,1 37,7	2,5 2,6	6 10	22 22	71 113
090	ELBEUF	23,8	3,5	15	11	148	30,5	3,6	14	11	146	39,5	3,9	12	11	187
091 092	ALBI AUXERRE	10,4 15,9	2,8 3,5	8 11	21 17	83 115	12,9 20,9	2,4	6 10	30 21	77 116	14,1 29,8	2,4	5 9	30 22	65 113
093 094	SAINT-CHAMOND FREJUS	30,0	3,2	17	13	119						37,9	2,9	15	16	104
094	BALE(CH)-SAINT-LOUIS (*)	7,0 9,8	2,4 4,8	8 11	18 15	71 135	7,5 17,1	2,2 4,9	9	21 18	69 135	8,4 24,2	2,4 4,9	10 10	17 18	86 196
096 097	CARCASSONNE DIEPPE	12,5	2,6	10	18	94						19,4	2,5	8	23	78
098	ИСНУ	21,6 10,0	5,4 3,9	13 6	12 16	120 68	32,1 10,6	5,0 3,8	10 6	15 18	107 66	35,0 9,1	5,0 5,0	10 3	14 22	109 57
099 100	CHALONS-EN-CHAMPAGNE MONTLUCON	31,2 15,0	3,0 4,0	15 6	17 15	149 72	37,5 18,1	2,9 3,3	13 5	21 17	146 67	42,9 22,3	3,3 3,5	12 5	21 17	114 71
160	LONGWY (*)	27,6	3,6	12	12	95	27,8	3,6	12	14	95	44,0	3,2	8	17	120
	Ensemble 100 aires	19,0	4,3	13	27	134	21,9	4,3	11	37	128	21,6	5,1	7	43	106

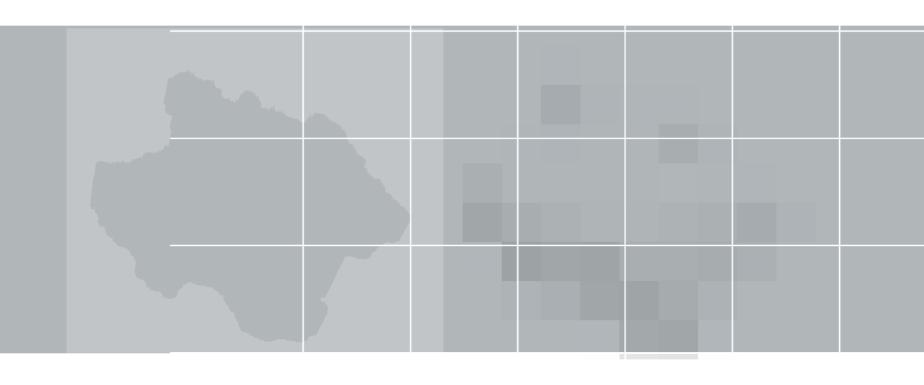
(*) partie français

Directeur de publication	on:					
Marcel BELLIOT, délégué génér	al de la FNAU					
Coordination Générale	e:					
Patrick BRUN, Lyon – Marc ESPONDA, Paris – Michel SENELET, Clermont-Ferrand						
Francine BARDY, Dunkerque Cathy CHAUVEAU, Bayonne Marc ESPONDA, Paris Isabelle MAQUIN, Reims Dominique ROBIN, Angers avec la contribution de :	Patrick BRUN, Lyon Christelle DUMORTIER, Lille Maryse LARPENT, Brest Françoise PICHAVANT, Grenoble Michel SENELET, Clermont-Ferrand Jacques de COURSON, Algoé Paris					
Mise en œuvre technic • Traitement des données et cartographie : • Maquette et composition :	Michel SENELET, Clermont-Ferrand Maxence PROUVOT, Lyon Julien VINCENT, Lyon					

Atlas des aires urbaines

Le relief et l'hydrographie : un obstacle à l'urbanisation ?





D/\T/\R

Document réalisé avec la contribution de la DATAR

FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

F.N.A.U. 1 rue de Narbonne 75007 PARIS. Tél : 01 45 49 32 50 Fax : 01 45 49 94 46 Internet : http://www.fnau.org e.mail : fnau@fnau.org

> Président : André Rossinot Délégué général : Marcel Belliot